



Conseil de Communauté

Compte rendu succinct

Affiché au siège de la CAGB le : 7 103/2019	Séance du Jeudi 28 Février 2019 qui s'est déroulée à la CCIT du Doubs	Visé par : La Chef de service Gestion des Assemblées Valérie LESOUEF
--	---	--

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni le Jeudi 28 Février 2019 à 18h00 à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Conseil a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

↳ R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de séance de Conseil du 17/12/18

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- nomme Madame Catherine BARTHELET comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil du 17/12/18.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.2 - Transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine

A l'unanimité des suffrages exprimés, 4 abstentions, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la transformation de la communauté d'agglomération du Grand Besançon en communauté urbaine à effet du 1^{er} juillet 2019,
- approuve les nouveaux statuts dans leur rédaction annexée à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0
Abstentions : 4 Ne prennent pas part au vote : 0

A la majorité, 5 contre et 34 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le choix du nom de la Communauté Urbaine à savoir : Grand Besançon Métropole - Communauté Urbaine

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 66 Contre : 5
Abstentions : 34 Ne prennent pas part au vote : 6

↳ R. 0.3 - Création de la commune nouvelle de Fontain - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance des éléments d'information sur les conséquences de la création de la commune nouvelle de FONTAIN, sur la composition du Conseil Communautaire de la CAGB et sur la modification du périmètre de la CAGB composé de 68 communes, au lieu de 69 communes précédemment.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.4 - Modification des conseillers communautaires des communes de VIEILLEY et de SAONE - Modification de la représentation de la CAGB dans une commission

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- se prononce favorablement sur l'installation de Monsieur Franck RACLOT comme conseiller communautaire titulaire, et Monsieur Hubert FOLIN comme conseiller communautaire suppléant,
- désigne Monsieur Franck RACLOT comme membre titulaire de la commission n°4 « Développement Durable »,
- désigne Monsieur Hubert FOLIN comme membre suppléant de la commission n°4 « Développement Durable »,
- prend acte de la démission de Mme Sylvie GAUTHEROT en tant que conseillère communautaire suppléante.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 0.5 - Désignation de représentants de la CAGB

MM. N. BODIN et JL. FOUSSERET(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- fait application de l'article L.2121-21 du CGCT,
- désigne Mme Catherine BARTHELET en tant que titulaire et Mme Sylvie WANLIN en tant que suppléante pour représenter la CAGB au sein de l'ENSMM,
- désigne M. Jean Louis FOUSSERET en tant que titulaire et M. Marcel FELT en tant que suppléant pour représenter la CAGB au sein de l'Association Cancéropôle Grand Est,
- désigne M. Jean Louis FOUSSERET en tant que titulaire et M. Marcel FELT en tant que suppléant pour représenter la CAGB au sein du Pôle de Gériatrie Interrégional Bourgogne Franche-Comté
- désigne M. POULIN en tant que membre de la commission 2 « Mobilités »

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 3

↳ R. 0.6 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.7 - Etat des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil.

↳ R. 0.8 - Etat des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil.

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

↳ R. 1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2019

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu des orientations budgétaires 2019.

Conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales, il est pris acte de ce débat et de l'existence d'un rapport détaillé par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

A l'unanimité, le Conseil de Communauté a débattu du rapport sur la gestion de dette du Grand Besançon.

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales, il est pris acte de ce débat par la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance du rapport 2018 sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.4 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport annexe aux orientations budgétaires (OB) 2019 de la CAGB relatif à l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.1.5 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives à l'année 2017)

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de ce rapport annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

✚ R. 1.1.6 - Contrat P@C (Porter une Action Concertée) 2018-2021 entre le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les communes membres du Grand Besançon Mmes O. FAIVRE-PETITJEAN et M. LEMERCIER et MM. G. GALLIOT et A. LORIGUET, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte des nouvelles modalités de partenariat du Département du Doubs avec les territoires,
- approuve le contrat P@C 2018-2021 proposé par le Département du Doubs pour le territoire du Grand Besançon,
- autorise Monsieur Président, ou son représentant, à signer le contrat.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 4

✚ R. 1.1.7 - Evaluation prévisionnelle des transferts de charges 2019 - Compétences transférées le 1^{er} janvier 2019

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur les modalités et résultats prévisionnels des transferts de charges 2019 relatifs aux transferts des compétences :

- voirie, parcs et aires de stationnement,
- réseaux de chaleur et de froid urbains et concessions de la distribution publique de gaz et d'électricité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109 Contre : 0
Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

✚ R. 1.1.8 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie : dispositions spécifiques

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur les modalités et résultats prévisionnels des dispositions spécifiques :

- aux emprunts affectés,
- au dispositif de soutenabilité (avec l'engagement qu'un nouvel examen de la situation financière des communes susceptibles de bénéficier d'une aide lieu courant 2021 pour celles qui en feraient la demande),
- au bonus état de chaussée.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0
Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

✚ R. 1.1.9 - Renouvellement convention de services communs CAGB- SMABLV

Mmes M. DONEY(2), M. LEMERCIER et T. ROBERT et MM. G. BAULIEU(2), JM. CAYUELA, JL. FOUSSERET(2), G. GALLIOT, D. HUOT, C. LINDECKER, et T. MORTON, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention 2019-2021 entre la CAGB et le Syndicat Mixte de l'Aérodrome Besançon La Vèze,
- autorise M. le Président, ou son représentant à :
 - o signer la convention annexée au rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98 Contre : 0
Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 13

↳ R. 1.1.10 - Adhésion à la centrale d'achat régionale

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la CAGB à la centrale d'achat régionale et approuve les termes des statuts de ladite centrale joints en annexe,
- autorise M. le Président ou son représentant à signer tous documents validant l'adhésion à la centrale d'achat régionale,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Ressources humaines

↳ R. 1.2.1 - Créations de postes

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur la création:

- d'un poste de conducteur et 2 postes de ripeur relevant des cadres d'emplois des adjoints techniques au sein de la Direction Gestion des Déchets ;
- d'un poste de Directeur de Projet Grandes Heures Nature relevant des cadres d'emplois des Attachés à attachés hors classe auprès du Directeur Général Adjoint mutualisé du « Pôle Services à la Population ».

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 110 Contre : 0

Abstention : 1 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 1.2.2 - Schéma de mutualisations

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend acte de cette délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111 Contre : 0

Abstention : 0 Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

↳ R. 6.1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Prescription de l'élaboration - Fixation des objectifs et modalités de la concertation

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur le fait qu'à terme, le conseil communautaire décide de :

- prescrire l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal portant sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon, hors Site Patrimonial couvert par deux PSMV, selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- approuver les objectifs guidant cette élaboration ;
- approuver les modalités de concertation prévues ;
- soumettre à la concertation de la population, des associations locales et autres personnes concernées les éléments nécessaires à cette élaboration, selon les objectifs et modalités précisées plus haut ;
- autoriser le Président à signer tout contrat, avenant, convention concernant l'élaboration du PLUi et à solliciter une dotation de l'Etat pour les dépenses liées à l'élaboration du PLUi, conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0

Abstentions : 2 Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.2 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Prescription de la procédure d'élaboration - Dispositif de collaboration avec les communes

A l'unanimité des suffrages exprimés, 1 abstention, le Conseil de Communauté arrête les modalités de collaboration avec les communes membres du Grand Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.3 - Commune d'Audeux - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du bilan de la concertation préalable

Mme F. GALLIOU, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Considérant que le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est présenté au Conseil de Communauté est prêt à être arrêté conformément à l'article L. 153-14 du Code de l'Urbanisme. A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023 :

- confirme que la concertation relative au projet de P.L.U. s'est déroulée conformément aux modalités fixées par la délibération du 4 juin 2014,
- tire le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté,
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

6.4 - Commune de Champagney - Plan Local d'Urbanisme - Modification simplifiée n°1 - Approbation après mise à disposition

M. O. LEGAIN, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023, approuve la modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Champagney telle qu'elle est jointe à la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

↳ R. 6.5 - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Approbation de la nouvelle composition

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la nouvelle composition de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.6 - Convention avec l'Office fédéral de la culture de la Confédération suisse- Participation financière au film documentaire dans le cadre de la candidature des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur la dépense de 4 415,40 €, qui sera affectée sur la ligne « coopérations »,
- se prononce favorablement sur la convention tripartite avec l'Office fédéral de la culture portant sur la participation financière de la CAGB et du Pays horloger à la réalisation du film-documentaire dans le cadre de la candidature des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 6.7 - Convention avec l'Université de Franche-Comté relative au soutien financier du Grand Besançon au projet Interreg France Suisse AMBITION, porté par FEMTO-ST et l'EPFL
Mmes F. GALLIOU, S. PESEUX (2) et MM. N. BODIN, JL. FOUSSERET (2), A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur la dépense de 15 000 €, à réaliser en trois fois entre 2019 et 2021, qui sera affectée sur la ligne « Coopérations »,
- se prononce favorablement sur la convention avec l'Université de Franche-Comté portant sur les modalités relatives à la contribution financière de la CAGB au projet AMBITION,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 101

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 8

↳ R. 6.8 - Commune de Nancray - Additif à la délibération du 27 septembre 2018 - Arrêt du PLU et bilan de la concertation préalable

M. V. FIETIER, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil de Communauté arrête le bilan de la concertation préalable tel qu'il a été présenté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

↳ R. 7.1 - Partenariat Atout France et Ville d'Art et d'Histoire

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023, valide:

- la participation du Grand Besançon à l'opération de promotion touristique du territoire proposée par l'association Sites et Cités Remarquables et Atout France,
- l'engagement des 10 000 € nécessaires pour contribuer au budget de l'opération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.2 - Rapport renouvellement de licences d'entrepreneurs de spectacles CAGB

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide :

- la demande de renouvellement des licences d'entrepreneur de spectacles,
- la désignation de M. Jean-Yves PRALON, comme titulaire des licences d'entrepreneurs de spectacles 1, 2 et 3.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 7.3 - Convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. JL. FOUSSERET (2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le projet de convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- autorise M. le Premier Vice-Président, ou son représentant, à :
 - o signer la convention annexée au rapport,
 - o prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

7.4 - Extension jauge Rodia - Attribution de subvention à la Ville de Besançon

Mmes M. EL YASSA, O.FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, E. MAILLOT (2), F.PRESSE (2) et C. WERTHE (2) et MM. P.BONTEMPS, G. CHALNOT, P. CURIE (2), E. DUMONT, JL. FOUSSERET (2) et JS. LEUBA, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023:

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 73 000 € à la Ville de Besançon pour les travaux d'augmentation de la jauge et d'amélioration de l'acoustique de la grande salle de la Rodia.
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre et toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 92

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 17

↳ R. 8.1 - Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur l'extension de la mise à disposition de 30 à 40 % de Monsieur Patrick LORIAU dans le cadre d'un avenant à la convention existante,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant correspond.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.2 - Coopération au Burkina Faso pour l'année 2018 et 2019 - Convention-cadre pour le versement d'une subvention à CORADE

A la majorité, 1 contre, 2 abstentions, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur le programme de coopération avec les Villes de Besançon et Neuchâtel et la commune de Douroula pour les années 2018 et 2019,
- sollicite les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau et de l'Agence Française de Développement,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou son représentant, à signer la convention cadre correspondante.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 106

Contre : 1

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

↳ R. 8.3 - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de prise en charge des travaux de déplacement des réseaux humides à réaliser dans le cadre de la 2x2 voies de la RN 57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la convention avec la DREAL,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°02 : Mobilités

2.1 - Tarifs 2019 - stationnement les samedis spéciaux

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la fixation des ressources 2019 concernant la tarification des parkings appliquée lors des samedis spéciaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

3.1 - Convention entre la Mission Locale et la CAGB - Soutien financier 2019

Mme S. WANLIN et MM. A. BLESSEMAILLE, P. CURIE(2), G. CHALNOT, J. KRIEGER(2), A. LORIGUET et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon, à hauteur de 192 042 € au bénéfice de la Mission locale de Besançon pour l'exercice 2019.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 100</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 9</i>

3.2 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet EssenTiAl

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 30 000 € à l'égard de la société Aeris,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes afférents.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 109</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 0</i>

↳ R. 3.3 - Schéma de priorisation des ZAE

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur le schéma d'aménagement des ZAE ci-dessus exposé.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 109</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 0</i>

↳ R. 3.4 - Exercice de la compétence en matière de ZAE suite à la loi NOTRe - Ajout de deux nouvelles zones

Mme M. DONEY(2) et M. A. AVIS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, se prononce favorablement sur l'intégration des deux nouvelles ZAE ainsi que sur leur périmètre.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 106</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 3</i>

↳ R. 3.5 - ZAE Marchaux/Chaufontaine - Engagement des études préalables

M. J. LOUISON, conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023, valide le principe de la relance du projet d'aménagement de la ZAE de Marchaux-Chaufontaine.

Rapport adopté à l'unanimité :

<i>Pour : 108</i>	<i>Contre : 0</i>
<i>Abstention : 0</i>	<i>Ne prennent pas part au vote : 1</i>

Commission n°04 : Développement durable

📍 R. 4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins

M. G. BAULIEU(2), conseiller intéressé, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2019 et du PPIF 2019-2023 :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours d'un montant de 38 159 € à la commune de Serre-les-Sapins, pour la sécurisation des déplacements dans le centre ancien et la mise en valeur du cadre de vie,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

📍 R. 4.2 - GeMAPI - Avis sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) - Désignation des représentants du Grand Besançon au SMAMBVO

MM. JF. MENESTRIER et G. ORY, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les nouveaux statuts du SMAMBVO,
- approuve le transfert de compétence GeMAPI au SMAMBVO pour le périmètre des affluents de l'Ognon concernés sur le territoire,
- se prononce favorablement sur la désignation des représentants du Grand Besançon au SMAMBVO à compter de l'arrêté préfectoral d'approbation des statuts.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2

📍 R. 4.3 - Réseau de chaleur de Novillars - Choix du mode de gestion

MM. A. BLESSEMAILLE, N. BODIN, B. GAVIGNET et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - la proposition de mode de gestion du réseau de chaleur de Novillars : délégation de service public dans le cadre d'une relation de quasi-régie avec la SPL Territoire 25,
 - les orientations du futur contrat de délégation de service public,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires auprès de la SPL Territoire 25 pour la conclusion de cet accord.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

📍 R. 5.1 - Modification d'une subvention sur crédits délégués de l'Etat en soutien à une opération d'Habitat 25 inscrite en programmation de droit commun 2018

Mme M. LEMERCIER et MM. B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve de vote du BP 2019 et PPIF 2019-2023, autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les décisions de subvention et d'agrément correspondantes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 3

↳ Motion relative à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers extra communautaires et au soutien du Grand Besançon aux établissements d'enseignement supérieur du territoire

A la majorité, 4 contre et 35 abstentions, le Conseil de Communauté adopte cette motion relative à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers extra communautaires et au soutien du Grand Besançon aux établissements d'enseignement supérieur du territoire.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 33

Contre : 4

Abstentions : 35

Ne prennent pas part au vote : 37

Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 0.6, 0.7, 0.8, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.2.1, 1.2.2, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2, 8.3, 2.1, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, Motion

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 22h15.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.2.2), M. Gueric CHALNOT, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.2), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Dominique SCHAUS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 0.2), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER (à partir du 0.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Raymond LAMBOLEY suppléant de Claude MAIRE Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : Mme Géraldine LAMBLA suppléante de M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Ludovic FAGAUT, M. Philippe GONON, M. Michel OMOURI, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Vèze : Mme Catherine CUNET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : Mme Catherine BARTHELET

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, C. CAULET, ML. DALPHIN, C. DELBENDE, M. EL YASSA (jusqu'au 0.1), L. FAGAUT, M. OMOURI (à partir du 0.2), D. POISSENOT, Y. POUJET, R. REBRAB, K. ROCHDI, R. STHAL (à partir du 0.2), G. VAN HELLE, C. PREIONI, S. RUTKOWSKI, P. CONTOZ, P. BELUCHE, A. OLSZAK, JM. BOUSSET, F. LAIDIE (jusqu'au 1.2.2), P. ROUTHIER, Y. DELARUE, JP. MICHAUD

Mandataires : E. MAILLOT, F. PRESSE, C. WERTHE, C. LIME, A. GHEZALI (jusqu'au 0.1), J. GROSPERRIN, S. PESEUX (à partir du 0.2), D. DARD, M. LOYAT, M. ZEHAF, P. CURIE, C. THIEBAUT (à partir du 0.2), B. FALCINELLA, D. PARIS, J. CANAL, JL. FOUSSERET, J. KRIEGER, D. GAUTHEROT, G. BAULIEU, E. BRIOT (jusqu'au 1.2.2), Y. MAURICE, M. DONEY, L. CROIZIER



Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 28 février 2019

Salle des conférences de la CCIT du Doubs

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	5
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 17/12/18	5
Rapport n°0.2 - Transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en Communauté Urbaine	6
Rapport n°0.3 - Création de la commune nouvelle de Fontain - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire	19
Rapport n°0.4 - Modification des conseillers communautaires des communes de Vieilley et de Saône - Modification de la représentation de la CAGB dans une commission	19
Rapport n°0.5 - Désignation de représentants de la CAGB	20
Rapport n°0.6 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil	20
Rapport n°0.7 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil	20
Rapport n°0.8 - État des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil	20
 Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	 20
Finances	21
Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2019	21
Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon	21
Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable	35
Rapport n°1.1.4 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (article 107 de la loi NOTRe)	38
Rapport n°1.1.5 - Annexe aux Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (données relatives à l'année 2017)	38
Rapport n°1.1.6 - Contrat P@C (Porter une Action Concertée) 2018-2021 entre le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et les communes membres du Grand Besançon	39
Rapport n°1.1.7 - Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2019 - Compétences transférées le 1er janvier 2019	39
Rapport n°1.1.8 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie : dispositions spécifiques	40
Rapport n°1.1.9 - Renouvellement de la convention de services communs CAGB - SMABLV	40
Rapport n°1.1.10 - Adhésion à la centrale d'achat régionale	40
 Ressources humaines	 40
Rapport n°1.2.1 - Créations de postes	40
Rapport n°1.2.2 - Schéma de mutualisations	41

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations	41
Rapport n°6.1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Prescription de l'élaboration - Fixation des objectifs et modalités de la concertation	41
Rapport n°6.2 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Prescription de la procédure d'élaboration - Dispositif de collaboration avec les communes	41
Rapport n°6.3 - Commune d'Audeux - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du bilan de la concertation préalable	42
Rapport n°6.4 - Commune de Champagny - Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°1 - Approbation après mise à disposition	43
Rapport n°6.5 - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon - Approbation de la nouvelle composition	43
Rapport n°6.6 - Convention avec l'Office fédéral de la culture de la Confédération suisse - Participation financière au film documentaire dans le cadre de la candidature des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO	43
Rapport n°6.7 - Convention avec l'Université de Franche-Comté relative au soutien financier du Grand Besançon au projet Interreg France Suisse AMBITION, porté par FEMTO-ST et l'EPFL	43
Rapport n°6.8 - Commune de Nancray - Additif à la délibération du 27 septembre 2018 - Arrêt du PLU et bilan de la concertation préalable	44
 Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	 44
Rapport n°7.1 - Partenariat Atout France et Ville d'Art et d'Histoire	44
Rapport n°7.2 - Rapport renouvellement de licences d'entrepreneurs de spectacles CAGB	44
Rapport n°7.3 - Convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	45
Rapport n°7.4 - Extension jauge Rodia - Attribution de subvention à la Ville de Besançon	45
 Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement	 45
Rapport n°8.1 - Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit	45
Rapport n°8.2 - Coopération au Burkina Faso pour l'année 2018 et 2019 - Convention-cadre pour le versement d'une subvention à CORADE	45
Rapport n°8.3 - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de prise en charge des travaux de déplacement des réseaux humides à réaliser dans le cadre de la 2x2 voies de la RN 57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey	47
 Commission n°02 : Mobilités	 47
Rapport n°2.1 - Tarifs 2019 - stationnement les samedis spéciaux	47
 Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	 50

Rapport n°3.1 - Convention entre la Mission Locale et la CAGB - Soutien financier 2019	50
Rapport n°3.2 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet EssenTiAl	50
Rapport n°3.3 - Schéma de priorisation des ZAE	51
Rapport n°3.4 - Exercice de la compétence en matière de ZAE suite à la loi NOTRe - Ajout de deux nouvelles zones	51
Rapport n°3.5 - ZAE Marchaux-Chaudefontaine - Engagement des études préalables	54
 Commission n°04 : Développement durable	 54
Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins	54
Rapport n°4.2 - GeMAPI - Avis sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) - Désignation des représentants du Grand Besançon au SMAMBVO	54
Rapport n°4.3 - Réseau de chaleur de Novillars - Choix du mode de gestion	54
 Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	 55
Rapport n°5.1 - Modification d'une subvention sur crédits délégués de l'État en soutien à une opération d'Habitat 25 inscrite en programmation de droit commun 2018	55

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Conseil de Communauté Séance du jeudi 28 février 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle des conférences de la CCIT du Doubs - 46, avenue Villarceau - 25 000 Besançon, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

La séance est ouverte à 18h00 et levée à 22h05.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Conseil du 17/12/18

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. La séance est ouverte. Le quorum est largement atteint.

Les pouvoirs reçus sont les suivants : Thibaut BIZE à Elsa MAILLOT, Claudine CAULET à Françoise PRESSE, Marie-Laure DALPHIN à Christine WERTHE, Clément DELBENDE à Christophe LIME, Myriam EL YASSA à Abdel GHEZALI jusqu'à son arrivée, Ludovic FAGAUT à Jacques GROSPERRIN, Michel OMOURI à Sophie PESEUX, Danielle POISSENOT à Danielle DARD, Yannick POUJET à Michel LOYAT, Rosa REBRAB à Marie ZEHAF, Karima ROCHDI à Pascal CURIE, Rémi STHAL à Catherine THIEBAUT, Gérard VAN HELLE à Béatrice FALCINELLA, Claude PREIONI à Daniel PARIS, Serge RUTKOWSKI à Jacques CANAL, Pierre CONTOZ à Jean-Louis FOUSSERET, Philippe BELUCHE à Jacques KRIEGER, Anne OLSZAK à Daniel GAUTHEROT, Jean-Marc BOUSSET à Gabriel BAULIEU, Frank LAIDIE à Emile BRIOT, Pascal ROUTHIER à Yves MAURICE, Yoran DELARUE à Martine DONEY, Jean-Paul MICHAUD à Laurent CROIZIER.

Je veux profiter de cette séance pour que nous puissions collectivement présenter nos condoléances à Ludovic FAGAUT qui a eu la douleur de perdre son papa il y a quelques jours. Nous lui avons déjà manifesté notre sympathie. Il n'est donc pas là ce soir pour des raisons que nous comprenons bien. Monsieur le Sénateur, transmettez-lui nos condoléances pour lui-même et les membres de sa famille.

Je voudrais aussi saluer ce soir un visiteur presque bisontin, notre ami Philippe PICHERY, conseiller municipal de Tallenay. Il a été le Président de notre club de football, mais il est aussi Président du Conseil départemental de l'Aube. Il est ici présent, il vient voir comment cela se passe.

S'adressant à Philippe PICHERY. Soit le bienvenu. Tu as du champagne, nous avons de la bisontine. Tu as succédé à Philippe ADNOT. Je sais même que tu as fait ton stage dans sa ferme.

M. PICHERY.- J'ai effectivement pioché les betteraves chez Philippe ADNOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur le Président, nous sommes très honorés de votre présence ici ce soir.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Catherine BARTHELET. Merci à elle. Je vous invite à approuver le procès-verbal du Conseil du 17 décembre 2018. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions sur ce PV ? Je n'en vois pas. Ce PV est donc adopté.

Nous passons maintenant à un dossier très important.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que ce soir est un moment important, et je prends le temps de vous dire quelques mots pour ce moment que nous attendions tous depuis déjà fort longtemps. Pour ce point à l'ordre du jour, je voudrais m'adresser à vous avec une solennité certaine, une solennité qui s'impose. En effet, nous allons vivre un moment historique de notre intercommunalité, un moment rare dans une vie politique, à savoir l'achèvement d'un travail que nous menons depuis plusieurs mois, voire depuis plusieurs années. C'est donc un travail de longue durée.

Nous l'avons dit et redit : le Grand Besançon n'est pas une agglomération comme les autres. La dimension de la ville-centre par rapport aux 67 communes la rend singulière en accentuant les différences qui ont aussi suscité des craintes pendant très longtemps. Pendant longtemps, l'intercommunalité était perçue comme une opposition entre la grande ville et ce que l'on appelle à tort « les petites communes ». L'idée novatrice qu'a eue Jean MINJOZ en 1967, il y a donc plus de 52 ans, était de créer un district. Cette idée n'avait d'ailleurs pas abouti à l'époque, mais 50 ans plus tard, elle sur le point de se concrétiser. En tout cas je l'espère.

J'ai une pensée émue en cet instant pour Robert SCHWINT, pour Claude GIRARD, pour Paulette GUINCHARD qui a beaucoup travaillé sur le sujet, qui ne peut pas être avec nous pour l'instant, mais qui doit être avec nous par la pensée, pour Jean BOICHARD et pour tous ces pionniers de l'intercommunalité qui ont eu cette audace, cette vision qui nous mène aujourd'hui là où nous sommes. Effectivement, il a fallu du temps, de l'énergie, de l'écoute, du dialogue et du respect pour créer une véritable intercommunalité de projet. Du conseil des communes du Grand Besançon de 1990, enseigne de notre communauté de vie et de destin, nous avons su ensemble créer un espace de coopération, persuadés que nous serions plus forts ensemble que chacun dans notre coin.

Cela fait 18 ans que j'ai l'honneur de présider cette Communauté d'Agglomération. Il est vrai que lorsque nous nous retournons, nous pouvons voir ce que nous avons parcouru tous ensemble. Souvenons-nous qu'à la création de la Communauté d'Agglomération en 2001, les compétences se résumaient aux transports et à l'économie. À cette époque, le personnel d'agglomération comptait 19 personnes, directeur général compris (qui devait s'appeler à l'époque « secrétaire général », me semble-t-il). Le transfert de l'économie avec la Taxe Professionnelle Unique (TPU) n'allait pas de soi pour tout le monde. Pourtant, nous en ressentons aujourd'hui les effets positifs. Toute augmentation de l'activité économique, qu'elle se trouve à Témis, à l'Échange, aux Marnières, à Saint-Vit, à Mamirolle, ou ailleurs, est une richesse collective.

Nous allons le voir dans quelques instants lors du débat d'orientations budgétaires. Notre budget dépasse pour la première fois les 300 M€ (304 M€ exactement), soit trois fois plus qu'en 2001. Nous dépassons les 70 M€ d'investissement, ce qui est loin d'être négligeable dans le contexte national actuel. Notre développement s'est fait de manière volontariste, dans un contexte législatif qu'il nous a fallu digérer. Les réformes territoriales successives ne nous ont pas épargnés. Deux méthodes s'offraient alors à nous : les subir ou nous adapter. Pour en améliorer les effets, nous avons choisi, bien sûr et heureusement, la deuxième méthode, et c'est celle qui a prévalu. J'entends les voix de mes collègues maires et de l'ensemble des conseillers municipaux et adjoints, qui pourraient se sentir parfois dessaisis de ce qui faisait le sel de leur fonction, ainsi que leur engagement. Mais cet engagement est toujours intact. Je pense que certes, nous pouvons partager certains regrets, mais notre devoir est de dépasser tout cela et d'innover, toujours innover pour réussir ces transitions.

L'évolution vers la communauté urbaine (CU) est la suite logique de l'histoire de notre intercommunalité. Elle nous permettra demain de rester dans la catégorie des intercommunalités qui comptent. Elle nous donnera de la lisibilité et nous permettra d'être assis à la table des négociations quand il le faudra avec l'État et la Région. Cela ne se fera qu'avec les communes. J'insiste sur ce point : cela ne peut pas se faire sans elles. C'est pour cela qu'ensemble, nous avons mis en place une gouvernance nouvelle qui permettra aux maires de se faire entendre. La règle du 60/40 y est réaffirmée, mais elle va désormais plus loin, beaucoup plus loin. Afin de relocaliser certaines politiques, nous avons créé des Comités de Secteur associant des élus communaux qui, jusqu'alors, n'intervenaient pas dans l'élaboration des politiques transférées.

Autour d'élus de secteur et de leurs suppléants, des référents de secteur, par le biais de commissions élargies, nous avons créé un outil unique pour remettre les élus communaux au cœur de nos politiques. C'est bien l'affirmation d'une complémentarité entre communes et intercommunalités qu'il faut voir là. N'oublions pas que la commune constitue l'échelon de proximité idéale avec les citoyens. L'intercommunalité est un amplificateur, un facilitateur permettant de réaliser à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul. À ce sujet – ce n'est pas Gabriel qui me contredira, car je l'ai entendu souvent à ce sujet –, l'avenir de la commune passera certainement demain par une consolidation de ce bloc local constitué par la commune et l'Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI). Je me souviens (vous aussi certainement !) de cette Conférence des Maires de Pugey en juillet 2017, qui avait permis alors un débat fourni sur l'opportunité de passer en communauté urbaine. Je me souviens de ces réunions de secteur, des débats menés en Bureau, des concertations, et je salue l'investissement de tous les élus. Qu'ils soient d'un bord politique ou d'un autre, ils ont tous participé à ces réflexions.

Je voudrais remercier spécialement Gabriel BAULIEU, Jean-Paul MICHAUD, Christophe LIME ou Catherine BARTHELET qui ont, dans les domaines de compétences qui sont les leurs, sillonné l'agglomération. Je n'oublie pas non plus celles et ceux qui se sont investis dans les Comités de Pilotage grâce au travail desquels nous en sommes arrivés là aujourd'hui, car il faut se rappeler pourquoi nous avons commencé ce travail titanesque menant à notre vote de ce soir.

Quoi que l'on en pense, les nombreuses lois de réforme territoriale ont contribué à une certaine métropolisation de la France. Pour être attractif, pour être lisible, pour être reconnu, un territoire doit bénéficier d'équipements structurants. Notre Université, notre CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire), nos militaires, les Directions déconcentrées de l'État sont autant d'atouts que nous ne pouvons pas nous permettre de perdre malgré la perte de notre statut de capitale régionale. C'est essentiel pour nous, mais encore plus demain, pour nos enfants, nos petits enfants et les générations à venir.

Pour cela, il faut continuer d'exister sur une carte de France qui ne doit pas se résumer à des métropoles qui concentreraient tout au détriment de ce que l'on appelle pudiquement les territoires périphériques, ou la France interstitielle. Ce ne sont pas des espaces périphériques. Avant tout, ce sont des lieux de vie, des lieux de création, des lieux de rencontre, des lieux de développement économique. Ensemble, je crois que nous voulons rendre ce territoire plus attractif. Nous y venons. Nous allons faire en sorte aussi que l'on y reste davantage encore pour y vivre, pour y travailler en tant que salarié, artisan ou entrepreneur, en préservant la qualité de vie qui est l'un des marqueurs et des atouts de notre territoire et en créant un environnement favorable au développement de l'activité économique, donc de la création d'emplois.

C'est pour cela que fin 2014, j'avais suggéré à Nathalie APPÉRE. Députée-Maire de Rennes, de faire adopter un amendement permettant aux anciennes préfectures de région, qui ne seraient pas restées préfectures de région, de pouvoir passer en communauté urbaine avant 2020 malgré une population inférieure au seuil de 250 000 habitants. Nathalie APPÉRE avait fait passer cet amendement qui avait été accepté et voté. C'est pour cela que nous en sommes là aujourd'hui, faute de quoi nous ne pourrions pas être en communauté urbaine. Cet amendement a été adopté, et il a permis à des villes de passer en communauté urbaine. Je pense notamment à Poitiers, Caen ou encore Limoges, villes qui nous ressemblent beaucoup en matière de population et de structures. Limoges est passée en communauté urbaine le 1^{er} janvier dernier. Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes la dernière ou l'avant-dernière communauté d'agglomération à se transformer en communauté urbaine. Ensuite, elles auront toutes été, peut-être à une exception près, transformées en communauté urbaine.

Outre les lois NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et ALUR (Accès au Logement et à un Urbanisme Rénové), qui prévoyaient les transferts des compétences Eau et Assainissement ou des PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), le passage en communauté urbaine nécessite des transferts de compétences très importants, donc des transferts très compliqués, la plus importante étant bien entendu la Voirie, compétence que nous avons depuis le 1^{er} janvier 2019. Ces transferts sont dorénavant acquis, mais ils sont aussi le résultat d'un travail de fourmi, fruit d'une concertation à nulle part autre pareille. Nous avons dû déployer beaucoup d'énergie ensemble. Nous avons dû nous écouter, nous comprendre, travailler sur le métier de maître d'ouvrage, réécrire. Les services de l'Agglomération et des communes n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine, et je veux de nouveau les remercier.

Je tiens donc à souligner la qualité de leur travail, et je les remercie du fond du cœur au nom de toutes nos populations. Cela me fait penser à une phrase de Mark TWAIN : « ils ne savaient pas que c'était impossible, alors, ils l'ont fait ». Ce n'est pas de moi, mais de Mark TWAIN. J'insiste sur ce point, car je pense que nous sommes la seule Agglomération à nous être penchés avec autant de détail, avec autant de précision pour trouver des solutions adaptées à chaque cas, afin de trouver un consensus le plus large possible et que chacun se sente partie prenante dans les prises de décision dans notre agglomération. Tout n'est certainement pas parfait. Des pistes d'amélioration seront probablement à envisager par la suite, mais cela étant dit, nous pouvons être fiers collectivement du travail déjà accompli. Il ne faut pas brûler les étapes. Précisons que notre vote de ce soir donnera lieu à des notifications aux communes qui auront trois mois pour se prononcer, et ce n'est qu'à la condition de l'obtention d'une majorité qualifiée, la moitié des communes représentant les deux tiers de la population, qu'un arrêté préfectoral pourra être pris, je l'espère, à la toute fin du mois de juin, voire au début du mois de juillet.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires, j'espère vous avoir démontré à quel point le vote de ce soir était important pour la suite, pour la suite du développement de notre territoire. Je compte sur l'adhésion la plus large possible pour montrer notre détermination à construire ensemble l'avenir des Grand-Bisontines et des Grands-Bisontins. Merci à vous toutes et à vous tous. Merci aux maires, aux adjoints, aux conseillers communautaires, aux conseillers municipaux. Merci aux services de l'Agglomération et de la Ville. Merci pour le travail fourni, pour votre engagement à faire ce projet qui n'était qu'un projet, mais qui aujourd'hui, deviendra bientôt, je l'espère en tout cas, une réalité, la Communauté Urbaine du Grand Besançon. Je vous remercie.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ? La parole est successivement à Jacques GROSPERRIN, Christophe LIME, Éric ALAUZET, Anne VIGNOT et Daniel PARIS.

M. GROSPERRIN.- Merci, Monsieur le Président. Vous avez raison de dire que c'est solennel, que c'est un grand moment aujourd'hui. Il est vrai que nous sommes devant une étape nouvelle de cette transformation. Je ne changerai pas le vote en ma position, et je voterai ce rapport sans ambiguïté. Mais attention à le présenter souvent – et c'est normal – de manière très positive, parce que la situation de notre territoire peut nous questionner à un moment donné, et nous le verrons tout à l'heure dans les orientations budgétaires. Soyons clairs et soyons vigilants sur la notoriété du territoire, sur l'image de notre territoire, car nous ne sommes pas dans un carrefour stratégique. De plus, la perte du statut de capitale régionale a accru et accéléré ce phénomène. Nous savons tous, de surcroît, que la seule qualité de vie n'est pas différenciante désormais dans un système territorial archi concurrentiel. Beaucoup a déjà été fait grâce à l'intercommunalité.

Je tiens aussi à mon tour à rendre hommage à tous ceux qui ont participé à la situation dans laquelle nous sommes arrivés. Je voudrais également vous rendre hommage, Monsieur le Président de l'Agglomération, car je sais toute l'énergie que vous y avez mise, et je pense qu'avec Gabriel BAULIEU, votre 1^{er} Vice-Président et l'ensemble des autres Vice-Présidents et des services, vous avez su apporter une touche efficace, même si cela s'est fait parfois dans des conditions un peu difficiles, parce que nous savons que les chartes de gouvernance peuvent poser problème. En tout cas, je tenais à vous féliciter vraiment publiquement ici aujourd'hui.

Je crois que notre territoire dispose d'atouts multiples. Dans les années à venir, nous aurons besoin d'un courage, d'une détermination, d'une énergie et d'une unité dans ces concurrences exacerbées entre territoires. L'unité doit être sans faille, et nous serons à vos côtés. Mais la défense, quand elle est nécessaire, et la valorisation permanente de notre territoire devront passer par des volontés fortes, des positions constantes sans changement de pied ni hésitation, parfois parisiennes et partisans. C'est là aussi l'enjeu de la communauté urbaine. Un moyen juridique nouveau nous est donné, mais ce moyen deviendra ce que nous saurons en faire effectivement collectivement. Cette Communauté Urbaine renforce une obligation. Il s'agit surtout d'améliorer l'efficacité de nos politiques publiques et du service à nos concitoyens dans un cadre clair, transparent, compréhensible et acceptable fiscalement. Dans ce contexte actuel, il serait peut-être admissible que la CU soit l'occasion de décréter une vraie pause fiscale.

J'ai lu hier avec intérêt dans la PQR (presse quotidienne régionale) qu'il y avait une pause cette année. Je pense qu'il y a une vraie réflexion pour cela, parce que tous les efforts de service, de proximité, de compétence et de communication seront vains si les Grands-Bisontins observent la poursuite d'une politique fiscale et tarifaire déraisonnable. Les choses sont d'autant plus difficiles pour nous tous que la cohésion de la Nation est aujourd'hui parfois interrogée. Je ne rentrerai pas dans le grand débat, mais à un moment donné, lorsqu'on lit ce que dit Monsieur MOUDENC, que vous citez souvent, l'État ne doit pas se défausser sur les collectivités locales au risque de déséquilibrer les mandats locaux, mais il doit agir pour renforcer une démocratie plus proche des demandes des concitoyens. L'évolution annoncée de la loi NOTRe, la promesse d'un acte III de la décentralisation, la volonté de nouveaux équilibres entre l'État et les collectivités, beaucoup d'annonces et beaucoup d'incertitudes, tout démontre que le cadre reste très instable, notamment pour notre future communauté urbaine. Pendant ce temps, plus d'un tiers des communes devrait connaître quelques difficultés au niveau de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement), mais nous en reparlerons plus tard.

Par ces mots, je voulais vous dire qu'au Sénat, nous sommes très attentifs aux rôles des communes et des intercommunalités. C'est là que je pense – et je suis persuadé que vous le ferez, vous l'avez dit dans vos propos liminaires – que vous serez dans le respect et la proximité réelle. Mais je pense que pour que les choses puissent se réaliser à un moment donné et se faire de manière très sereine et acceptable par les Grands-Bisontins, il faudra que la Communauté Urbaine, ce ne soit pas plus d'impôts et de taxes, plus de contraintes et de libertés pour les communes, plus de personnels, toujours plus, moins de proximité, moins de facilité d'accès aux services et plus de technocratie (je crois que c'est important de le dire). Au fond, ce sont eux qui auront la confiance ou non. Dans toutes nos décisions, notre responsabilité est d'avoir en tête la question du pouvoir d'achat des Grands-Bisontins.

Comme vous, je souhaite une nouvelle ambition pour cette Communauté Urbaine. Cette ambition doit être collective, sur la base de valeurs et de convictions, sur un nouveau départ, une nouvelle étape et un renouvellement des objectifs, une ambition pour une nouvelle donne, une réponse à de nouveaux défis (et ils seront nombreux), la reconnaissance de nos talents et de nos énergies, et surtout, enfin et pour conclure, une ambition pour une vraie proximité des habitants, une appropriation saine et maîtrisée de l'intercommunalité et une exigence de transparence. Je vous remercie de m'avoir laissé la parole.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous remercie, c'est normal. Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. LIME.- Je pense que c'est un événement important ce soir, mais c'est bien de revenir à pourquoi nous sommes arrivés à cela ce soir. Premièrement, nous sommes issus du fait de la perte de capitales régionales, comme le Président nous l'a annoncé, dans le cadre de la fusion des régions Bourgogne et Franche-Comté qui a eu pour conséquence d'exacerber encore un peu plus la rivalité entre Dijon et Besançon. Le principal argument qui a été développé pour la transformation en communauté urbaine était de ne pas avoir de strate, de différence par rapport à Dijon. Dijon étant passée métropole, il nous fallait passer en communauté urbaine pour pouvoir continuer à exister. Je le rappelle tout de même, parce que c'est intéressant : tout particulièrement dans notre région, cette fusion des régions a été voulue et anticipée par de nombreux élus politiques sur deux éléments, le rayonnement et l'économie que l'on allait réaliser dans le cadre des fusions. Il serait bien de faire un retour d'expérience pour savoir si la région Bourgogne-Franche-Comté apparaît beaucoup plus au niveau européen, parce que tel était le principal argument. Or il ne me semble pas que ce soit le cas.

De plus, il ne me semble pas avoir vu beaucoup d'économies dans le cadre de la fusion de ces deux régions. Mais c'est un autre débat.

Deuxièmement, à force, on est en train de complètement dénaturer le nom de ce que nous mettons en œuvre. Je l'ai déjà dit et je le redirai : Dijon n'est pas une métropole, Besançon n'est pas une communauté urbaine. On est en train de dénaturer complètement la philosophie que l'on voulait à l'intérieur des différentes strates, et je pense qu'à terme, nous terminons tous en métropole. À force de courir derrière un certain nombre de choses pour être le plus grand, pour pouvoir continuer à exister – et je pense que notre territoire ne peut pas être en dehors de cela quand je dis cela –, c'est une philosophie générale et c'est pour cela que ce soir, nous voterons cette transformation de communauté d'agglomération en communauté urbaine. Mais je pense que c'est intéressant de pouvoir s'interroger par rapport à ces éléments.

Je pense que le fait de cette métropolisation de l'ensemble de nos secteurs urbains nous mettra en difficulté par rapport à nos voisins dans les communautés de communes. Je pense qu'il faut peut-être aussi s'interroger dans cet équilibre social, économique et de répartition sur l'ensemble de nos territoires où nous avons de plus en plus des métropolisations. Il faudra que nous vivions à côté, avec des communautés de communes qui sont en train de décrocher d'une façon relativement conséquente par rapport à cet avenir. Je pense que cette métropolisation posera aussi un problème d'équilibre général sur l'ensemble de notre société.

Enfin, un dernier point a été très peu abordé pendant toute cette réflexion. Je veux parler de l'aspect fiscal. Au départ, on nous avait dit que le fait de passer en communauté urbaine nous donnerait un bonus au niveau fiscal. Or grâce – ce que j'ai bien compris – à la loi de Finances de 2019 votée notamment par les deux députés bisontins, nous n'aurons rien en plus, la nouvelle norme étant remise en cause. L'hypothèse de 2, 3 ou 4 M€ supplémentaires dans le cadre de la DGF est partie. Je rappelle tout de même que Dijon, qui est passée en métropole avant nous, a 6 M€ et elle ne sera pas remise en cause. Dans l'équilibre remis en cause, c'est-à-dire le paquet complet, on ne conteste pas celles qui sont passées avant. Cela veut dire qu'historiquement, Dijon aura 6 M€ de plus *ad vitam aeternam* par rapport à nous sur une DGF. Je pense qu'il y a peut-être une réflexion à avoir, et peut-être une modification, car lorsque nous aurons l'ensemble de l'équilibre sur l'ensemble des niveaux de métropoles et de communautés urbaines, ce serait bien que tout le monde soit traité de la même façon équitablement. C'est peut-être un peu un appel que nous pouvons donner à l'ensemble de nos députés pour qu'il puisse y avoir une rectification à terme sur ce type de dispositif. Mais vous aurez bien compris que nous voterons ce soir cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant tes propos sur le bonus fiscal, vous savez certainement qu'il avait été chiffré pour Besançon autour de 1,2, 1,3 ou 1,4. Mais j'ai toujours dit dès le départ que ce n'était pas pour nous l'essentiel. L'essentiel est effectivement de compter parmi les communautés qui pouvaient s'asseoir à la table des négociations avec l'État et la Région pour parler du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) et du Contrat de Plan État-Région (CPER). C'est ce qui est important. Ce que fait une loi de finances une année peut être défait par une autre. Les remarques que tu fais sont partagées par un certain nombre. Je pense qu'il peut y avoir aussi des améliorations dans les mois à venir. Qui souhaite intervenir ?

M. ALAUZET.- Merci, Monsieur le Président. « Les idées mûrissent, comme les fruits et les hommes. Personne ne passe du jour au lendemain des semailles aux récoltes, et l'échelle de l'histoire n'est pas celle des gazettes. » Ainsi s'exprimait François MITERRAND le 2 mai 1981 juste avant son élection. Il disait également qu'il faut laisser le temps au temps. Que cette pensée s'applique parfaitement bien à la construction patiente et raisonnée de notre territoire. Entre l'idée originelle, en 1967 (vous y avez fait référence, Monsieur le Président) et la création du District en 1993, il aura fallu 26 ans et l'action décisive de quelques responsables visionnaires, conscients que l'avenir de notre Grand Besançon nécessitait de se rassembler autour d'objectifs partagés. Il fallait installer la confiance, rassurer les petites communes, leur témoigner de la bienveillance, et les assurer que l'intention de Besançon n'était pas de les dévorer, mais bien d'avancer ensemble, en respectant l'identité, la particularité, et l'autonomie de chacune des 38 communes adhérentes à l'époque.

Saluant l'engagement de celles et ceux qui nous ont précédés pour leur courage, leur détermination, aussi pour bâtir une destinée commune sur un territoire de vie (vous les avez évoqués, Monsieur le Président), Robert SCHWINT, Claude GIRARD, Paulette GUINCHARD, et aussi les maires des communes qui ont mobilisé leurs pairs. Je pense par exemple à Jean-Louis VUILLEMIN, alors Maire de Saône, commune qui, avec Thise, était la plus peuplée avec 2 500 habitants, face aux 120 000 de Besançon. Tous ont su dépasser les étiquettes politiques au bénéfice du bien commun, car tous, et bien d'autres, avaient compris que la nécessité pour notre territoire consistait à dépasser sa propre personne pour penser collectivement et agir de manière consensuelle. C'est également le sens de ce qui nous anime ce soir, et de ce qui doit nous animer demain.

Vous, Monsieur le Président, premier Président de la Communauté d'Agglomération née en 2001, avec, à vos côtés, Gabriel BAULIEU et tous les élus de cette collectivité, avez été un artisan déterminé. Je salue sincèrement vos actions pour aboutir et bâtir cette communauté urbaine, cette nouvelle étape de notre belle aventure commune et collective, car ce soir, en effet, c'est une nouvelle étape, une étape décisive qu'il nous est proposé de franchir.

En effet, nous posons un acte fondateur pour une nouvelle dimension du territoire, avec plus de solidarité intercommunale, plus d'effets positifs pour tous nos concitoyens et avec une nouvelle ambition commune, car le destin de nos 68 communes est profondément lié. Ce passage en communauté urbaine n'est pas une fin en soi, mais bien la première pierre de notre territoire de demain, plus ambitieux, plus fort. Demain, nous devons être à la hauteur de ce qu'ont réalisé les femmes et les hommes qui nous ont précédés. Nous devons aussi être au rendez-vous pour donner un élan, une dynamique, un développement à notre aire géographique pour offrir à ces habitants, à ces étudiants, à ces entrepreneurs, à toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans le domaine associatif aussi, un territoire porteur d'espoir. L'enjeu est donc clair : devenir un pôle métropolitain influent. Pour cela, il faut affirmer notre fierté, nos ambitions. Il faut s'appuyer sur nos singularités qui sont ses atouts. Le passage en communauté urbaine nous oblige à être les acteurs de notre destin, à lui donner une forte impulsion et de l'élan.

La concurrence territoriale d'aujourd'hui et de demain n'est pas un tabou. Elle existe, c'est un fait. Dans ce contexte, nous disposons de force, d'atouts. Nous devons nous en servir pour devenir plus puissants, sans aucun complexe, sans craindre personne et avec cette conviction que nous sommes un pôle métropolitain d'équilibre au centre de l'Europe, et à côté, de manière complémentaire, d'autres métropoles. Nous sommes différents, plus forts dans de nombreux domaines, en mesure d'apporter aux autres autant qu'ils peuvent nous apporter. Chacun doit entendre cela, ici, et bien au-delà des frontières de notre territoire. Affirmer notre identité, comme nous le faisons ce soir, faire preuve d'audace et d'ambition au travers de grands projets présents et à venir, fédérer pour être plus fort, voilà qui amplifiera le travail accompli et affirmera l'image de notre communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. ALAUZET.- Je termine, Monsieur le Président. Notre territoire est bien un espace métropolitain centre européen. Nous devons le concevoir comme tel et le montrer comme tel. Soyons-en conscients et fiers. Disons-le, le moment est solennel. Soyons ambitieux en considérant que la naissance de notre communauté urbaine n'est qu'un début d'une nouvelle histoire d'envergure et enthousiasmante.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

Mme VIGNOT.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires, nous vivons aujourd'hui une évolution institutionnelle significative. L'Agglomération du Grand Besançon ne sera plus, la Communauté Urbaine du Grand Besançon sera et ouvrira la voie à un nouveau destin partagé. En tant qu'écologistes, nous voterons pour cette évolution qui va dans le sens d'une décentralisation et d'une organisation territoriale à trois niveaux : régional, intercommunal et communal. Il était essentiel que les politiques publiques soient ajustées au plus près des réalités de terrain et des enjeux sociétaux.

Dans le cadre régional, comme national, la communauté urbaine constitue une étape à franchir dans l'affirmation nécessaire du pouvoir de décision intercommunale, non pour une question de taille ou de masse, mais pour assumer des compétences permettant de charpenter un projet politique écologiste de territoire qui nous faisait tant défaut. Les Transports étaient à l'Agglomération, mais pas la Voirie.

Le Logement était à l'Agglomération, mais pas l'Urbanisme, etc. Ainsi, la communauté urbaine va permettre de renforcer l'autonomie et l'efficacité de politiques qui doivent être le socle de la transition, de la transition écologique du Grand Besançon, et tendre, par exemple, vers une autonomie énergétique, vers une autonomie alimentaire.

Cette communauté urbaine, par sa cohésion et ses ambitions, devra prévenir et même réduire les fractures possibles entre rural et urbain, en se projetant entre plateaux et vallées du Doubs et de l'Ognon. Elle pourrait être en réalité la première communauté urbaine de France, au plus près des nouvelles aspirations entre nature et cité, mêlant innovation sociale et développement durable, et donc une force d'attractivité, y compris pour l'entreprise. Par contre, dans le contexte politique actuel, lors du scrutin municipal, notre démocratie locale ne s'accommodera plus, ou pas longtemps, de l'élection fléchée des conseillers communautaires. C'est d'ailleurs pourquoi les élus d'Europe Écologie Les Verts ont toujours demandé que soit instaurée une élection au suffrage universel direct, séparé au titre des communes et au titre des intercommunalités.

Cette communauté urbaine (ou urbaine) ne se construira pas non plus dans la durée sans la consécration du rôle central de la commune dans les services de proximité. Les écologistes sont donc satisfaits de participer à la création de la communauté urbaine que nous considérons comme un cap que nous voudrions orienter vers plus de transition, plus de liberté locale, plus d'efficacité contre les inégalités sociales, territoriales, plus de transition écologique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci.

M. PARIS.- Monsieur le Président, chers collègues, après bientôt trois ans de préparation psychologique à un éventuel passage en communauté urbaine, nous arrivons non pas au bout du tunnel, mais plutôt à l'entrée. Durant ces trois années, a été évoquée sans relâche la nécessité absolue d'exister face aux métropoles et communautés urbaines qui nous entourent. Mais qu'est-ce qui fait la richesse et l'attractivité d'une agglomération aujourd'hui ? C'est sa qualité de vie dans un environnement préservé, ses dessertes ferroviaires et autoroutières, et surtout les compétences et la technicité de ses habitants.

Aujourd'hui, je pense que nous avons tous ces atouts entre nos mains, et je doute que la transformation que vous nous proposez nous en donne davantage. Même le célèbre *New York Times*, dans son édition de janvier 2018, parle de Besançon, capitale de l'horlogerie et, sous-entendu, des microtechniques. Or nous ne sommes pas en communauté urbaine. Ce qui tend à démontrer que tous les territoires ont une chance, pourvu qu'ils aient une stratégie. Depuis la première évocation de cette communauté urbaine, les communes de l'Agglomération bisontine se sont vu déposséder de l'Urbanisme, de l'Assainissement, et à compter du 1^{er} janvier 2019, de la Voirie.

Monsieur le Président, mes chers collègues, en ayant mis à nue nos communes, le coup de froid arrivera un jour ou l'autre, et seul le réchauffement climatique actuel nous empêche de nous en rendre compte. En conclusion, et bien que je n'ai jamais été convaincu par les arguments avancés, ce soir, je m'abstiendrai, car à partir du moment où nos missions essentielles ont disparu, le changement de statut n'a, à mon sens, plus beaucoup d'importance. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Cher Daniel, merci de ta position qui n'est pas nouvelle. Je pense que par rapport à la Voirie, à l'Eau et à l'Assainissement (quelqu'un l'a déjà dit une fois dans cette assemblée) dans quelque temps, beaucoup d'entre vous se féliciteront effectivement de cette prise de compétences qui va permettre à certaines communes qui n'avaient pas forcément les moyens de le faire, de se remettre à niveau. Je pense que nous en reparlerons peut-être dans trois ou quatre ans, et nous verrons s'il y a eu du bénéfice ou du déficit. Je pense qu'il y aura eu beaucoup de bénéfices. D'ailleurs, quand je vois la liste des travaux qui nous arrivent au niveau de l'Agglomération en termes de voirie et d'assainissement, je pense que pour les communes, ce ne sera pas une très mauvaise opération. Bien au contraire, cela permettra à l'ensemble des communes de bien se développer, avec un niveau d'équipement qui sera renforcé. Mais je te remercie de ta franchise. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BODIN.- Chers collègues, le débat de ce soir est important, et il peut être le moment de regarder non seulement devant nous, mais également derrière nous. C'est le moment de regarder derrière nous, car je nous rappelle les difficultés rencontrées en 2000, lors de la création de la Communauté d'Agglomération, car n'oublions jamais la configuration unique de notre intercommunalité en termes de population. À chaque étape, les débats ont été longs, mais ils ont été féconds. Grâce au Président, grâce au 1^{er} Vice-Président, le débat n'est plus le même 20 ans plus tard.

Des craintes subsistent, mais avec la réussite de grands projets, comme le tramway, le Conservatoire, les Mots dans la Boucle, puis les transferts de compétences aidant, l'intercommunalité a pris toute sa place. Aucun de nos concitoyens ne devrait ignorer désormais cet échelon politique tant ces compétences sont larges et diverses. Je crois que deux défis importants se présentent à nous dans le cadre du passage en communauté urbaine, celui de la démocratie et celui de l'appropriation.

Le premier défi est celui de la démocratie. À l'heure où élus et partis sont souvent discrédités, il faudra veiller à ce que l'intercommunalité ne soit pas notre nouvelle Europe locale, éloignée des citoyens, source injustifiée de tous les mécontentements quels qu'ils soient, alors même que l'Agglo ne se cantonne pas au débat stratégique et qu'elle assure des missions du quotidien, comme le ramassage des déchets. Nous devons faire des efforts de communication de nos discussions.

Il apparaît désormais important notamment que nos débats soient davantage connus, et je propose la retransmission en direct de ces Conseils d'Agglomération, car cela me paraît désormais quelque chose d'indispensable, voire de banal. Le second défi est celui de l'appropriation, car si le Maire est toujours connu, le Président et les Vice-Présidents de l'intercommunalité le sont beaucoup moins. L'élection au scrutin indirect demeure une question, même si la solution n'apparaît pas clairement pour le moment. En deux décennies, le fait intercommunal s'est imposé politiquement, mais pas dans les esprits. Je note ainsi les récentes prises de position de plusieurs de métropoles qui n'ont pas souhaité, alors que la loi les y autorisait, exercer sur leur territoire les compétences des Départements – je pense notamment aux solidarités – comme s'ils avaient réalisé que ces métropoles XXL risquaient de ne plus être gouvernables, car elles sont des aspirateurs de dynamisme et elles assèchent également d'autres territoires, ce qui, électoralement parlant, se manifeste très souvent par des votes protestataires.

Cependant, comment imaginer aujourd'hui faire face, chacun dans son coin, à des défis aussi gigantesques que la transition énergétique qu'il faut évidemment rapprocher de la préservation de l'environnement, des questions alimentaires, des questions commerciales ? Même si l'on peut avoir des doutes sur ce phénomène, la métropolisation et les concurrences entre territoires sont des réalités, et nous devons bien y faire face avec une ambition. Je suis donc pleinement favorable à ce passage en communauté urbaine, mais le défi sera que chacune et chacun de nos concitoyens se sentent pleinement grand-bisontines ou grand-bisontins. Mais je suis sûr que nous saurons relever ce défi avec enthousiasme et ambition.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. J'en suis persuadé, d'autant plus que les réponses à certaines questions que tu as posées sont dans la charte de gouvernance pour associer au plus près l'ensemble des communes et des élus à ces décisions. Concernant la retransmission des Conseils, nous en reparlerons en Bureau. Je ne sais pas, mais pourquoi pas ? Je ne suis pas forcé de répondre aujourd'hui directement. Je peux dire que je réfléchis. Mais ce n'est pas ce à quoi il faisait allusion. Qui souhaite intervenir ?

M. BAULIEU.- S'agissant de ce dossier majeur, je crois que les prises de parole qui viennent de s'exercer montrent l'importance de cette étape. Le propos de présentation du Président avait d'ailleurs placé ce dossier au juste niveau parmi tous ceux que nous avons ce soir. Bien évidemment, il occulte un peu tous les autres. Nous aurons, dans les mois, ou peut-être les années qui viennent, à débattre d'un certain nombre d'interrogations que les orateurs se sont fait l'expression, puisqu'il y a un certain nombre de choses sur lesquelles nous plaçons pour une forme de complémentarité entre communes et intercommunalités. Mais au-delà de ce que vient de rappeler le Président, c'est-à-dire ce que nous avons inventé dans la charte de gouvernance, il y a la place pour l'avenir, pour y revenir et s'employer à consolider les choses pour répondre aux différents enjeux, mais sans se détacher du terrain, sans précisément se détacher formellement de la commune pour que l'on ait cette parfaite articulation dans le groupe local.

Dans le débat qui est le nôtre ce soir, il y a un élément que nous avons évoqué en Bureau et que nous n'avons pas traduit dans le dossier, tout simplement pour en faire l'objet d'un échange ce soir. Chacun a rappelé l'importance stratégique de cette transformation en communauté urbaine. Souvent, quand nous avons parlé de ce projet, notamment dans les réunions de secteur dans quelques communes ou à d'autres occasions, aux vœux municipaux ou à l'occasion d'autres rencontres, nous avons toujours clairement dit que dans la compétition entre les territoires, nous ne laisserions place à aucune négligence. Nous avons toujours dit également que nous utiliserions tous les leviers dont nous disposons, précisément pour assurer la promotion et le développement de ce territoire bien évidemment dans l'intérêt de ceux qui y vivent, donc les habitants, au premier chef, mais aussi de tous les acteurs de formation, de production, d'économie, d'entreprise, les entrepreneurs, etc. C'est majeur, et nous ne voulons renoncer à aucun levier, y compris dans l'affichage de ce que sera notre communauté urbaine sur le territoire national.

Chacun l'a bien compris, et certains l'ont dit dans leurs propos. En soi, cela ne révolutionne pas les choses, sauf que cela a pour ambition de nous distinguer dans le positionnement et dans notre capacité à être interlocuteur. Bref, c'est un levier important. Ce n'est pas le seul, mais nous ne voulons pas le négliger. Dans l'affichage que nous souhaitons faire, Christophe LIME s'est arrêté tout à l'heure sur cette notion de métropole. Nous ne souhaitons pas non plus laisser passer ce train.

Dans l'affichage quotidien permanent de ce que sera notre communauté urbaine, nous ne souhaitons pas laisser place au moindre déclassé possible. Nous avons débattu de cela en Bureau, et bien évidemment, il est proposé ce soir, juridiquement, de délibérer pour décider de transformer la communauté d'agglomération en communauté urbaine. Mais bien évidemment, dans nos statuts, nous devons dire comment nous souhaitons que cette communauté urbaine se nomme. Nous aurons ensuite à porter cette identité sur tous nos supports, dans notre langage quotidien et dans l'identification que chacun fera de cette institution. C'est la raison pour laquelle, dans le paysage tel qu'il est avec tout ce qui se passe sur le territoire national, nous vous proposons de transformer la communauté d'agglomération en communauté urbaine qui prendra la dénomination de « Grand Besançon Métropole ».

Nous ne faisons pas preuve d'une imagination débordante, je vous donnerai quelques exemples, mais il nous paraît extrêmement important de le faire ce soir, maintenant. En effet, nous pouvons introduire cette disposition dans les statuts, parce que dans la compétition entre les territoires, encore une fois, nous souhaitons ne pas laisser place à la moindre considération que pouvait avoir tel ou tel intitulé. Si vous souhaitez savoir l'usage qui est fait de cet intitulé, bien évidemment, s'appellent « Métropole » les métropoles qui ont le nom, mais elles n'ont pas toujours la réalité territoriale en termes de rayonnement sur un territoire. Toutefois, il y en a également beaucoup d'autres et nous ne souhaitons pas être dans les appellations déclassées non plus. Je vous en cite quelques-unes, car on m'en a fourni une longue liste. J'en connaissais moi-même quelques-unes, parce que dans les instances parisiennes, on a souvent des collègues qui se présentent au nom d'une métropole. Je passerai sur les agglomérations devenues métropoles en tant que telles, mais je vous en donnerai quelques-unes qui portent le nom de métropole, alors qu'elles sont communautés urbaines : Le Mans Métropole, Limoges Métropole, Le Havre Seine Métropole, Perpignan Méditerranée Métropole, Angers Loire Métropole.

Nous avons – et ce sera un clin d'œil à la personne qui est dans la salle ce soir – des communautés d'agglomération qui prennent cet intitulé, comme Châteauroux Métropole, Ardenne Métropole, Troyes Champagne Métropole, Amiens Métropole, Valenciennes Métropole (qui, je crois, est devenue métropole depuis), Nîmes Métropole et quelques autres, certaines portant le nom de métropole bien avant que cette qualification institutionnelle soit formalisée. Puisque nous avons cette ambition d'une transformation en communauté urbaine, pour exister davantage sur un territoire, pour être identifiés comme tels, nous vous proposons que, dans notre intitulé également, nous le traduisions à l'image de ce qui se passe en d'autres lieux et pour ce qui se passerait également bien évidemment sur notre région. Puisque j'ai dit très justement que nous avons eu un débat en Bureau, une conclusion en Bureau, et le débat étant venu dans l'examen du dossier, je précise que nous nous sommes arrêtés en conclusion sur l'intitulé « Grand Besançon Métropole ». Mais il n'est pas interdit non seulement de réfléchir, mais aussi de vérifier les choses.

Nos services, et particulièrement la Direction de la Communication, ont attiré notre attention sur le fait que nous sommes référencés en de nombreuses instances et en de nombreux lieux en « Grand

Besançon ». C'est la raison pour laquelle il nous paraît plus pertinent, afin de ne pas perdre ces référencements, de vous proposer ce soir, « Grand Besançon Métropole », ce qui serait moins bouleversant par rapport à notre intitulé jusqu'à ce jour. De plus, il nous semble être dans le droit fil de la pensée du Bureau qui a voté sur « Besançon Métropole ». J'avais omis effectivement de donner cette précision extrêmement importante, particulièrement à l'égard des collègues du Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. STEPOURJINE.- Je répète ce que j'ai dit en Bureau. Continuons à faire en sorte que l'on se moque de nous en mettant le mot « métropole » dans un titre, alors que nous sommes qu'une communauté urbaine ! Si d'autres veulent se présenter comme étant major de la classe, on va se moquer de nous avec ce mot « métropole ». J'ai voté contre en Bureau, qui plus est, ce n'est pas le même titre aujourd'hui. Mais soyons un peu sérieux, réfléchissons à un nom un peu différent. Est-ce à dire que maintenant, tout le monde va s'appeler Métropole (Ornans Métropole, Pontarlier Métropole) ? Qu'est-ce que cela veut dire ? Vous m'excuserez, mais je l'ai dit en Bureau. Je ne suis pas d'accord. Je voterai donc contre encore ce soir.

M. BAULIEU.- C'est conforme à ta position exprimée en Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que nous avons évoqué les arguments de Robert STEPOURJINE. Nous avons regardé. Quelque part, il faut être aussi un peu pragmatique. Je crois que Gabriel BAULIEU a dit pourquoi nous devons nous appeler Métropole. Ce n'est pas parce que d'autres l'ont fait que nous devons faire la même chose, et on a le droit de ne pas être d'accord là-dessus. Mais c'est simplement un problème de communication. Que cela plaise ou non, nous sommes dans une société de communication, et c'est important de le dire et de le répéter.

M. PRALON.- Monsieur le Président, des Bureaux précèdent les Conseils communautaires. Nous sommes 30 autour de la table en Bureau. Nous avons délibéré en Bureau sur l'appellation « Besançon Métropole » et non pas « Grand Besançon Métropole ». Cela a été mis aux voix. Je ne vois pas pourquoi ce soir on change la dénomination sans que les membres du Bureau n'aient été prévenus préalablement à cette séance. Vous nous prenez pour des suppositoires, il n'y a pas d'autre terme, mais je ne suis pas d'accord sur ce que vous êtes en train de nous proposer. On ne change pas comme cela du jour au lendemain, parce que l'on a décidé avec deux ou trois personnes de changer l'appellation et de prendre les membres du Bureau en otage, comme vous êtes en train de le faire ce soir. Je ne voterai donc pas pour Grand Besançon Métropole. C'est très clair.

M. LE PRÉSIDENT.- Écoute, tu as le droit. En termes de suppositoire, je ne vois pas bien le rapport. Honnêtement, je ne vois pas. Je ne me permettrais pas de dire cela. Simplement, je crois que c'est important. Je crois aussi que la démocratie est de pouvoir dire que nous vous le proposons. Ce nom sera ancré dans le marbre pour 10 ans, 20, 30 ou 40. Nous avons effectivement fait cette proposition au Bureau, tu as raison. Mais je vous fais l'autre proposition, car nous avons regardé en matière de référencements, et cela pose certains problèmes. Nous vous le proposons. Cela étant, je veux bien le mettre au vote, si vous voulez. Nous respecterons les choses. Il ne faut pas non plus être trop introverti. Il ne faut pas que l'on pense que nous sommes toujours plus mauvais ou plus petits que les autres. Nous devons aussi avoir une certaine ambition.

S'adressant à Jean-Yves PRALON. Ce n'est pas fondamental. Je suis d'accord avec toi. Mais quelque part, cela nous positionne. C'est vrai, c'est de la communication. Mais pouvons-nous vivre dans un monde sans communication ? Non. Je suis à la tête de cette Agglomération depuis bientôt 19 ans, et cela fait bientôt 19 ans que nous ramons pour nous faire une place au niveau national. Nous commençons à en avoir, mais cela été très compliqué. Nous devons mettre tous les atouts de notre côté, mais ce n'est pas fondamental.

Y a-t-il d'autres remarques ?

M. GROSPERRIN.- Merci, Monsieur FOUSSERET. À l'instant, nous sommes sûrement en train de passer en communauté urbaine, et on est en train de nous expliquer que nous allons nous appeler Métropole. Je ne comprends pas tout. Je ne suis pas sûr que ce soit judicieux justement. J'entends bien que tout le monde s'appelle Métropole et qu'il y a de la communication derrière tout cela.

Toutefois, vous qui êtes pragmatique, j'ai peut-être mal lu, mais je n'ai pas vu cette proposition dans le dossier.

M. BAULIEU.- Non, Jacques. J'ai précisé dans mon propos que c'était un accord après débat en Bureau.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai fait faire une enquête, nous avons regardé.

M. GROSPERRIN.- J'entends bien. Je ne l'ai pas vu dans le rapport, cela a été expliqué, etc. Aujourd'hui, nous passons en communauté urbaine. Ne serait-il pas plus intéressant de rediscuter de cela, de montrer peut-être l'intérêt au niveau de la communication ? Je ne suis pas persuadé que ce soit judicieux de le faire aujourd'hui. Il est vrai que tout le monde s'appelle Métropole. À mon avis, ce sera réglé par la loi, car on ne pourra pas continuer comme cela.

M. LE PRÉSIDENT.- La loi est très claire. Je vais vous dire ce qu'elle dit, parce que je me doutais bien que vous alliez en parler.

M. GROSPERRIN.- Soyez pragmatique !

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis très pragmatique, parce que figurez-vous que pour changer le nom, il faut refaire un délibéré, et les 70 communes devront se réunir pour changer le nom. Une question a été posée par quelqu'un que vous devez connaître bien, le sénateur Jean-Louis MASSON. Il a demandé au ministre de l'Intérieur si une communauté urbaine ou une communauté d'agglomération pouvait modifier sa dénomination et faire figurer le terme « métropole ». C'était fin décembre 2016. Le ministre a répondu : « La loi ne comporte pas de disposition spécifique relative au nom d'un établissement public de coopération intercommunale. Les dénominations des EPCI sont libres. Ainsi, une communauté urbaine ou une communauté d'agglomération peut faire figurer dans sa dénomination le terme de métropole ». Il donne ensuite des exemples que je peux vous communiquer.

M. GROSPERRIN.- Laissez Monsieur MASSON. Je pense qu'il ne faut pas le citer.

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne sais pas, c'est une citation juridique. Je ne le connais pas personnellement, ce n'est pas un de mes amis personnels. Avez-vous d'autres remarques ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. Sur le sujet, je partage les interventions de Messieurs PARIS et LIME. Vous savez que depuis le départ, je ne suis pas favorable à ces fusions de régions. Par contre, je suis pour la mutualisation, bien évidemment, mais pas pour l'annihilation des communes. Quand j'entends toutes ces propositions, pourquoi pas « le très très Grand Besançon Métropole ». Cela me fait penser à cet instant à la fable de Jean de la Fontaine « La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le Bœuf ». Je pense qu'il ne faut pas tomber dans l'absurde. Il y a quelques mois, je suis passé à Nîmes avec des amis, et quand j'ai vu « Nîmes Métropole » (qui est plus grand que nous), nous avons eu quelques sourires. Il faudrait donc bien faire attention à la dénomination.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais après, vous avez tout de même retenu Nîmes Métropole, puisque vous venez de nous le redire. Actuellement, plus de la moitié des communautés d'agglomération et des communautés urbaines s'appelle Métropole. Qui d'autre souhaite prendre la parole ?

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Vous l'avez dit tout à l'heure, je crois qu'il est extrêmement important que nous soyons identifiés sur le plan national, et que par notre nom, par notre nouvelle identité s'exprime un haut niveau d'ambition. Toutefois, ce n'est pas uniquement pour nous, mais aussi pour nos universités et nos entreprises. Si une entreprise dit à ses fournisseurs ou à ses clients : « je suis dans Grand Besançon Communauté Urbaine » ou « je suis dans Grand Besançon Métropole » (ou Besançon Métropole), cela change tout. Je suis donc complètement favorable au terme « métropole », parce que pour nous, la métropole a une définition administrative, mais dans la tête de nos citoyens, elle a un autre sens. Il ne faut pas nous abaisser. Je suis donc extrêmement favorable. Je partage l'opinion de Monsieur PRALON. Je suis donc plus favorable à « Besançon Métropole » que « Grand Besançon Métropole ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais mettre aux voix. Ce n'est pas un problème. Je sais que lorsqu'une entreprise cherche à s'implanter – j'ai eu le cas avec de grands noms dans le domaine du luxe –, elle est très attentive à cela. Cela peut vous paraître complètement suranné ou déplacé, mais c'est la réalité des choses. C'est comme cela. Les entreprises regardent le nom. Je peux vous dire qu'aller dans une communauté de communes ou une communauté urbaine, dont le nom sera Métropole, ce n'est pas exactement la même chose, même si la commune est la même, et même si le statut de l'entreprise reste le même. C'est totalement différent.

M. CROIZIER.- Si vous me le permettez, j'ajoute que nos entreprises valoriseront le nom, puisqu'elles l'afficheront. Nous aurons donc une visibilité supérieure.

M. LE PRÉSIDENT.- Devons-nous avoir des complexes d'infériorité par exemple par rapport à Angers ? Vous m'aviez complimenté tout à l'heure, j'accepte le reproche. C'est donc une journée mémorable ! *Rires.* J'ajoute par rapport à cela que nous avons pris cette décision, Jean-Yves PRALON a raison, Robert STEPOURJINE a raison, sauf que nous avons regardé, et nous avons discuté avec le service Communication. Je n'ai pas été forcément toujours là pour en reparler avec ce service. Cependant, je tenais à ce que nous en rediscutions aujourd'hui, car c'est important pour ne pas relancer tout le processus.

On m'a dit : « quand on est référencé en tant que Grand Besançon, on a déjà des milliers de référencements ». Nous n'aurons donc plus ces référencements. C'est pour cela que vous proposez que nous nous appelions « Grand Besançon Métropole ». On m'a dit aussi que peut-être que pour un certain nombre de maires, l'appellation « Grand Besançon » est mieux que « Besançon » pour les maires des communes périphériques. C'est aussi pour cela que nous avons choisi celle-là. Pour moi, c'est important.

Je vais donc procéder au vote en deux temps. Nicolas, je vais te passer la parole ; tout le monde pourra s'exprimer, il n'y a aucun souci.

Dans un premier temps, je vais faire voter la communauté urbaine, et dans un deuxième temps, nous voterons le nom. Vous avez compris que nous votons sur le nom de Grand Besançon Métropole.

S'agissant de la communauté urbaine, ce qui est essentiel, qui s'opposent ? Je n'en vois pas. Qui s'abstient ? Je compte 4 abstentions. Ce premier vote est donc très majoritaire. Personne ne prend pas part au vote. Je vous remercie de ce vote et j'espère – j'en suis même sûr – que dans quelques années, personne ne le regrettera. Nous pouvons donc applaudir.

Applaudissements.

M. LE PRÉSIDENT.- Je rappelle que dès demain, après-demain ou lundi, vos communes recevront la délibération. Vous avez trois mois pour délibérer et renvoyer la délibération. Si vous ne la renvoyez pas, ce sera considéré comme étant acquis. Nous passons au second vote. Je propose le nom de Grand Besançon Métropole ou Besançon Métropole. Que ceux qui votent pour Grand Besançon Métropole lèvent la main.

M. BODIN.- Pour revenir sur le débat du Bureau, nous avons voté majoritairement pour l'appellation « Besançon Métropole » qui peut être discutée, mais c'était bien celle-là. Nous rencontrons maintenant deux problèmes avec le nom de Grand Besançon Métropole. Premièrement, en termes juridiques, nous ne sommes pas une métropole, mais une communauté urbaine. Néanmoins, nous avons le droit dans le cadre de la communication. Du point de vue de la langue française, une métropole est une capitale...

M. LE PRÉSIDENT.- ... qui compte au moins un archevêque.

M. BODIN.- Oui, mais à partir du moment où nous avons le terme « capitale », nous n'allons pas rajouter l'adjectif « grand ». Je pense que nous passerions pour des inconséquents, pour rester poli. Soit nous sommes « Besançon Métropole », soit nous sommes « Grand Besançon », mais je ne connais aucune métropole qui ait rajouté l'adjectif « grand ».

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais te donner au moins deux exemples que j'ai sous les yeux : Métropole du Grand Nancy et Métropole du Grand Lyon.

M. BODIN.- Métropole du Grand Lyon ?

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, et il y en a d'autres.

M. GROSPERRIN.- Si c'est pour voter « Grand Besançon » ou « Besançon Métropole », rien ne nous gêne, je pense, pour les Bisontins. Mais pour les communes avoisinantes, en dehors de Besançon, il serait plus judicieux de les respecter en donnant le nom de Grand Besançon. Cela étant, je trouve que ce que vous passez aujourd'hui est une improvisation forte. Je suis d'accord sur le principe, et vous l'avez dit, au niveau de l'image et de la communication. Si cela permet à Besançon ou à Grand Besançon de s'en sortir encore mieux, nous sommes d'accord, et nous voterons pour.

Mais ne pensez-vous pas que les maires auraient peut-être aimé le voir dans le rapport ? Cela veut dire qu'à un moment donné, vous passez en force. Si vous voulez que nous votions, nous voterons. Mais je trouve que c'est tout de même une improvisation extraordinaire. C'est un moment important, nous sommes en train de voter la communauté urbaine, ses statuts, et nous sommes en train de passer presque plus de temps sur le nom. Je ne sais pas, je m'interroge. Dites ce dont vous avez envie !

M. LE PRÉSIDENT.- Je ne pensais vraiment pas que le problème était là ce soir.

Mme VIGNOT.- Écoutez, nous sommes sur des valeurs symboliques, puisque c'est un problème identitaire. D'habitude, on paie des études entières pour savoir si l'on a un label, un slogan, je ne sais pas comment vous l'appellez d'habitude. Aujourd'hui, on entend que le Bureau se transforme en communicant. C'est très bien, nous ferons des économies. Ensuite, nous décidons aujourd'hui de devenir une communauté urbaine, ce qui est tout de même un événement institutionnel fondamental, important. C'est une étape. D'un seul coup, on n'en a pas assez. On est en train de dérapier sur le nom de métropole. Je trouve que l'on gâche le moment historique dans lequel nous nous trouvons. Aujourd'hui, nous sommes Grand Besançon. Nous sommes fiers de l'être, de structurer un territoire qui veut s'organiser pour être beaucoup plus fort. Je le dis encore une fois. Nous tombons dans quelque chose qui nous tuera tous : c'est l'idée de penser que le dynamisme d'un territoire va se jouer sur ce nom. Que l'on m'explique qu'une entreprise va se laisser berner par le terme « métropole » sans savoir pourquoi elle viendrait là. Je crois franchement que l'on se moque des entreprises !

M. LE PRÉSIDENT.- Madame VIGNOT, je crois que vous devriez rencontrer les entreprises plus souvent. Je le dis quand même, car je veux bien tout entendre. Je veux bien que l'on dise que je fais passer cela en force. Mais on a le droit de réfléchir, et mon rôle est de réfléchir. Je rencontre des entreprises toutes les semaines, et elles me disent que le positionnement est très important. De temps en temps, elles viennent avec une carte des métropoles, où sont indiqués les TGV, les avions, les distances, les temps pour se rendre aux aéroports et aux gares. C'est très important. Je mets donc cela au vote. Après, bien sûr, je suivrai ce que vous direz. Ce n'est pas un problème fondamental. Le Bureau l'a dit : nous avons le droit, me semble-t-il, de réfléchir. J'entends certains dire que c'est la volonté de deux personnes. Ce n'est pas du tout cela. Nous avons le droit de réfléchir. Nous en avons encore longuement parlé cet après-midi avec la Directrice de la Communication. Nous pouvons lui demander conseil, et c'est normal. Ce n'est pas idiot de demander un conseil à une directrice de communication.

M. LIME.- J'entends des élus qui ne veulent pas participer au vote ou qui veulent s'abstenir. Nous nous abstiendrons sur cet élément. Je vais le dire un peu sur le ton de la boutade par rapport à la suite de ce que je dis, mais le seul avantage de mettre « métropole » nous évitera de dépenser de l'argent dans deux ou trois ans pour changer les noms quand nous passerons en métropole.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une boutade ! *Rires.*

M. BAULIEU.- Si je peux me permettre, Président, je trouve que ce qui a été dit tout à l'heure par Jacques GROSPERRIN à l'adresse des communes en dehors de Besançon, sur le fait que nous étions attachés à la terminologie « Grand Besançon », a du sens. Il est vrai que cela commence à faire un certain nombre d'années que nous appartenons au Grand Besançon. Comme je le dis régulièrement, Serre-les-Sapins est ma commune, mais Besançon est ma ville et Grand Besançon, c'est nous tous. Je trouve que c'est plutôt bien.

Quand, pour des raisons qui ne sont pas uniquement de pure forme ou de psychologie, mais d'affichage, on arrive à considérer qu'il est peut-être plus prudent d'utiliser la terminologie de Grand Besançon, je trouve cela plutôt sympathique par rapport à notre nom existant.

M. LE PRÉSIDENT.- Le Bureau fait des propositions que j'ai relatées. Cela étant, nous pouvons aussi en faire. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GUYEN.- Merci, Président. Personnellement, je voudrais refaire un peu d'histoire. Au démarrage, nous nous appelions District du Grand Besançon. Conserver cette dénomination est important pour moi, parce que cela veut dire que l'on intègre l'ensemble des communes constituant aujourd'hui le Grand Besançon de façon à ne pas perdre la proximité de nos administrés qui se reconnaîtront plus dans « Grand Besançon Métropole » (ou ce que vous voulez derrière, car personnellement, je n'y vois pas d'inconvénient) que dans « Besançon Métropole ». En effet, il y a cette notion de proximité pour nos administrés qui se reconnaîtront plus dans « Grand Besançon Métropole » (ou Communauté Urbaine). Voilà ce que je voulais préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Si certains veulent s'abstenir, il n'y a pas de problème. Je propose le nom de Grand Besançon Métropole, et d'indiquer en dessous « communauté urbaine », comme c'est le cas pour Angers, Amiens ou encore Le Mans. Nous n'avons rien inventé. Ce n'est pas fondamental.

M. MOUGIN.- Monsieur le Président, j'ai juste une question. Ne pensez-vous pas que le vote de cette proposition se fait un peu « à l'arraché », aux dépens de la réflexion de tous les maires et de tous les élus ici présents ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense que cela doit se faire en assemblée. C'est là qu'il y a la plus grande représentation. Tout le monde est là. C'est encore plus représentatif que le Bureau. Si nous ne le faisons pas aujourd'hui, il faudra de nouveau délibérer, et cela se fera dans deux ans. Je mets donc au vote. Ensuite, nous respecterons le vote.

Je propose le nom de Grand Besançon Métropole Communauté Urbaine. Qui s'abstient ? Je compte 34 abstentions. Avez-vous compté ? Est-ce bien cela ? Nous avons donc 34 abstentions. Qui s'oppose au nom de Grand Besançon Métropole Communauté Urbaine ? Je compte 5 oppositions. Le nom de Grand Besançon Métropole Communauté Urbaine est donc adopté. Il faudra modifier les statuts. Par ailleurs, qui ne prend pas part au vote ? J'en compte 6. Je vous remercie.

Je suis d'accord avec les propos d'Anne VIGNOT. Il ne faut pas que cela gâche le plaisir. Le moment important n'est pas celui-là, mais c'est le passage en communauté urbaine, et je tiens à le redire. Je vous remercie aussi. Je voudrais remercier toutes les personnes qui ont beaucoup travaillé. Je me souviens lorsque j'étais jeune élu avec Jean BOICHARD et Paulette GINCHARD, nous parlions de la coopération intercommunale. Je peux vous dire qu'il y a eu beaucoup de chemin de parcouru depuis cette coopération intercommunale.

Rapport n°0.3 - Création de la commune nouvelle de Fontain - Incidences sur la composition du Conseil Communautaire
--

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais d'abord féliciter nos amis de Fontain qui, avec leurs collègues d'Arguel, ont réussi à mettre en place cette commune nouvelle. Je les félicite. Si d'autres veulent suivre le même chemin, c'est une bonne direction. Nous n'allons pas rappeler le contexte. En conséquence, les conseillers communautaires de Fontain sont Martine DONEY et André AVIS (qui est devenu 2^{ème} adjoint au Maire de Fontain). Vous avez la liste de leurs représentations. Tout a été vu avec eux, ils sont d'accord là-dessus. J'imagine que tout le monde est d'accord et qu'il n'y a pas d'opposition.

Rapport n°0.4 - Modification des conseillers communautaires des communes de Vieilley et de Saône - Modification de la représentation de la CAGB dans une commission

M. LE PRÉSIDENT.- Pour la commune de Vieilley, dans l'ancienne situation, nous avons Christiane ZOBENBULLER (titulaire) et Franck RACLOT (suppléant). Dans la nouvelle situation, Madame le Maire ayant démissionné de ce poste pour être à l'Agglomération, Franck RACLOT prend sa suite en tant que titulaire, le suppléant étant Hubert FOLIN. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Concernant la commune de Saône, dans l'ancienne situation, nous avons Yoran DELARUE (titulaire) et Sylvie GAUTHEROT (suppléant). Dans la nouvelle situation, nous avons uniquement Yoran DELARUE (titulaire), Madame GAUTHEROT ayant démissionné de son mandat de conseillère municipale, elle ne peut plus assurer les fonctions de conseillère communautaire. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°0.5 - Désignation de représentants de la CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- S'agissant de l'ENSMM (École Nationale Supérieure de Mécanique et des Microtechniques), j'étais titulaire et Dominique SCHAUSS était suppléant. Je vous propose que Catherine BARTHELET soit titulaire, et Sylvie WANLIN suppléante pour une question de parité. Comme ils n'ont pas réussi à se mettre d'accord sur la parité, nous avons dit que pour la CAGB, les représentants seraient deux femmes. Je pensais que c'était équilibré, mais on m'a répondu par la négative, que c'était comme cela et que cela ne se discutait pas. Alors, je n'ai pas discuté.

M. BODIN.- Je ne prendrai pas part au vote concernant l'ENSMM.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr. C'est noté. Les autres désignations sont les suivantes :

- Pour l'Association Cancéropôle Grand Est, je reste titulaire et le suppléant est Marcel FELT.
- Pour le Pôle de Gériatrie Interrégional (PGI) Bourgogne-Franche-Comté, je reste titulaire, mais je ne participerai pas au vote, car j'en suis le Président, comme vous le savez. Le suppléant est Marcel FELT.
- Pour la Commission n°02 « Mobilités », Anthony POULIN étant à la Commission n°01, il passerait à la Commission n°02. Je ne prendrai pas part au vote de ce rapport pour le PGI.

S'il n'y a pas de remarque, ce rapport est adopté.

Rapport n°0.6 - État des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

M. LE PRÉSIDENT.- Auparavant, nous traitons ces questions en fin de séance. On m'a fait remarquer que c'était peut-être mieux de le faire en début de séance. Pourquoi pas ? Y a-t-il des questions à poser par rapport à cela ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°0.7 - État des décisions du Président dans le cadre de sa délégation du Conseil

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté, merci.

Rapport n°0.8 - État des décisions du Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement dans le cadre de sa délégation du Conseil
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser ? Non ? Est-ce que tout va bien ? C'est parfait. C'est donc adopté. Nous passons à la Commission n°01.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes
--

Finances

Rapport n°1.1.1 - Débat d'Orientations Budgétaires 2019

Rapport n°1.1.2 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la gestion de la dette du Grand Besançon

Les rapports n°1.1.1 et 1.1.2 sont présentés conjointement.

M. LE PRÉSIDENT.- La Communauté d'Agglomération vit cette année une étape cruciale. Je rappelle qu'en 2017 et 2018, elle a vu son territoire s'agrandir avec l'entrée de 15 nouvelles communes portant la population de l'Agglomération à près de 200 000 habitants (195 ou 196 000 pour être très exact). De plus, ses compétences se sont étendues avec l'Eau, l'Assainissement et les Zones d'Activités Économiques. Ces deux dernières années ont également permis de se préparer à la communauté urbaine, sujet sur lequel je passe rapidement, car nous venons d'en parler assez longuement. Nous venons de délibérer. Bien sûr, les orientations budgétaires que va vous présenter Gabriel BAULIEU vont dans ce sens avec, comme précisé précédemment, un budget qui dépassera les 300 M€ (304 M€ exactement) et un budget d'investissement de 72 M€. C'est le signe que le Grand Besançon se mobilise beaucoup pour continuer à avancer. Je n'en dis pas plus, car l'heure avance. Je passe la parole à Gaby.

M. BAULIEU.- Merci. Je vais essayer de parcourir assez rapidement ce rapport d'orientations budgétaires, dont chacun a pu prendre connaissance lorsqu'il a reçu le dossier. Je vais vous présenter un certain nombre d'éléments.

Tout d'abord, dans le cadre de ces orientations budgétaires, nous pouvons rappeler ce qu'est l'ambition du Grand Besançon. J'ai envie d'y passer rapidement, le Président y ayant fait largement référence dans son propos de présentation de la communauté urbaine, et particulièrement sur ce que nous avons fait tous ensemble depuis deux ans pour donner une autre dimension (dans tous les sens du terme) à notre agglomération, y compris en la dotant avant sa transformation d'une nouvelle charte de gouvernance et d'un projet de territoire stratégique au moins de moyen terme.

Sur les dimensions du budget particulières, cela a été également dit, et d'une certaine manière déjà budgétairement, avec l'ensemble des compétences que nous réunissons, nous sommes dans l'année première de la communauté urbaine. Certes, nous n'y sommes pas encore, mais après notre vote de tout à l'heure, nous devrions l'être après la validation par nos Conseils Municipaux au 1^{er} juillet prochain.

Sur ces aspects évoqués toujours sous l'ambition d'un projet différenciant pour continuer à attirer les habitants et les entreprises et pour entretenir une dynamique de territoire, nous rappelons ici d'emblée quelques grands dossiers à la fois d'animation et de relations du territoire avec :

- Grandes Heures Nature, qui n'est pas qu'une manifestation en soi, mais qui est vraiment multidimensionnelle : c'est le sport, le loisir, la santé, mais aussi de l'économie et plein d'autres choses,
- la Grande Bibliothèque, dossier « sur les rails » qui va prendre un certain temps,
- Synergie Campus, dossier dont nous avons parlé dans cette salle, avec tout particulièrement le contrat métropolitain avec la Région et la priorité qu'il représente pour nous,
- Bio Innovation, qui est en construction avancée sur Témis Santé,
- tout ce qui concerne le renouvellement urbain et l'habitat, comme évoqué par plusieurs d'entre vous dans les propos tenus, énorme dossier qui s'inscrit également dans la durée, bien évidemment,
- tout ce qui tourne autour du numérique et du très haut débit à la fois sur l'équipement du territoire pour l'ensemble des acteurs et également ce que nous portons nous-mêmes.

Bien évidemment, sur les aspects d'animation et de notoriété du territoire au-delà de tous ces équipements, nous développons un élément qui prend aussi de la force au fil des années. Il s'agit du Salon du Livre, les Mardis des Rives ou ce que nous avons fait tous ensemble depuis plusieurs

années en matière de déchets, sur l'habitat, sur la préservation des ressources naturelles, sur la transition énergétique, etc. Bien évidemment, tout cela s'inscrit dans le cadre d'un contexte national de finances publiques. Je vais commenter les deux graphiques qui résument tout.

Sur les difficultés que nous connaissons dans notre pays et dont nous subissons les conséquences, nous avons un problème majeur de finances publiques dans notre pays, qui est (le rouge l'exprime) le fait de la maîtrise du budget de l'État. Sur ce sujet, tout – je dis bien « tout » – reste à faire. Nous sommes tout de même désormais tout près des 25 % de déficit du budget de l'État, car ce n'est pas le tout de parler des déficits par rapport au PIB. Sur nos relations européennes, cela a son importance. La disposition Maastricht a son importance, mais la réalité de redressement possible est sur le budget de l'État. Or à ce jour, il est quasiment à 25 % de déficit.

Quand on indique que des budgets sont sanctuarisés, voire que certains augmenteront, ce n'est pas la peine de prendre une calculatrice : si l'on dit qu'au moins 50 % du budget de l'État sont sanctuarisés et qu'il y a une impasse de 25 %, cela veut dire que pour rétablir l'équilibre, il faudrait réduire les crédits de 50 % sur les autres. Je vous laisse à la réflexion sur ce sujet.

Sur les dispositions de la loi de Finances pour 2019, certaines choses ont déjà été dites à l'égard des dotations. Sur la stabilisation de l'enveloppe, avec des interrogations qui restent en matière de répartition (je vais dire pourquoi), la réforme de dotation d'intercommunalité est intervenue dans la loi de Finances pour 2019, avec :

- la fin des enveloppes différenciées pour les communautés urbaines notamment,
- l'introduction d'un critère de revenu en dehors et en plus du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF),
- le maintien d'une dotation de base,
- le réabondement de la dotation d'intercommunalité,
- le plafonnement des prises en compte du CIF au niveau de 0,60 (nous ne sommes pas concernés compte tenu de notre stade),
- des règles de garanties également en direction des communautés qui n'avaient plus de DGF : ce dispositif leur assure ainsi un retour pour un montant minimum.

Ces dispositions nous font être très prudents au-delà de l'enveloppe nationale sur ce que sera notre DGF, ou ce sera celle de nos communes avant notification. Vous avez pu voir dans le rapport que nous faisons une hypothèse de stabilité, mais cela reste à confirmer.

Parmi les éléments importants à souligner, bien évidemment, sur le plan fiscal, vous avez la revalorisation forfaitaire des bases de 2,2 %, ce qui contribue bien évidemment à une perspective d'accroissement des recettes fiscales. Vous avez également un certain nombre de dispositions sur des exonérations de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) pour les plus petites entreprises, la baisse du fonds de péréquation et de la taxe professionnelle, le maintien du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) à 1 Md€. Mais vous savez que nous sommes rentrés dans le processus de sortie du FPIC, que nous avons encore une dotation à 70 % en 2019, et que nous sommes contributeurs par ailleurs. Toutefois, en toute vraisemblance, en 2020, nous serons totalement sortis de ce dispositif. Je passe sur la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 570 M€.

S'agissant de la stratégie financière du Grand Besançon, je vais passer rapidement, mais je vais rappeler un certain nombre de principes sur lesquels nous travaillons depuis de nombreuses années avec une certaine constance (je crois pouvoir le souligner). Nous pouvons souligner tout d'abord une politique d'investissement ambitieuse pour le développement et l'attractivité du territoire. Nous venons de faire référence à cette Communauté d'Agglomération. Depuis son existence en 2001, 633 M€ ont été investis par le Grand Besançon, dont 41 M€ en 2018, comme vous l'aurez remarqué, les graphiques étant dans le dossier. Nous avons donc pu accélérer le processus d'investissement en 2018. Nous rappelons également que s'agissant du budget principal, nous avons une perspective sur un investissement lié à 15 M€. Vous savez que nous cumulons quelque retard dans cette mise en œuvre, ce qui non seulement nous permet une accélération, mais qui la rend aussi nécessaire. C'est ce que nous venons de voir sur 2018 et nous espérons le confirmer en 2019.

Par ailleurs, nous pouvons investir, car nous avons une politique de gestion financière responsable et inscrite dans une trajectoire sécurisée sur le long terme en agissant sur trois leviers complémentaires.

Le premier levier est une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement. Nous le répétons sans cesse, mais nous l'appliquons désormais avec un cadre de contractualisation qui enferme cela dans ce cadre légal et législatif. Mais indépendamment de ce cadre, non pas préconisé par l'État, mais imposé par la loi de Finances 2018, c'est une constante à laquelle nous demeurons attentifs en permanence.

Le deuxième levier est un recours à la fiscalité modérée et graduée, avec un plan de marche fiscal que nous avons adopté en 2015, portant sur des hausses modérées sur quatre années. Nous sommes en 2019 sur une proposition de non-augmentation, ce qui est conforme tout simplement à notre plan de marche. Je le répéterai peut-être plus loin, mais en 2015, nous ne savions pas tout ce que nous allions perdre en matière de dotations, et nous avons néanmoins tenu le cap sur les bases fixées en 2015, alors que nous avons perdu pour 12 M€ cumulés de dotations.

Le troisième levier est à important à souligner. Il s'agit d'être attentif à préserver une capacité d'autofinancement significative autant que faire se peut, compte tenu du niveau de nos engagements sur le budget principal supérieur à 8 M€ et l'utilisation progressive des excédents pour limiter l'endettement. Nous privilégions ainsi l'autofinancement autant que faire se peut.

Tout cela est imagé dans l'écran suivant, mais vous avez tous les éléments dans votre dossier, avec le rappel de ce plan de marche fiscal. Les tableaux ici projetés sont également dans votre dossier. Nous les avons adoptés en 2015 et nous nous y sommes tenus pratiquement sur la durée du mandat, puisque nous approchons de la fin de ce mandat. Par-delà les valeurs relatives de ces évolutions, nous rappelons les impacts modérés en termes de taxe d'habitation et de taxe foncière pour le contribuable moyen. On peut m'objecter que le contribuable moyen n'existe pas, mais financièrement, nous pouvons le déterminer à 3 500 € de valeur locative, ce qui entraînerait des hausses de taxe d'habitation de l'ordre de 1,40 € et de taxe foncière de l'ordre de 4,55 €. C'est évidemment une fourchette concernant la CFE compte tenu des différentes tranches concernées. Le petit graphique rappelle que pour tenir les niveaux d'épargne nécessaires auxquels je faisais allusion, non seulement il est essentiel de tenir le cap et de maîtriser les dépenses, mais cet accompagnement par une fiscalité modérée était également indispensable.

S'agissant de la contractualisation avec l'État, j'ajoute quelques mots importants. Vous en connaissez les règles et les contraintes. Nous souhaitons simplement rappeler aujourd'hui que nous avons adhéré à cette contractualisation. Nous avons suffisamment dit devant cette assemblée que, quel que soit ce que l'on peut penser par ailleurs, et on sait que les avis sont différents, il y avait au moins deux bons motifs. Sur le principe de la contractualisation en termes d'impacts financiers, même si nous nous exposons au maximum du prélèvement, dans la mesure où il n'est pas cumulatif, il aurait un impact financier moindre qu'un cumul successif de baisse de dotations. De plus, nous avons intérêt à souscrire, donc à contractualiser avec l'État, la contractualisation apportant une pénalité à 75 % au lieu de 100 %. C'était donc deux bons motifs pour adhérer, avec un certain nombre de préoccupations que nous avons et qui demeurent d'actualité, mais nous avons progressé depuis.

Nous avons cette évolution de notre DSP Transport, et nous l'avons traité en 2018 par le dispositif (qui est en italique), à savoir que dans le cadre de la gestion du budget annexe Transport, disposant d'ailleurs d'un droit de tirage auprès de la Caisse des Dépôts à un taux intéressant, nous avons fait le choix d'accroître notre recours à l'emprunt à due concurrence, ce qui mécaniquement, bien évidemment, a limité à la reconduction du niveau antérieur notre subvention d'équilibre. Cela signifie que mécaniquement, nous avons soustrait ce problème de majoration de la subvention d'équilibre. Nous l'avons fait en 2018, nous pouvons imaginer le faire en 2019, mais notre préférence irait bien évidemment à ce que dans les ajustements que nous espérons encore voir arriver en ce début 2019, l'État accepte le rebasage sur ce dossier.

Dans d'autres domaines, les éléments de rebasage ont été arrêtés, car il y a quasiment un mode d'emploi produit par l'État, qui permet de répondre à un certain nombre de nos préoccupations. Bref, au final, à l'heure qu'il est, pour l'exécution du budget 2018, nous espérons être en dehors d'une pénalité, ce que nous saurons dans les prochains mois lorsque le compte de gestion sera arrêté et passé au tamis de l'État. Mais c'est notre espoir. Comme vous l'avez vu dans votre dossier, nous

provisionnons néanmoins 750 000 € (ce qui correspond à 0,8 M€ dans certains tableaux) à toutes fins utiles, mais espérons bien que nous n'en ferons pas la dépense.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'en aurons pas besoin.

M. BAULIEU.- Comme vous l'avez vu par ailleurs sur l'orientation budgétaire 2019 telle qu'elle est dans le rapport, nous sommes pour l'instant sur les évolutions des comptes de la classe 6, comptes suivis avec attention, sur une évolution à 0,6. Pour l'instant, nous sommes à la moitié de notre marge de tolérance au stade des orientations budgétaires. Voilà ce qu'il est important de souligner. Tout cela pour dire qu'à l'égard de ce dispositif, nous n'avons pas de doctrine radicale. Nous avons une responsabilité de gestion de l'établissement faite de maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'une capacité à investir autant que faire se peut. C'est bien la ligne que nous suivons depuis des années.

Mais dans ce cadre, nous ne nous interdisons pas de prendre les décisions que nous considérons comme nécessaires pour précisément répondre à nos ambitions ou à nos nécessités de compétences. Par exemple, et vous le savez, nous créons des postes pour faire face au transfert de la Voirie avec des modalités déconcentrées. Nous assumons ce choix politique. Lorsque nous souhaitons suivre davantage les questions d'enseignement supérieur, nous transférons un poste, mais majoré, ce que nous assumons. Lorsque nous souhaitons développer nos relations à l'extérieur, et particulièrement en direction de la Suisse, nous créons un poste à cet effet et nous assumons ce choix. Pour le centre-ville et le commerce, c'est la même chose. Bref, nous ne considérons pas que ce cadrage qui nous est fixé doive nous imposer de ne rien faire et de renoncer. Nous essayons simplement de concilier les choses, de tenir notre ambition et de maîtriser les choses autant qu'il est possible. C'est ce cap que nous avons choisi et que nous essayons de tenir avec rigueur, qui aujourd'hui, néanmoins, nous laisse à penser que nous devrions sortir de 2018 peut-être sans pénalité, et l'orientation 2019 serait du même goût.

S'agissant d'autres éléments, puisque nous sommes dans le cadre des orientations budgétaires, sur les aspects de stratégie budgétaire (je viens de les évoquer) qui nous permettent non seulement d'afficher, mais aussi d'avoir une situation saine et sécurisée pour l'avenir, notre capacité de désendettement reste faible. Nous n'irons pas plus loin, vous l'avez vu, sur le niveau de l'endettement.

Vous voyez que sur le budget principal et les budgets annexes, nous sommes à 135 M€ au 31 décembre dernier, contre 140 M€ au 31 décembre de l'année précédente. Comme vous l'avez vu dans le rapport sur la dette, lorsque nous consolidons les endettements à vocation à être assumés par ces budgets annexes, ce qui est le cas pour l'Eau et l'Assainissement, nous passons à 170 M€. Lorsque nous consolidons avec l'endettement que nous reprenons dans le cadre du transfert de la Voirie, nous sommes désormais à 192 M€. Tout cela rapporté à nos compétences anciennes, puisque sur la base des compétences antérieures, nous étions à 135 M€, notre endettement diminue plutôt et notre capacité d'endettement est à 4,3 années, ce qui est bas. La ligne que nous suivons nous permet de préserver les niveaux d'épargne requis que j'évoquais tout à l'heure (graphique de droite).

Voilà à la fois le cadre, le cap, les orientations que nous suivons, avec des orientations budgétaires 2019 qui sont celles présentées par le Président il y a un instant, avec un budget global d'un peu plus de 300 M€, lorsque l'on additionne le budget principal et les dix budgets annexes. Cela représente un budget hors autofinancement et hors subvention d'équilibre aux budgets annexes de 285 M€, contre 247 M€ sur l'exercice précédent. Si nous atteignons ce niveau de budget, c'est par le fait des nouvelles compétences intégrées en indiquant les 31,7 M, dont 2,6 M€ du budget annexe Chauffage Urbain. Sur les dépenses consolidées, vous avez 214 M€ en fonctionnement, contre 204 M€ en 2018, presque 20 M€ de subventions d'équilibre aux budgets annexes. S'agissant des sections d'investissement cumulées des budgets, nous arrivons à un peu plus de 90 M€, mais sont intégrés l'amortissement de la dette et quelques opérations diverses.

En termes de crédits pour de nouvelles dépenses d'équipement, nous parlions précédemment de plus de 70 M€. Au stade des orientations, nous sommes à 71,7 M€, les services veillant à l'exactitude des choses. Vous aurez remarqué, comme c'est l'habitude dans cet établissement, que nous sommes au stade des orientations budgétaires, mais elles sont déjà très affinées.

Sur les grands équilibres du budget principal, sans que je m'y arrête beaucoup, nous avons un total à 138 M€ sur 2018, qui passe à presque 165 M€ en 2019. Vous aurez noté que sur l'investissement, nous passons d'un peu plus de 24 M€ à plus de 41 M€. Vous avez les indicateurs d'épargne par ailleurs. Sur les changements de périmètres, certaines choses peuvent être soulignées, à savoir :

- bien évidemment le transfert de la Voirie, de la Distribution publique de Gaz et d'Électricité, et du Chauffage Urbain,
- la prise en charge du personnel SYBERT sur le budget annexe Déchets (rattachement au Grand Besançon), ce que vous avez repéré l'an dernier et ce que vous avez en tête,
- l'acquisition non pas de La City dans son ensemble, mais de certains bâtiments.

Nous économisons ainsi un peu plus de 600 000 € de loyer. Bien évidemment, nous héritons également des charges de propriétaire, mais nous avons un solde net d'économie de l'ordre de 400 000 €.

Sans nous y arrêter trop, mais pour que chacun l'ait en tête, nous voulions souligner la solidarité pour les nouvelles compétences, et tout particulièrement pour le transfert de la compétence « Voirie ». Je parlais précédemment du fonctionnement et de l'investissement. En termes de fonctionnement, je parlais des postes de technicien de secteur, plus quelques autres éléments, ce qui nous conduit à un concours sur fonds propres de l'Agglomération hors AC de l'ordre de 340 000 €. En termes d'investissement, nous avons pris l'engagement de compenser la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'ordre de 0,6 M€. Il y a l'effort de soutenabilité pour 135 000 €, après toute la démarche que nous avons mise en œuvre et les préconisations suivies de la Commission ad hoc, ce que nous proposons à la lettre.

Nous avons également des reprises de travaux avec la mécanique des fonds de concours, ce qui fait un concours propre de 2,7 M€, plus les 0,3 M€. Ce sont donc largement 300 000 € mis sur les fonds propres du Grand Besançon dans cette opération pour accompagner le transfert fait par les communes. C'est donc tout à fait substantiel.

Je ne vais pas en faire le détail, puisqu'il est tard et parce que nous y reviendrons dans la séance budgétaire prochaine de manière un peu plus détaillée, mais nous avons tout d'abord les éléments sur le budget principal avec ses différentes composantes, avec les données relatives à la fiscalité qui résultent de ce que j'indiquais précédemment, à savoir l'évolution des bases par actualisation et par augmentation physique d'un peu plus de 1 % et les capacités à investir que j'ai évoquées. Nous voyons sur l'écran suivant un investissement de 41,2 M€ sur le budget principal. Comme nous le faisons habituellement, nous procéderons à l'actualisation du PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) en juin lors de notre séance à caractère budgétaire, puisque nous aurons à ce moment-là des chiffres plus affinés.

S'agissant des budgets annexes, je m'arrête particulièrement sur le budget annexe Transports, poids lourd de nos budgets annexes, avec presque 71 M€, avec une part d'investissement qui reste importante (reliquats sur l'opération de Transport en Commun en Site Propre, renouvellement de la flotte et différents travaux sur site qui sont prévus). La subvention d'équilibre est en progression de 2,5 %, taux relativement élevé qui reste dans notre tableau de marche, mais qu'il faut souligner. Vous voyez qu'elle est inscrite à 14 M€. Nous verrons dans nos décisions de gestion ce que nous ferons dans le courant de l'année, si nous prenons la même décision qu'en 2018 dans le cadre de la gestion de la contractualisation.

Concernant le Versement Transport, nous faisons une prévision à une évolution de 1,5 %. À l'aune des résultats de 2018, nous pensons que c'est raisonnable. Mais comme je le dis régulièrement, c'est à l'année que nous pouvons constater les évolutions, avec la nécessité également de procéder aux rattachements les plus opportuns. Les notifications mensuelles sont quelquefois surprenantes de mouvements que l'on qualifie d'erratiques, et dont on n'a pas d'explication particulière par le collecteur URSSAF que nous n'accablons pas dans cette mission (qui n'est sans doute pas très simple).

Le budget annexe CRR (Conservatoire à Rayonnement Régional) présente sa configuration habituelle de 7 M€, ce qui est proche du niveau précédent. Dans cet établissement de formation, les charges de fonctionnement concernent essentiellement le personnel, comme chacun le sait.

La subvention d'équilibre en légère diminution passe de 5,7 M€ à 5,6 M€, ce qui est le fait à la fois de la maîtrise interne et de l'évolution des subventions réactivées par ailleurs, du côté de la Région et du côté de l'État qui avait disparu de la circulation et qui est réapparu il y a peu.

Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, à ce stade, il n'y a rien de particulier à dire (je parle sous le contrôle du spécialiste). Vous savez que nous sommes sur des budgets qui ne souffrent pas de subvention. Il s'agit donc d'en assurer l'équilibre dans leur gestion. Vous savez tous les débats que nous avons eus à la fois sur notre trajectoire par nos prix cibles de service, que ce soit pour l'Eau ou pour l'Assainissement. En siégeant au Conseil d'Exploitation, c'est ce qui nous guide et nous motive pour tenir le cap, et avec des niveaux d'investissement prévu élevés, puisque nous sommes à 10 M€ pour l'Eau et 14 M€ pour l'Assainissement. Je ne suis pas sûr que ce dernier montant ne soit pas un peu élevé par rapport à ce que nous ferons régulièrement. Nous verrons donc d'ici le budget si les choses doivent être réajustées ou non. Néanmoins, c'est l'ordre de grandeur pour l'Eau et l'Assainissement, soit un total de plus de 20 M€ d'investissement prévus pour ces deux budgets, ce qui est tout à fait important.

Vous avez ensuite le budget annexe Chauffage Urbain, qui est un transfert de la Ville de Besançon, ce genre de dispositif n'existant qu'à la Ville. Sur tous les budgets, tout est noté. Les résultats de l'ensemble des budgets sont repris en décision modificative. Nous en retrouvons donc la configuration qui ne nécessite pas de commentaire particulier, si ce n'est de dire que nous avons en perspective une compétence élargie en dehors de la Ville de Besançon, puisque, comme vous le savez, nous avons un réseau de chaleur à Novillars, en aval de l'usine de production de chaleur annexée à la papeterie. C'est une belle installation inaugurée il y a peu.

Sur les budgets annexes des Zones d'Activités Économiques, leur objet tombe sous le sens, bien évidemment, avec une grosse partie en termes d'investissements financés antérieurement sur le budget annexe AIBO (Aire Industrielle de Besançon Ouest), donc sur la zone de l'Échange. Pour les autres ZAE, le budget s'élève à 1,7 M€. Un programme y est attaché. Sur le Noret et les Portes de Vesoul, les opérations sont déclenchées au fur et à mesure des besoins.

S'agissant du rapport d'OB stricto sensu, je termine en précisant bien que s'agissant de la fiscalité, nous n'avons pas fait d'écran spécifique, puisque nous sommes sur la reconduction des taux de l'année antérieure, ce qui a bien été dit dans le tableau. Nous avons souhaité généraliser cela pour l'ensemble des impôts, même si dans le tableau, nous avons glissé la poursuite de l'actualisation de la CFE en fonction des taux moyens nationaux (chacun s'en souvient sans doute), parce que c'est sans doute un indicateur dont il ne faut pas s'élargir. Quand le Président rappelle les conséquences d'une taxe professionnelle inférieure à la moyenne nationale dans la réforme de la taxe professionnelle, cela nous vaut un FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) à 4,3 M€. Ne nous mettons donc pas de nouveau dans cette situation.

Sur le rapport suivant, s'agissant de la dette du Grand Besançon, j'en ai dit quelques mots dans mon propos précédemment. Dans le rapport, vous avez une situation très détaillée de présentation de l'endettement. Je vous ai rappelé les trois niveaux. Nous avons 135 M€ sur les dépenses antérieures à l'Eau et l'Assainissement. Quand on y ajoute l'Eau et l'Assainissement, nous passons à 170 M€. Lorsque nous y ajoutons la Voirie, nous arrivons à 192 M€, avec une situation de l'endettement tout à fait satisfaisante. Il n'y a pas de dette parasite dans notre encours. Nous avons également un certain nombre de prêts à taux variables que nous suivons avec grande attention, mais que nous considérons comme utiles à préserver en l'état, ces taux demeurant tout à fait intéressants actuellement.

Nous retrouvons ces éléments sur les écrans qui passent. Lorsque nous sommes à 170 M€, nous intégrons la dette de l'Eau et de l'Assainissement. Vous avez la répartition de l'encours par objet. Bien évidemment, cela ne surprendra personne que le Transport représente 122 M€. Mais nous avons tout de même financé le tram pour plus de 250 M€, plus 23 ou 24 M€ pour la voie « 3+ ». Nous sommes avec un endettement à 122 M€. Nous sommes donc sur un endettement pour un investissement aussi durable, tout à fait maîtrisé, pour ne pas dire modeste.

S'agissant de la répartition de l'encours, vous voyez que nous avons une grosse part de taux fixes. Sur les taux variables, j'indiquais que pour l'instant, nous les suivons, mais nous les conservons, puisqu'il y a un différentiel tout à fait intéressant actuellement. L'écran suivant doit indiquer que nous passons à un encours total aujourd'hui à 192 M€, Voirie comprise.

Voilà pour le rapport sur la dette. Il y a un écran suivant, dont vous avez le détail dans votre rapport. Je ne vais donc pas en donner lecture. Ce dernier écran concerne la composition de la dette relative au TCSP, particulièrement au tram. Vous avez la composition des différents tirages. Il y a deux financeurs : la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Ce sont les deux financeurs que nous avons trouvés pour nous financer au niveau où il fallait. À l'époque, nous étions dans une période où il fallait trouver les banques qui acceptaient d'apporter des crédits.

D'une manière générale, c'est à ce moment-là que les collectivités ont créé leur banque faute de trouver sur le marché les financements nécessaires. Nous avons eu la chance ou le savoir-faire pour obtenir ces financements de la BEI et de la CDC dans des conditions favorables. Si nous ne sommes pas tout à fait au rythme du Versement Transport, en termes d'évolution par rapport à nos simulations, je rappelle que s'agissant du tram, nous avons réalisé cette opération sur nos niveaux bas d'hypothèses d'engagement dans un délai plus court que prévu, et avec des financements à des taux inférieurs à ceux que nous avons simulés.

Voilà sur ce rapport d'orientations budgétaires forcément un peu long en essayant d'aller très vite et que nous pouvons résumer en soulignant que notre établissement a pris une dimension tout à fait nouvelle. C'est peu de dire qu'il a pris de l'importance, y compris sur un plan financier, mais avec des moyens substantiels compliqués par les temps qui courent, que nous dégageons pour investir, puisque nous sommes à plus de 170 M€, ce qui doit nous permettre de tenir le cap des investissements d'équipement nombreux. Nous en avons cité un certain nombre et vous en avez dans le rapport. Nous reviendrons sur le PPIF sans doute en juin. Les projets de plan d'équipements et d'investissements sont tout à fait importants et majeurs pour notre territoire, que nous sommes à même de porter et d'assumer compte tenu de notre situation financière et de notre capacité à autofinancer.

Je termine sur ce dernier point. Nous avons un endettement modéré, mais la machine s'accélère rapidement. Si nous accroissons l'endettement, puisque les taux d'épargne se réduisent aussi rapidement, notre capacité à autofinancer se réduit également dangereusement. Nous sommes donc dans un établissement qui est dans un excellent état financier, mais qui a une forte sensibilité. Il nous faut donc garder le cap de la maîtrise, ce qui permet de répondre tout simplement à notre ambition. Merci pour votre attention. Je termine en disant que ce travail est celui de toute une équipe composée notamment du Directeur général adjoint, du service de Gestion et des Finances. Il relaiera mon propos que je tiens devant vous, propos de remerciements de toute l'équipe des Finances attentive et réactive, car dans le cadre des transferts et de l'accompagnement, il y a eu beaucoup à faire. Ils l'ont fait et je tiens à les en remercier en notre nom à tous.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ?

M. GROSPELLIN.- Merci, Monsieur FOUSSERET. Quel exercice, Monsieur BAULIEU, Monsieur le 1^{er} Vice-Président. Je tiens à vous féliciter, car vous avez souvent parlé du mot « équilibre ». Je trouve que c'est chirurgical. Vous pourriez même être un digne général de combat, parce que présenter des orientations budgétaires en ayant aussi peu d'informations, cela doit être compliqué, et si j'étais à l'église, je dirais que vous avez une certaine pudeur de chaisière, car vous n'avez pas osé dire les choses. Je pense que votre honnêteté intellectuelle est là vis-à-vis d'une agglomération, bientôt d'une communauté urbaine. Mais je m'interroge.

Dans le rapport que vous nous proposez, vous sortez parfois du cadre administratif pour vous lancer dans un long plaidoyer pro domo, bien sûr, nous l'avons bien compris, pour sa propre cause même si certains rappels historiques ne sont pas inutiles. Nous avons néanmoins appris – rappelons-nous en 2018 – que grâce à la contractualisation forcée, la Communauté d'Agglomération n'était pas « dans les clous » budgétairement et financièrement. « Elle allait droit à l'amende » nous a-t-on dit, alors que vous nous annonciez que nous étions pendant de longues années dans une gestion rigoureuse, ce que je crois fortement et que je ne mets pas en question, sauf que les règles ont changé.

Vous comprendrez donc que dans ces conditions, les engagements ou informations retenues dans un tel rapport puissent être perçus avec une certaine circonspection, d'autant plus que tout cela s'inscrit (nous venons d'en parler à propos du passage en communauté urbaine) dans un contexte de très grande incertitude.

Le récent rapport de la Cour des Comptes a de nouveau retenti comme un très fort avertissement au Gouvernement. Sans aller jusqu'à parler d'insincérité (ce n'est pas moi qui l'ai dit), la Cour a jeté un très fort doute sur la capacité de l'Exécutif à tenir ses engagements et sur celle à le faire sans aggraver encore la dérive des comptes publics. Elle a également critiqué ce dispositif de contractualisation, parce que l'on peut s'interroger sur la prise en compte – en tout cas, c'était son interrogation – des situations locales chaque fois différentes, et aussi sur la libre administration des collectivités locales. Ces inquiétudes ne nous épargnent donc pas au moment où de nombreuses questions sont posées sur l'avenir de la décentralisation.

Comme beaucoup, j'ai été surpris de voir comment l'État était en mesure de trouver 10 Md€ en décembre dernier, dans le cadre de la crise des « gilets jaunes ». Pour mémoire, 10 Md€ correspondent à autant que les économies demandées aux collectivités jusqu'en 2022. C'est une perte de 36 % de l'ensemble des ressources propres. Il est difficile alors de ne pas rediscuter la problématique des dotations. Je suis interrogatif, car le travail sur la fiscalité locale est sans cesse repoussé par le Gouvernement et que la prévisibilité de toute orientation en souffre.

Je suis inquiet aussi sur le brouillard concernant la suppression de la taxe d'habitation. Je suis inquiet sur la méthode utilisée par le président de la République pour affirmer d'ores et déjà, et sans concertation aucune, qu'il est « favorable à l'attribution de la totalité de l'impôt foncier au niveau communal ». Je suis inquiet d'une façon générale sur le grand flou entourant la gestion des finances locales et les contradictions que l'on entend sur tous les médias, qui apparaissent dans les discours gouvernementaux de chaque ministre.

Je reconnais toute la qualité de vos propos, tout le travail que vous avez fait, le travail des services, et je leur rends vraiment hommage aujourd'hui, car ils doivent aussi, à un moment donné, être honorés par rapport à cela. Mais il demeure beaucoup d'incertitudes aujourd'hui. J'ai donc plusieurs questions. La première question concerne l'état très précis de cette amende potentielle. Au départ, on parlait d'une amende, ensuite d'une amende potentielle. D'après ce que j'ai entendu, c'est assez compliqué. On a entendu parler de 700 ou 800 000 €, puis de 1, 2, 3 M€. Je pense qu'à un moment donné, nous avons besoin d'être rassurés, et ici, les élus ont besoin d'être rassurés, surtout avec le poids lourd des transports. Je pense qu'à un moment donné, il y a des interrogations. Je sais qu'il y a des négociations avec le Préfet. J'aimerais savoir, parce que certaines simulations ont été faites et elles ont montré que la Communauté d'Agglomération ne passait pas les clous de cette contractualisation.

J'aimerais que l'on m'explique aussi pourquoi sur les quatre collectivités locales soumises à ces contractualisations, à savoir le Département du Doubs, la Ville de Besançon, PMA (Pays de Montbéliard Agglomération) et l'Agglomération de Besançon, cette dernière est a priori la seule en situation difficile pour passer ces contractualisations. J'aimerais avoir une réponse par rapport à cela.

Enfin, on parlait de l'argument, de cette « carotte » si souvent annoncée comme un effet d'appel si la Communauté d'Agglomération se transformait en communauté urbaine. Je vous rappellerai, Monsieur le Président, cette fois-ci, que vous aviez utilisé cet argument pour nous expliquer que cela pouvait être intéressant de passer en communauté urbaine au-delà d'être à la table des grands pour les négociations, ou en tout cas de faire partie de la cour des grands, c'était un élément. Quid de cela ?

Monsieur le Président de cette future communauté urbaine, j'aurais aimé vous entendre aussi de manière honnête intellectuellement, comme l'a fait votre 1^{er} Vice-Président, peut-être aussi critiquée, car je n'ose pas imaginer qu'avec un autre président de la République, vous l'auriez sorti plusieurs fois, et je pense que l'on vous aurait peut-être un peu plus entendu sur la difficulté émise. En tout cas, j'émetts de grands doutes, mais sur la sincérité, car je suis sûr que Monsieur BAULIEU et les services ont fait un travail très sincère, et je suis persuadé...

M. LE PRÉSIDENT.- Et moi, non ? C'est très habile !

M. GROSPERRIN.- Je pense que les gens s'en feront une opinion. Monsieur le Président, à un moment donné, cela aurait pu avoir une certaine couleur, une certaine force. Vous êtes au-dessus de la mêlée. J'aurais aimé vous entendre dire, à un moment donné : « c'est vrai que la contractualisation... », « c'est vrai que la baisse des dotations... » Nous pouvons le regretter. Je pense que cela n'aurait pas écorché toute l'estime que vous avez vis-à-vis du président de la

République, et cela aurait pu montrer toute la difficulté que nous pouvons avoir, nous, justement à construire un budget sincère, qui sera sincère, mais je l'espère et je n'en doute pas.

Je tiens encore à vous féliciter, Monsieur le 1^{er} Vice-Président, car vous avez été d'une grande qualité et d'une grande efficacité pour expliquer à travers des mots choisis, toute la difficulté pour construire un budget dans des conditions très particulières et très difficiles qui sont, vous le savez, dues au président de la République. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien sûr ! Écoutez, je voudrais simplement vous redire que premièrement, la contractualisation était tout d'abord une demande ancienne des associations d'élus à une période où vous étiez aux responsabilités. Majoritairement, toutes les associations d'élus, que ce soit l'AdCF (Assemblée des Communautés de France) ou France Urbaine, s'en sont félicitées. C'est la première chose. Deuxièmement, je voudrais vous redire encore une fois que la contractualisation faisait que nous perdions beaucoup moins que si nous avions eu un ajout de ces baisses sèches de dotation. C'était donc un plus. Mais vous l'avez certainement oublié, et Gabriel BAULIEU l'a très honnêtement montré dans ce diaporama.

D'autre part, vous dites que nous ne serons pas dans les 1,2. Effectivement, nous pensions peut-être ne pas l'être. Il se trouve que nous pensons être à 0,6, mais nous n'avons pas de certitudes absolues sur la fin. Néanmoins, nous savons tout de même que des efforts ont été réalisés. J'espère que nous resterons dedans, parce que nous sommes précautionneux. Mais nous n'avons aucune certitude. Autour de 800 000 € ont été prévus dans cette éventualité. Si nous n'avons pas à les utiliser pour cela, nous saurons bien les utiliser pour faire autre chose. Je crois que les choses sont très, très honnêtes. D'ailleurs, j'ai entendu très peu de vos amis politiques au niveau national remettre en cause la contractualisation. Entre autres, le représentant des associations que vous connaissez bien dit lui-même que cette demande avait été faite auprès des précédents gouvernements.

Concernant aussi le bonus, j'ai toujours dit qu'il y avait la possibilité d'un bonus, mais j'ai toujours dit aussi (les comptes rendus doivent pouvoir le montrer) qu'il ne fallait pas compter là-dessus, parce que vous savez ce qu'il en était de ces bonus. La taille du gâteau est la même, mais les parts sont plus nombreuses, donc plus petites. J'ai toujours dit qu'il fallait faire comme si nous n'aurions pas de bénéfice supplémentaire. En revanche, il faut dire que la communauté urbaine va augmenter notre coefficient d'intégration fiscale et nous aurons des rentrées supplémentaires qui ne sont pas encore chiffrées pour l'instant, mais nous vous le dirons. Effectivement, si nous n'avons pas ces 1,2 M€, le fait d'être passé en communauté urbaine nous apportera des ressources supplémentaires. Nous n'avons aucun ordre d'idée. Nous ne savons pas si ce sont 50 000 € ou 500 000 €. Quand le saurons-nous ?

M. BAULIEU.- Dans les prochaines semaines.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur GROSPERRIN, très amicalement, comme toujours, vous savez critiquer, mais j'aimerais au moins que vous puissiez rendre acte aux équipes dirigeantes que nous ne sommes pas dans une situation délicate. Nous avons un taux de désendettement de 4,5 à 4,6. Cela commence à clignoter orange à 7,8 ou 9. Nous ne sommes donc pas très endettés, et il y a une bonne gestion. Tout le monde devrait être satisfait. Au moins, notons-le.

M. GROSPERRIN.- J'ai parlé de l'équipe dirigeante.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, je ne fais pas de politique nationale ici !

M. GROSPERRIN.- J'ai rendu hommage aux équipes.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, et je ne dis pas le contraire. Soyons heureux de ces taux d'endettement que vient de vous évoquer Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- S'agissant de la contractualisation, dans le propos, on pouvait laisser penser que les choses n'étaient pas claires dans le rapport. Or elles sont extrêmement claires. J'ai pris le temps de commenter ce rapport. En dehors des ajustements contenus dans le mode d'emploi, l'État (les parlementaires le savent) a sorti un vademécum des rebasages. Quand nous les pointons tous, cela répond à de nombreuses préoccupations que nous avions.

Néanmoins, nous avons le gros morceau des dépenses de fonctionnement en direction des transports par l'augmentation de la subvention d'équilibre, et ce mécaniquement, après le nouveau contrat de DSP. Je vous ai indiqué comment nous l'avons effacé en 2018. Mais en l'effaçant en 2018, nous ne l'avons pas effacé pour 2019. Vous l'avez dans le rapport, c'était tout à l'heure à l'écran. Nous avons accru le recours à l'emprunt sur le budget annexe à due concurrence, et nous avons effacé pour cette année 2018 la majoration des frais de fonctionnement des transports.

Si vous demandez si nous pouvons le faire 10 fois, je vous l'ai dit tout à l'heure : non ! En 2019, nous pourrions sans doute le faire, puisqu'en termes de capacité et de disponibilité, nous avons les droits de tirage. Nous pourrions donc encore le faire en 2019, mais nous ne pouvons pas fonctionner à perte de vue ainsi. C'est pour cela que je disais précédemment que nous continuons à demander au niveau national d'être considérés comme un cas particulier demandant un réajustement. Si nous l'obtenons, ce sera un effacement définitif. Si nous ne l'obtenons pas, l'écart n'est pas effacé à ce jour, mais il est effacé sur 2018. Nous avons sans doute en réserve la possibilité de l'effacer en 2019, mais cela ne s'effacera pas durablement. Nous pouvons être très clairs.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous l'avons toujours dit et nous continuerons à le dire. Qui demande la parole ?

M. POULIN.- Bonsoir, chers collègues. Le débat d'orientations budgétaires n'est pas simplement un temps comptable et administratif. C'est un vrai temps politique qui définit les orientations de nos ambitions, comme son nom l'indique. Ce soir, il y a un grand absent du débat d'orientations budgétaires. Cet absent est le climat. Le rapport a plus de 33 pages, et pas une seule fois n'apparaît le mot « climat », ou encore le mot « pollution », à peine la biodiversité est-elle évoquée. Alors que notre budget franchit pour la première année la barre des 300 M€, nous constatons que nos orientations budgétaires n'affichent pas une ambition pour le climat, pour la justice climatique et sociale, donc pour l'avenir de nos habitants.

C'est donc dans cette assemblée que nous déterminons de plus en plus. C'est ce qui a été dit tout à l'heure. La qualité de l'eau que nous buvons se décide ici. Le nombre de trottoirs ou de pistes cyclables se décide ici désormais. La gestion de nos déchets, le nombre de bus, le nombre d'arrêts de bus, la place accordée aux surfaces commerciales sont décidés ici. Bref, l'avenir qui se dessine ici doit être compatible avec les engagements mondiaux sur le climat, ou alors, cet avenir ne sera pas. La question que nous devons nous poser ce soir est la suivante : en quoi nos 300 M€ de budget participent (ou non) à la lutte contre le réchauffement climatique et au renforcement de la justice climatique et sociale ?

Nous avons besoin d'orientations budgétaires qui soient une grille de lecture, un outil d'aide à la décision qui, dès 2019, garantira une décision éclairée pour chacune de nos délibérations. La délibération que nous allons prendre est-elle, oui ou non, à la hauteur de l'enjeu climatique, de l'enjeu écologique ? A-t-elle un impact négatif ? Peut-on éviter tel ou tel type de projets ? Faut-il en encourager d'autres ? Les écologistes présents dans cette salle ne sont pas les seuls à poser la question. Plus de 2 millions d'habitants la posent à l'État en ce moment même, en soutenant le recours pour une action climatique portée par la fin du siècle, par les mobilisations citoyennes, par les marches pour le climat, ou encore par les lycéens et les collégiens en grève qui nous interpellent. Nos orientations budgétaires doivent y répondre.

Démultiplions les projets comme l'a initié le TEPOS (Territoire à Énergie POSitive), le TEPCV (Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte), le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), le PAT. En plus d'être une obligation morale, vu l'urgence, c'est une responsabilité vis-à-vis des citoyens qui nous ont élus. Investir dans la transition écologique est une opportunité de développement. Alors, à ces questions fondamentales, l'État nous répond par l'arithmétique : les chiffres plutôt que le contenu. Par la contractualisation notamment, le Gouvernement suggère aux collectivités les baisses significatives des dépenses de fonctionnement, certes sans l'imposer. Cette méthode pousse à l'autocensure par crainte d'une mauvaise note pouvant conduire à une baisse des dotations de l'exercice suivant. Vu de l'État, c'est bien joué, car les collectivités porteront seules sur leur territoire la baisse des services publics imposés par les budgets de fonctionnement, et, le cas échéant, l'utilisation du levier fiscal pour compenser les recettes contrôlées par la recentralisation. Notons bien que cette année, en l'occurrence, il n'y a pas d'augmentation de la fiscalité dans le Grand Besançon, et nous nous en félicitons.

L'État recentre et discrimine de plus en plus les collectivités entre elles. Au revoir la solidarité et les qualités ! Les mieux armées, les plus riches, les plus start-up, les plus en mouvement s'en sortiront, peu importe l'avenir des autres collectivités, peu importe l'avenir des communes. L'ancien monde doit laisser place au nouveau monde à tout prix, peu importe les dégâts pour nos habitants, nos villes et nos villages. Après les accords de Paris et les engagements du président de la République dans les objectifs de développement durable, nous attendons que l'État s'applique à s'engager aux côtés des collectivités dans le domaine du climat, de la transition écologique, des mobilités.

À ce titre, d'ailleurs, où sont les millions d'euros promis par l'État, par exemple, pour le plan vélo ou la loi d'orientation pour les mobilités ? Nous les attendons sans les voir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais simplement répondre avant de passer la parole à Éric ALAUZET.

Dans les orientations budgétaires, j'ai repris un peu les différents sujets.

Quand tu dis qu'il n'y a rien pour le développement durable ni pour la planète, peut-être le terme « climat » n'est-il pas écrit, peut-être faudra-t-il le mettre, mais plutôt que les mots, je vais te donner les chiffres :

- 1 M€ pour les pistes cyclables,
- 3 M€ pour les transports, les acquisitions de bus et de matériels embarqués,
- 0,5 M€ pour l'acquisition de vélos électriques,
- 3,5 M€ pour la voie en TCSP et l'aménagement du tramway.

Tout cela est bien pour lutter pour la planète. Je tourne la page. Vous avez ensuite :

- 3,8 M€ pour le développement durable, les grands projets,
- 1,6 M€ pour tous les centres de village, les fonds « Isolation », le photovoltaïque, la GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations), les déchets,
- 1,3 M€ pour le chauffage urbain.

Je tourne la page. Vous avez ensuite :

- 9,1 M€ pour le budget annexe Eau,
- 7,4 M€ pour les travaux sur les réseaux, les branchements,
- 0,5 M€ pour la station de la Malate,
- 11,8 M€ pour le budget Assainissement, dont 4 M€ pour le port Douvot (ton voisin peut le confirmer),
- 4 M€ pour le bassin versant de l'Ognon,
- 1,9 M€ pour les réseaux, les branchements et les constructions.

Je n'ai pas fait l'addition, mais ce sont des dizaines de millions d'euros, et je pense que dans ce domaine, nous pouvons nous féliciter de ce qui est fait. Certes, nous pouvons certainement aller plus loin. D'ailleurs, ta collègue et amie dans ce domaine intervient très souvent. Je ne peux pas laisser dire que nous ne faisons rien. Que nous n'ayons pas écrit le mot « climat », peut-être. Nous aurions certainement dû l'inscrire. Les actes sont importants. Or ces derniers figurent sur cette feuille, et des dizaines de millions d'euros sont investis. Je ne laisserai donc pas dire ce que tu dis là sans réagir.

M. POULIN.- Le terme « climat » n'est pas dans le rapport initial.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons pas compter combien de fois le mot « climat » apparaît. Nous en mettrons plusieurs la prochaine fois, mais nous ne mettrons pas de crédit en face. Comme cela, tu seras content !

M. POULIN.- Ce n'est pas le sens de mon intervention.

M. LIME.- Pour l'instant, sous la pression d'un certain nombre d'élus et d'associations d'élus, la baisse programmée et mise en œuvre de la DGF depuis un certain nombre d'années est stabilisée aujourd'hui. Toutefois, cela pose un autre problème et cela fait suite à ce que je disais précédemment. La baisse est tout de même annoncée dans 19 000 communes, ce qui veut dire que le déséquilibre entre les communes rurales tout particulièrement et les pôles urbains est en train de s'accroître d'une façon importante, et je fais le relais avec ce que j'ai dit avant sur un certain nombre de dispositifs.

Ce maintien d'aides aux collectivités est contraire aux engagements que nous avons auprès de l'Europe. Dans les engagements d'équilibre au niveau financier, l'État français s'est engagé à diminuer un certain nombre de financements. Cela voudra dire qu'il y a une insincérité quelque part entre ce que l'on annonce au niveau de l'Europe et ce que l'on met en application. J'ose espérer qu'il n'y aura pas d'effets cumulatifs comme nous avons pu le voir, et que nous serons obligés de respecter un certain seuil au niveau des dispositifs dans les dernières années.

L'autre point est que depuis 2014, nous avons eu des baisses de moyen d'une manière relativement conséquente. J'ai pris deux chiffres. Le premier concerne le budget du Grand Besançon et celui de la Ville de Besançon. Le cumulé des baisses sur ces deux collectivités est de 40 M€. Nous avons 40 M€ en moins ! Je n'ai pas pris tous les chiffres de toutes les collectivités, mais je pense qu'il serait aussi intéressant que nous l'ayons. C'est important, car ce sont 40 M€ non investis à l'intérieur de notre économie locale. Une des grandes priorités qu'il peut y avoir dans nos collectivités est que nous savons que nous portons entre 75 et 80 % de l'investissement qui fait vivre le tissu local. Cela signifie que ces 40 M€ manquent aujourd'hui à l'intérieur de l'activité économique de proximité.

Je le dis en termes de boutade : si nous avons contractualisé sur les engagements non tenus de l'État, comme l'a rappelé le 1^{er} Vice-Président, cela signifie qu'il devrait nous rembourser 75 %, soit 70 M€. Pourquoi dis-je cela ? Le commentaire qui nous est donné pour nous faire économiser 40 M€, c'est de baisser l'endettement de la France. Depuis 2012, il faut nous serrer la ceinture, chères collectivités, puisque nous sommes dans une situation extrêmement difficile au niveau français et qu'il faut baisser l'endettement. J'ai donc repris les chiffres du rapport. Entre 2014 et 2018, nous sommes passés de 2 000 Md€ à 2 322 Md€. Donc, la promesse n'a pas été tenue.

M. LE PRÉSIDENT.- Quelles sont les années concernées ?

M. LIME.- J'ai pris la période 2014-2018.

M. LE PRÉSIDENT.- Comme cela, il y en a pour tout le monde.

M. LIME.- C'est intéressant, car c'est tout de même là-dessus que l'on argumente systématiquement depuis des années pour nous faire porter une austérité. À partir de là, je pense que c'est intéressant. Cela signifie : où est passé l'argent ? Nous avons bien donné 40 M€, comme l'ensemble des collectivités. Nous voyons bien que les mesures fiscales prises depuis 2014 sont essentiellement des mesures fiscales qui provisionnent, la dernière étant la suppression de l'ISF. Je pense que tous les élus seront satisfaits, qu'avec les 40 M€, on va pouvoir financer l'ISF ou un certain nombre de grandes entreprises, et j'insiste tout particulièrement sur les grandes entreprises, car nous parlons des politiques de ruissellement. Là aussi, j'ai pris un certain nombre de chiffres qui ne sont pas inintéressants. On nous dit qu'il faut aider un certain nombre d'activités économiques, et qu'à partir de là, on va relancer l'activité, ce qui permettra à tout le monde de vivre. J'ai simplement pris des chiffres sortis il y a un mois concernant les entreprises du CAC 40. Entre 2010 et 2017, les chiffres sont les suivants : les bénéfices sont à +9,3 %, et les dividendes versés à +44 %.

Réactions dans la salle.

M. LIME.- Monsieur, je ne vous ai jamais coupé. Je sais que vous ne m'aimez pas, mais ce n'est pas la peine d'insister. Nous le savons tous les deux.

Je continue avec ces chiffres. Pour les impôts, c'est une augmentation de 6,4 %, et pour l'emploi de ces entreprises, une diminution de 20 %. Par rapport à ces éléments, je pense qu'il serait intéressant que symboliquement parlant, les collectivités demandent à l'État le remboursement de certaines sommes qui n'ont pas été utilisées en fonction des engagements pris. Pour revenir sur notre localité, nous sommes bien d'accord. Nous voyons que l'effort réalisé aujourd'hui est extrêmement conséquent. Je crois que le 1^{er} Vice-Président l'a dit tout à l'heure. Pour pouvoir équilibrer les comptes, nous allons baisser les charges ajustables de 4,5 %. Cela veut dire que pour arriver aux résultats présentés par le 1^{er} Vice-Président, nous menons une véritable austérité dans nos collectivités. Certains parleront d'austérité, d'autres de sérieux ou de rigueur de gestion. Chacun mettra derrière le mot qu'il voudra, mais je pense que c'est important, car cela nous emmène aussi à des éléments difficiles pour pouvoir faire vivre notre Agglomération.

Il a bien été précisé par notre Président et par le 1^{er} Vice-Président qu'aujourd'hui, nous avons un dispositif aujourd'hui sur la DSP Transports nous permettant de limiter l'aspect amendes que nous pouvons avoir sachant que le circuit est possible pendant un an ou deux, suivant ce qui a été donné. Cela signifie que nous sommes sur une situation dans laquelle la contractualisation, dont certains souhaitent que ce soit une bonne décision, amène à ce que l'on retire une autonomie de gestion au titre de nos collectivités, et je pense que c'est peut-être le plus important. Or la liberté d'autonomie de nos collectivités est un élément fondamental. La contractualisation amène à ce que nous ne décidions pas un certain nombre de choses, et elle nous enferme dans un certain nombre de carcans qui mettront en difficulté certains éléments.

Je termine simplement en disant que nous sommes aussi sur un EPCI grandissant. La difficulté est que nous aurons de plus en plus de demandes, à la différence des EPCI stabilisés depuis 10 ou 15 ans et qui n'ont pas pris beaucoup de compétences sur un certain nombre d'éléments. Nous sommes sur un EPCI grandissant, et nous l'avons encore voté ce soir. Les demandes nouvelles seront ainsi de plus en plus conséquentes.

Il faudra répondre à un certain nombre de besoins de la part de nos concitoyens, voire des usagers sur l'ensemble de notre territoire. Ces contractualisations nous amèneront à ne pas pouvoir y répondre.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous d'autres remarques ?

M. ALAUZET.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais d'abord donner un petit point de repère par rapport aux chiffres donnés tout à l'heure par le Vice-Président concernant le déficit de l'État annoncé à 2,8 % pour 2019. En réalité, il risque d'être de 3,2 % en lien avec les 10 ou 11 Md€ annoncés le 10 décembre dernier à la suite du mouvement des « gilets jaunes » par le président de la République. Ce sont quelques bonnes nouvelles pour certains de nos concitoyens bénéficiaires de la prime pour l'activité ou par rapport au niveau seuil de CSG des retraites. Mais toujours est-il que ce sont 10 Md€ et 3,2 %. Je voulais préciser une chose, et j'avais déjà eu l'occasion de le dire l'an passé. Nous avons ce que l'on appelle un « artefact » en 2019, c'est-à-dire que les entreprises auront le bénéfice du CICE (Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi) décalé d'un an, puisque c'est un crédit d'impôt par définition, et le démarrage de la baisse des cotisations sociales. On a ainsi 0,9 point de déficit.

En réalité, les 2,8 % sont 1,9 %, et les 3,2 % sont en réalité 2,3 % pour le déficit en 2019. Il faut être extrêmement précis et arrêter de jouer la confusion entre déficit et dette. Si les efforts n'avaient pas été faits (d'ailleurs en France bien moins qu'ailleurs en Europe), si nous n'avions pas fait d'efforts, il n'y aurait pas 2 300 Md€ de dettes en France, mais 2 500 ou 2 600 Md€. En fait, on aggrave moins vite la dette. Voilà ce que l'on fait pour l'instant. Si l'on voulait neutraliser la dette, il faudrait avoir un déficit autour de 1,5 %. Les fameux 3 % de Maastricht étaient en réalité dans un contexte donné, et aujourd'hui, c'est à peu près 1,5 %. Soyons donc extrêmement précis. Les efforts consentis ont permis de réduire le déficit, mais nous ne sommes pas encore à un taux suffisamment bas pour réduire la dette. Donc, il faut faire attention à l'amalgame entre déficit et dette. Ensuite, concernant la contractualisation, lorsque j'ai vu apparaître cette proposition, j'étais un peu perplexe. Je me suis demandé : « qu'est-ce que c'est que ce "truc" de 1,2 ? », puisque c'était prévu initialement à 2,6 Md€ de baisse de DGF pour tout le monde pendant cinq ans, soit 13 Md€ sur la législature. Nous sommes donc allés sur le 1,2 et nous étions tous extrêmement perplexes. Nous nous sommes demandé les conséquences que cela allait avoir, si les collectivités allaient pouvoir tenir, donc souffrir des pénalités.

En réalité, le 1,2 est largement dépassé en France, le chiffre n'est pas consolidé aujourd'hui, mais nous sommes plutôt autour de 0,9, c'est-à-dire que les collectivités ont fait beaucoup plus que ce qui avait été demandé à travers la contractualisation. Du coup, le 1,2 correspond à l'économie qui devait être faite par les collectivités locales. Nous sommes donc bien « dans les clous », c'est-à-dire que les 2,6 Md€ par an sont actés par le fait d'être en dessous des 1,2. Cela ne préjuge pas de ce qui se passera les années suivantes. Il est trop tôt pour dire si nous arriverons au même chiffre, mais en tout cas, finalement, cela fonctionne, et ce bien au-delà de ce que nous pouvions en attendre. Pour autant, l'effort n'a été demandé qu'aux grandes collectivités, vous le savez bien, les petites communes n'ayant pas été sollicitées. En revanche, il y a eu, sur l'ensemble des petites collectivités, des communes en particulier à somme nulle des plus et des moins, car les processus de péréquation mis en place depuis des années continuent à fonctionner.

C'est ainsi que les sommes varient, qu'il y a des +1 et des -1. Il n'y a pas eu de perte de DGF sur l'ensemble des communes hormis les 316. C'est stable.

Réaction de la salle.

M. ALAUZET.- C'est absolument stable, et je te le démontrerai quand tu voudras ! Bien entendu, c'est stable, puisque l'on a demandé un effort aux 322 communes. Il y a des plus et des moins dans les communes. Bien entendu (et c'est bien normal), les communes qui ont perdu s'expriment, certaines ayant perdu sensiblement sur notre territoire, et j'ai eu l'occasion l'année dernière d'échanger avec un certain nombre de maires, notamment sur la Dame Blanche ou à l'ouest de Besançon. Néanmoins, la somme est stable, et ce sera pareil cette année et l'année prochaine. Troisièmement, s'agissant du problème soulevé par Christophe LIME dans sa première intervention tout à l'heure concernant le bonus, dont nous ne bénéficierons pas ici et que nous attendions, j'ai eu l'occasion de travailler avec les services de l'Agglomération sur ce sujet au moment de la loi de Finances, d'en débattre dans l'hémicycle et d'interroger le cabinet de Bercy. Malheureusement, la discussion a tourné un peu court sur un argument juridique.

Dès lors que nous n'avions pas franchi le pas de la décision de la communauté urbaine avant le 31 décembre, au moment où les décisions étaient prises, juridiquement, l'État ne pouvait pas s'engager à attribuer aux communautés comme la nôtre le bonus, car, certes, c'est théorique, mais elles n'avaient pas la certitude qu'il y aurait confirmation du passage en communauté urbaine et de la réalité de la communauté urbaine. Malheureusement, nous n'avons pas pu avoir un débat politique, car nous nous sommes heurtés à un problème juridique. Les communautés passées avant le 31 décembre ont pu concrétiser, mais cela n'a pas été possible pour nous.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois qu'il fallait même le faire l'année d'avant. Même si nous l'avions fait avant le 31 décembre 2018, ce n'était pas bon. On m'avait expliqué qu'il fallait même le faire l'année d'avant.

M. ALAUZET.- J'ai un dernier point. Comme d'autres l'ont fait, je voudrais saluer le fait que notre gestion est saine. Au moment où nous passons en communauté urbaine, où cela peut nous redonner encore un peu plus d'élan, c'est bien de partir sur des bases saines pour relever l'ensemble des défis que vous connaissez, qu'il s'agisse de l'excellence économique, de la transition écologique ou encore de la valorisation de notre territoire à travers d'autres actions. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Merci pour ce débat intéressant et constructif. Je crois que conformément aux articles L. 2312-1 et L. 5211-36 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT), il est pris acte de ce débat et de l'existence d'un rapport détaillé par une délibération spécifique. Nous passons donc au rapport suivant.

M. BAULIEU.- Il faut voter pour témoigner de ce que tu viens de dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous votons pour dire que nous avons bien débattu. C'est tellement important que cela m'avait échappé. Vous êtes donc bien d'accord que nous avons débattu. Y a-t-il des oppositions ? Personne ne dormait, nous avons tous débattu. Y a-t-il des abstentions ou des refus de vote ? Je n'en vois pas. Nous avons donc bien débattu. Je n'ai toujours pas compris pourquoi c'était comme cela à la fin, mais peut-être qu'un jour, on nous expliquera. Nous passons au rapport n°1.1.2.

M. BAULIEU.- Il a déjà été présenté.

Mme VIGNOT.- Excusez-moi, je voudrais faire un petit commentaire sur cet élément, puisque nous venons d'avoir un grand propos sur la question de la dette et du déficit. Pour rebondir sur ce qu'a présenté Anthony POULIN précédemment, il y a une dette dont nous devons parler un jour : la dette environnementale. Lorsque nous devons établir le bilan, nous verrons qu'elle nous coûte très cher.

Puisque nous ramenons tout à l'argent, allons-y, ramenons tout à l'argent. Je crois qu'un jour ou l'autre, nous devons accepter par exemple, le changement climatique, la sécheresse. J'en appelle aux agriculteurs qui sont sans doute dans la salle pour dire combien ce climat est en train d'impacter notre économie, dont celle de l'agriculture par exemple. Je vous le dis. Dans cette orientation budgétaire, nos ambitions ne sont pas à la hauteur pour multiplier l'action.

Effectivement, nous faisons des choses intéressantes depuis longtemps sur ce territoire, mais loin d'être à la hauteur de la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela aurait été bien que tu le dises pendant le débat, parce que nous sommes passés au point suivant. Nous passons au rapport n°1.1.3.

Rapport n°1.1.3 - Annexe au rapport d'Orientations Budgétaires 2019 - Rapport sur la situation du Grand Besançon en matière de développement durable
--

M. LE PRÉSIDENT.- Quelqu'un le présente-t-il ?

M. BAULIEU.- Non, il n'y a pas de présentation en séance.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. BAULIEU.- En écho aux propos précédents d'Anthony POULIN ou à ce qui vient d'être dit Anne VIGNOT, je nous invite tous à prendre connaissance de ce rapport qui a pour intérêt précisément de présenter le sujet de manière très transversale dans l'ensemble de nos compétences.

M. LE PRÉSIDENT.- Anne, quand tu dis qu'il y a une dette, je ne suis pas en désaccord avec toi. Mais ce rapport a un intérêt. Il répond en partie à ce que disait Anthony précédemment. Il montre tout de même que dans notre Agglo, demain dans notre Communauté Urbaine, nous ne sommes pas sans avoir rien fait par rapport à cela. Nous avons même fait beaucoup de choses. Mais je pense que tu parlais beaucoup plus généralement.

Françoise, veux-tu dire un mot ?

Mme PRESSE.- Oui. Ce rapport est très qualitatif et il émane de l'ensemble des Vice-Présidents qui l'ont alimenté avec les actions entreprises sur leur délégation. C'est pour appuyer aussi le fait qu'Anthony POULIN a quelques souhaits par rapport au climat. À partir de ce rapport, nous nous rendons compte que nous pourrions changer de braquet et amplifier certaines politiques, en particulier les politiques en propre que nous avons sur les transports et l'habitat, car nous pourrions montrer, par rapport à la conscientisation des populations actuelles, que nous pourrions augmenter un certain nombre de politiques. Nous pourrions donc les chiffrer et les présenter dans le rapport d'orientations.

Ce rapport a une forme particulière. Il comporte cinq items qui sont développés et qui sont toujours les mêmes :

- la lutte contre le changement climatique, avec ce que l'on fait actuellement en fonction de nos moyens et de nos compétences,
- la cohésion sociale et la solidarité,
- la préservation de la biodiversité,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

C'est donc un exercice très cadré depuis quelques années. Je pense que nous ne mettons pas toujours assez en valeur certains items, en particulier l'épanouissement de tous les êtres humains. J'ai demandé en Bureau que l'on renforce cette partie en expliquant ce que l'on fait aussi avec nos partenaires. J'avais cité en particulier les Maisons Comtoises, mais aussi ce que nous faisons également au niveau du tourisme et de la culture. Au niveau de cet épanouissement et de la cohésion du territoire, je pense qu'il faudrait ajouter aussi un certain nombre de politiques que nous menons et qui émanent de la Commission n°01, en particulier l'aide aux communes qui a été énormément renforcée, le fait d'avoir fait un document sur la gouvernance maillant le territoire au niveau de tous ses élus, donc qui renforce une démocratie de proximité. Ces éléments étant nouveaux, je souhaiterais qu'ils soient portés à ce niveau sur le rapport.

Cela ne change rien au fait que ce document n'est pas chiffré. Il ne permet donc pas à l'instant de dire si l'effort est suffisant ou non par rapport à l'attente de nos concitoyens. Je souhaite personnellement que sur les politiques majeures que nous menons ici, il y ait bien sûr un renforcement.

J'ai noté que l'on allait renforcer la politique Habitat avec la prise de compétence ou la mise en application d'une nouvelle politique qui s'appelle « service public de l'efficacité énergétique ». J'en suis très satisfaite. Je pense qu'un rapport dans les prochains Conseils nous en indiquera plus. Il a été aussi souvent demandé dans cet hémicycle que sur la politique Transport, on développe davantage tout ce qui concerne les pistes cyclables sur l'ensemble des communes périphériques, car c'est là que l'on nous attend. Bien que des politiques autour du vélo soient augmentées en ce moment, il manque encore les infrastructures permettant de répondre efficacement à cette politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Mais là, il y a quelque chose que je ne comprends pas. Je suis d'accord avec ce que tu viens de dire. Nous faisons beaucoup de choses. Je crois que les uns et les autres auraient intérêt à lire ce rapport. Néanmoins, je ne comprends pas comment entre vous deux, d'un côté, un de tes amis peut dire que dans les orientations budgétaires, donc dans notre budget, on ne parle pas de développement durable, et d'un autre, tu viens de faire un peu l'éloge à juste titre de ce que nous faisons.

Mme PRESSE.- C'est mon travail d'expliquer.

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, mais mettez-vous d'accord entre vous.

Mme PRESSE.- Nous sommes d'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, s'il vous plaît. Pour l'instant, j'ai la parole. Je dis tout de même qu'il faut être cohérent. On ne peut pas dire qu'on ne met rien dans ce rapport. OK, le mot climat n'apparaît pas, mais dire qu'il ne se passe rien, demander ce que l'on fait dans les orientations budgétaires, et dans le rapport suivant, Françoise PRESSE dit à juste titre « regardez tout ce que nous avons fait » est incohérent. Je demanderai donc un peu de cohérence au-delà des discours politiques. On peut certainement faire encore mieux, mais il se passe beaucoup de choses dans cette Agglomération. Si nous en sommes là où nous en sommes actuellement au niveau de Cit'ergie ou de la biodiversité, c'est parce qu'il se passe des choses ici. Je vous demande de vous mettre d'accord entre vous pour ne pas dire une chose et son contraire.

Oui, nous faisons beaucoup de choses dans le domaine des déchets, dans tous les domaines. Nous avons des territoires à zéro phytosanitaire. Il y a aussi l'habitat et l'énergie. Nous sommes en train de réfléchir à la création de systèmes d'énergie. Mettez-vous d'accord ! On ne peut pas critiquer et dire ensuite que nous faisons beaucoup de choses, ce qui est vrai, mais que nous devons encore aller plus loin, ce qui est vrai aussi.

Mme PRESSE.- Je dis simplement que nous faisons des choses, mais qu'il va falloir changer le braquet.

M. LE PRÉSIDENT.- Ne dites pas que nous n'en parlons pas. Que nous allons plus loin, bien sûr, et on doit aller plus loin partout !

Mme PRESSE.- C'est le sens des politiques que je mène ici. J'ai justement cette compétence de développement durable. J'essaie donc de faire un maximum de projets sur ce territoire pour le développer. Je dis que ce que je fais n'est pas suffisant, parce qu'il faut mener un certain nombre de politiques au niveau de l'environnement. On a beau faire des plans climat parfaits, il faut ensuite entrer dans la phase opérationnelle. Et sur la phase opérationnelle, nous avons besoin de l'ensemble des délégations, d'y mettre de l'argent, d'orienter les choix budgétaires, et c'est ce que dit Anthony POULIN. Je suis complètement d'accord avec lui. À partir de cet exercice, il faut absolument regarder de quelles façons nous pouvons amplifier les politiques que nous menons en propre et, si possible aussi, être levier pour l'ensemble du territoire.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai bien compris. C'est difficile de dire d'un côté que l'on n'en fait pas assez, et d'un autre côté, quand on a les responsabilités, que l'on fait les choses. C'est vraiment difficile.

Mme PRESSE.- Bien entendu on fait des choses. Sinon, cela remet en question les choses, et je peux rentrer chez moi.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons compris, Françoise. Nous avons compris.

M. LOYAT.- En faisons-nous assez par rapport au climat, par rapport aux enjeux sociaux ? Certainement pas. Valorisons-nous assez ce que l'on fait ? Peut-être pas assez. Concernant les transports, et la mobilité de manière plus générale, je pense que c'est un des volets importants du développement durable. D'ailleurs, cela apparaît bien dans le rapport.

Je voudrais tout de même saluer des choix collectifs. S'agissant du premier choix collectif, dans le contexte budgétaire qui était indiqué, notamment avec la contractualisation, il n'y a pas de remise en cause de l'augmentation, donc des 2,5 % de plus pour la subvention d'équilibre qui n'est pas faite que pour la DSP. Je le rappelle, parce que parfois, on passe un peu rapidement. Elle est aussi pour les marchés sur la périphérie, et de manière plus générale, pour l'ensemble des transports. Rappelons-le. C'est un premier point que je voudrais saluer et je dis que c'est un choix collectif, parce qu'effectivement, sur d'autres politiques, il peut y avoir des baisses.

S'agissant du deuxième choix collectif, et là, on peut dire « verre à moitié plein, verre à moitié vide ». Si je regarde d'où l'on partait, ce qui est proposé n'est peut-être pas encore assez. Mais bientôt, il y aura le schéma cyclable. Le Président l'a rappelé. Ce sont 1 M€ pour faire des pistes cyclables, ce que nous avons consommé sur les deux ou trois dernières années et ce qui a permis effectivement de faire des réalisations. Nous en avons moins les années précédentes. Nous aurions pu continuer autour de 200 ou 300 000 €, puisque tels étaient les éléments de cadrage. Nous sommes intervenus et cela a été compris. C'était un choix collectif en disant « non » et pour avoir un schéma cyclable qui compte, notamment en périphérie, il faut effectivement changer de braquet. Un montant de 1 M€ permet de le réaliser. Après, on pourra toujours dire : « il faudra davantage ». Ce sera dans les années à venir. Je ne dis pas que c'est bien et que cela permet de faire des pistes cyclables partout.

Je souligne tout de même que certains choix collectifs vont dans ce sens, et à un moment donné, c'est tout de même ce qui compte (d'une certaine manière, c'est ce qu'a rappelé Françoise PRESSE) et c'est ce que l'on obtient. Des choix budgétaires concrets permettent de le faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Anthony ?

M. POULIN.- Je me permets de reprendre la parole, puisque j'ai été cité plusieurs fois. Je partage totalement les propos de Françoise PRESSE, d'Anne VIGNOT et ce qui a été dit par d'autres. Le fait d'avoir posé cette intervention a permis que nous parlions véritablement de cette politique publique ce soir. En cela, je m'en félicite.

D'autre part, ce qui est en train d'évoluer dans les finances publiques locales et dans la façon de comptabiliser financièrement les actions d'une collectivité dans des lectures analytiques des budgets est ce que l'on appelle les budgets climatiques. Dans ces derniers, on évalue un certain nombre d'actions, tous les chapitres budgétaires du budget en CO₂, en impacts sur le territoire. Ce sont de vrais outils de décisions, notamment au niveau national, local et mondial dans plusieurs pays d'Europe, et c'était précisément le sens de l'intervention. Il ne s'agit pas simplement de faire du développement durable une politique parmi d'autres, mais mettre l'enjeu de lutte contre le réchauffement climatique comme le chapeau principal de nos actions qui doit guider l'ensemble de nos politiques publiques. C'était le sens de ce que nous propositions.

D'ailleurs, le rapport de développement durable mériterait d'être examiné en premier, d'une part pour illustrer cela, et d'autre part, pour irriguer l'ensemble des chapitres budgétaires de notre Agglomération.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Vous avez donc pris connaissance du rapport. Tout le monde en a pris connaissance, et est d'accord qu'il y a eu un débat. Nous passons maintenant au point suivant. Il y a eu débat, alors que ce n'était pas prévu. Aucune intervention n'était prévue, mais je n'ai pu résister au plaisir de te donner la parole.

Mme PRESSE.- Je te remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je t'en prie. C'est bien normal. Nous passons au rapport suivant.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas besoin de débat. Avez-vous des questions à poser ? Non ? Vous prenez là aussi connaissance de ce rapport. Tout le monde est d'accord, nous en avons parlé, nous en avons débattu.

M. BAULIEU.- Vous noterez simplement un chiffre. Au 1^{er} janvier 2019, au Grand Besançon, nous avons 1 203 cadres et collaborateurs, soit 1 146,32 ETP (équivalents temps plein).

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes d'accord pour dire que nous en avons débattu.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

Mme SUGNY.- Oui, merci, Monsieur le Président. Sur ces questions sociétales, qui sont transversales à nos trois entités, on ne peut que saluer les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Je prendrai quelques exemples, notamment les horaires variables, les formations in situ, sur site plutôt qu'à l'extérieur et le télétravail, qui permettent de concilier la vie personnelle et la vie professionnelle, et plus récemment, la mise en place des référents égalité et prévention des discriminations dans les Directions. Un grand merci aux services d'avoir œuvré dans ce sens.

Entre le 8 mars 1977 et le 8 mars 2019, 42 ans nous séparent de l'instauration par l'ONU de la Journée internationale du droit des femmes. Bien évidemment, les luttes pour l'égalité ont commencé bien avant 1977, mais elles cheminent avec une telle lenteur. En France, aujourd'hui, 80 % des femmes considèrent que dans le monde du travail, elles sont confrontées à des attitudes ou des comportements sexistes. Aujourd'hui en France, 20 % des femmes sont victimes de harcèlement sexuel dans leur vie professionnelle. Le constat est affligeant, et il est le même partout (rapport de domination, violence physique, violence verbale, viol et meurtre). Alors, le droit des femmes est la grande cause nationale, mais c'est aussi le plus petit budget. Merci.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme PRESSE.- Sur ce rapport, bien sûr, on parle de l'égalité entre les femmes et les hommes sur la collectivité. Il serait intéressant d'en parler un jour au niveau des élus. Il faut savoir que sur les intercommunalités, il n'y a que 8 % de femmes dans les exécutifs. Un projet de loi est en cours, mais il ne passera peut-être pas pour améliorer la situation au prochain mandat. Je ne sais pas exactement. Les députés et sénateurs seront plus au courant que moi de cette affaire. Mais c'est justement pour renforcer le nombre de femmes dans les exécutifs, parce que nous nous apercevons qu'au niveau européen, nous ne sommes quand même pas très bons.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu sais que c'est surtout lié au mode d'élection. C'est à cause de cela.

Mme PRESSE.- Justement, le projet de loi modifiera le mode d'élection. Il est en cours. Je n'ai pas plus de renseignements.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela dépend du mode d'élection.

M. BAULIEU.- On peut tout de même rappeler que par la grâce du Conseil Constitutionnel, nous avons perdu 23 femmes dans cette assemblée. Il ne s'agissait pas d'inventer une loi, mais simplement de ne pas vouloir bouleverser celles qui existaient.

M. LE PRÉSIDENT.- Exactement. Nous avons donc débattu sur ce rapport. Nous pouvons passer au suivant.

Rapport n°1.1.6 - Contrat P@C (Porter une Action Concertée) 2018-2021
entre le Département du Doubs, la Communauté d'Agglomération
du Grand Besançon et les communes membres du Grand Besançon

M. BAULIEU.- Nous avons souhaité faire une présentation de ce rapport en séance. Il s'agit du contrat P@C passé avec le Département. Nous tenions à le souligner en séance. Nous avons passé un contrat métropolitain avec le Région qui porte sur des éléments stratégiques d'intérêt communautaire, bien évidemment. Là, nous sommes sur un autre type de contrat pour 11,2 M€ sur la période 2018-2021. Vous savez que c'est l'évolution qu'a donné le Conseil Départemental à sa participation à l'équipement du territoire via les collectivités locales que de contractualiser par l'intermédiaire des communautés. Ce n'est donc pas spécifique aux communautés d'agglomération ou urbaines, mais cela se passe également avec les communautés de communes sur le territoire plus rural, ou plus exclusivement rural que le nôtre.

Vous avez reçu des informations dans les mairies. Dans ce dispositif, l'Agglomération et toutes les communes cosigneront ce contrat avec le Département. Sur des actions d'accompagnement, bien évidemment, qui s'inscrivent dans le cadre des priorités départementales, ce n'est donc pas étonnant, cela paraît assez logique, avec plusieurs axes rappelés dans le rapport, mais avec, en termes de mécanisme, deux volets de financement :

- le volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département (ce qui est communautaire ou d'intérêt communautaire, ou au moins de secteur),
- le volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Bien que nous soyons dans le cadre de ce contrat de territoire, nous nous retrouvons sur un mécanisme s'apparentant assez nettement avec les financements traditionnels du Département auprès des communes, sur des projets de taille plus modeste. En termes d'affectation de l'enveloppe, la plus grande part portera sur le volet A (70 %), et par différence, les 30 % restants de l'enveloppe porteront sur les opérations classées dans le volet B. Vous devez avoir dans vos communes, dans les relations également avec vos interlocuteurs du Conseil Départemental, un certain nombre de dossiers. Lorsque nous avons débattu de cela en Comité ad hoc avec le Département, un comité de cette nature ayant été mis en place, nous avons fléchi un certain nombre d'opérations relevant du volet A. Sur le volet B, ce n'était que des indications, puisqu'au fur et à mesure, tant qu'il n'y a pas épuisement des crédits, les communes peuvent déposer des dossiers.

Voilà ce que je souhaitais dire en quelques mots sur ce rapport. Vous avez à la fois le rapport sur deux pages, mais vous avez également les éléments contenus dans les annexes, relatifs précisément à ces différents types de financements. Avez-vous des observations particulières à faire sur ce rapport, sauf à dire bien évidemment à nos collègues qui sont également conseillers départementaux que nous remercions le Département pour cette démarche de contractualisation ? Il n'y en a pas. Nous devons bien évidemment valider ce rapport pour autoriser le Président à le signer, comme nous devons délibérer sur ce rapport dans chacune de nos communes. Je mets ce rapport aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. C'était le rapport n°1.1.6.

Rapport n°1.1.7 - Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2019 -
Compétences transférées le 1er janvier 2019

M. BAULIEU.- Ce rapport est extrêmement important. Je vais poser très clairement la question. Vous savez que nous y avons consacré toute la séance de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) du 7 février dernier. Soit nous recommençons la CLECT, soit nous considérons que nous avons intégré ce rapport. Je vois la réaction de certains qui ne m'étonne pas, mais je ne veux pas ne pas vous poser la question. Y a-t-il des demandes particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous invite à le voter. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions. Je vous remercie.

Rapport n°1.1.8 - Transfert de charges lié à la compétence Voirie : dispositions spécifiques

M. BAULIEU.- Nous avons également évoqué ce rapport en CLECT. Il est important en termes de complément au rapport que nous venons d'évoquer et en termes d'accompagnement aux modalités selon lesquelles nous avons décidé de transférer la compétence Voirie et Stationnement. Ce rapport vise bien évidemment les questions d'emprunts affectés. Mais c'est également dans ce rapport que nous votons notre dispositif de soutenabilité en termes d'engagement de crédits. Comme vous le savez, les communes qui l'ont souhaité ont pu bénéficier d'un audit. Ensuite, la commission ad hoc mise en place a fait des préconisations.

Ce qui est proposé ici est, à l'euro près, les préconisations de la commission ad hoc. S'agissant du mécanisme de bonus, sur la qualité des chaussées, le dispositif tel que nous l'avons évoqué dans le cadre de nos travaux est rappelé. Mais le tableau suivant comporte une colonne encore blanche, puisque nous vous proposons d'arrêter ce dispositif en septembre, lorsque nous arrêterons définitivement le transfert de charges et puisque nous aurons un état complet notamment des voiries terminées sur l'exercice 2018.

Je ne sais pas si les derniers mois seront également pris en compte pour faire le rapport entre l'état excellent et le très mauvais état des voiries. Ce dernier rapport nous permettra de définir les modalités précises de bonus. Concernant le dispositif de disponibilités, nous rappelons également la clause de revoyure 2021. Je lis simplement cet alinéa : « Afin de réaffirmer l'engagement qu'aucune commune ne soit mise dans une impasse financière du fait des transferts de compétence, engagement est pris qu'un nouvel examen de la situation financière des communes susceptibles de bénéficier d'une aide au titre du dispositif ait lieu courant 2021 pour celles qui en feraient la demande. » C'est le dernier ajout que nous avons apporté à ce rapport pour répondre à l'ensemble des préoccupations exprimées. Y a-t-il des interventions sur ce rapport n°1.1.8 ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté, merci.

Rapport n°1.1.9 - Renouvellement de la convention de services communs CAGB - SMABLV

M. BAULIEU.- Y a-t-il des questions sur ce rapport, en direction de Michel LOYAT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Rapport n°1.1.10 - Adhésion à la centrale d'achat régionale

M. BAULIEU.- Tout est résumé dans l'encadré. Nous proposons d'avoir une adhésion d'opportunité pour l'utiliser autant que nécessaire. Y a-t-il des questions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Ressources humaines

Rapport n°1.2.1 - Créations de postes

M. LE PRÉSIDENT.- Ce rapport concerne deux domaines. Dans le domaine des déchets, il s'agit de renforcer nos moyens de collectes d'un équipage, puisque depuis le 1^{er} janvier dernier, la Régie intervient sur un périmètre plus large. C'est donc une nécessité mathématique ou mécanique. Par ailleurs, la manifestation Grandes Heures Nature, dont nous faisons une priorité, nécessite de nous doter d'un pilote, en l'occurrence d'un directeur ou d'une directrice pour mener ce dispositif. Y a-t-il des observations sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Je compte une abstention. C'est adopté, merci.

M. BAULIEU.- Il s'agit d'un rapport de présentation du schéma de mutualisations, même si je crois que nous devons en prendre acte, si je lis bien. Ce rapport est également important. Tout à l'heure, il y a eu la question du développement durable qui avait un caractère transversal et qui était tout à fait intéressante, ce que nous disons d'ailleurs chaque année. Vous avez là un bon tableau de suivi de l'évolution de notre organisation, certes, dans l'intercommunalité, mais par interférence, particulièrement au niveau de la ville, puisqu'il y a plus de transferts et de services communs entre la Ville et l'Agglomération qu'avec quelques communes de la périphérie. Dans ce rapport, vous avez le rappel des différentes modalités, dont le partage de moyens, et le calendrier selon lequel les choses ont été faites. Dans l'annexe, comme vous le voyez, vous avez l'organigramme en caractères un peu petits, mais je suis sûr que certains parmi vous le lisent aisément. Toutefois, je trouve que c'est limite. Néanmoins, cela permet à chacun de bien suivre les choses.

Y a-t-il des observations sur ce rapport ? Il n'y en a pas. Le Conseil est invité à prendre acte de cette délibération. Nous en prenons donc acte. Y a-t-il des objections ? Je n'en vois pas. Merci. Nous passons aux rapports de la Commission n°06.

Commission n°06 : Aménagement du territoire et coopérations

Rapport n°6.1 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) -
Prescription de l'élaboration -
Fixation des objectifs et modalités de la concertation

Rapport n°6.2 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) - Prescription de la
procédure d'élaboration - Dispositif de collaboration avec les communes

Les rapports n°6.1 et 6.2 sont présentés conjointement.

M. BAULIEU.- Il y a une présentation en séance par Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci, Monsieur le 1^{er} Vice-Président. Il s'agit ce soir de l'élaboration du PLUi sur l'ensemble du territoire de notre Agglomération, sauf sur le territoire déjà couvert par les deux Plans de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) à Besançon, puisqu'ils se substituent au PLU. Les objectifs ainsi que les modalités de concertation ont été travaillés par nous tous lors des réunions successives des huit comités de secteur. La synthèse a ensuite été présentée en Commission n°06 élargie, puis en Conférence des Maires, et enfin en Bureau.

Les objectifs s'inspirent largement du projet de territoire et des découlements cadres comme le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), le PLH (Programme Local de l'Habitat), le PDU (Plan de Déplacement Urbain) et le PCAET. Bien entendu, nous avons tenu compte des propositions et des remarques émises. Nous vous remercions d'ailleurs pour la large participation. C'est bien le fruit de tout ce travail, de toutes ces contributions que nous retrouvons dans la délibération. Je vous propose de ne pas forcément vous refaire toute la synthèse, parce que je crois qu'il est déjà un peu tard, sauf si vous avez des questions. Néanmoins, nous avons essayé de reprendre toutes les contributions, y compris celles émises dernièrement en Conférence des Maires.

Nous sommes donc invités ce soir :

- à prescrire le PLUi (moment important),
- à approuver les objectifs de modalités de concertation avec la population, avec bien sûr aussi les associations locales et autres forces vives concernées, en complément des acteurs institutionnels, ce que l'on appelle d'habitude nos PPA (Personnes Publiques Associées), les Chambres consulaires,
- à autoriser le Président à signer tout avenant, contrat, convention, et à solliciter une dotation pour les dépenses liées à l'élaboration de ce PLUi.

Je peux peut-être présenter en même temps la deuxième délibération. Vous savez que nous l'avions exposée en Conférence des Maires. Dans une deuxième délibération, nous avons finalement exposé les modalités de collaboration avec les communes. Bien évidemment, ces modalités tiennent compte des obligations réglementaires, mais surtout de notre charte de gouvernance et des observations formulées tout au long de la procédure. Nous sommes donc aussi invités à valider ces modalités de deux collaborations.

M. BAULIEU.- Merci. Sur les rapports n°6.1 et 6.2, y a-t-il des observations ? Comme l'a dit Catherine BARTHELET, c'est également un instant important. Nous ne sommes pas sur le registre de tout à l'heure, mais prendre la compétence PLUi n'est pas du tout anodin, et nous sommes maintenant au pied du mur. En effet, jusqu'à maintenant, nous avons pris la compétence et nous assumons dans toutes nos communes le suivi de ce qui était engagé. Cette fois-ci, nous prenons la dimension intercommunale dans la démarche que nous engageons, ce qui ne veut pas dire que nous allons laisser tomber les autres dossiers. Il faut continuer à les piloter concomitamment, bien évidemment, mais nous entrons maintenant dans le chantier. Ce soir, nous le formalisons et nous formalisons également un certain nombre de modalités de réalisation. Cet élément relatif à l'organisation de notre territoire est donc tout à fait important. Y a-t-il des observations, des questions ou des contributions ? S'il n'y en a pas, je mets ces rapports aux voix.

Sur le rapport n°6.1, y a-t-il des avis défavorables ou des abstentions ? Je compte 2 abstentions.

Sur le rapport n°6.2, dans les relations, complémentarités et collaborations avec les communes dans cette démarche de PLUi, avec tout le contenu de notre charte de gouvernance, y a-t-il des votes défavorables ou des abstentions ? Je compte une abstention. Ce rapport est adopté, merci. Je redonne la main au Président pour le rapport n°6.3.

Rapport n°6.3 - Commune d'Audeux - Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme - Arrêt du bilan de la concertation préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Je redonne la main à Catherine.

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup. Le PLU de la commune d'Audeux a été prescrit en juin 2014, et il est ce soir en phase d'arrêt. Comme vous le savez, Audeux est une commune de petite taille (selon les dires du Maire) du secteur Ouest. Elle compte 175 ha pour 423 habitants. De plus, 40 % du territoire de la commune sont couverts par la forêt. La commune abrite également 18 ha de zones et de milieux humides, de terres agricoles, de ruisseaux. Le projet d'aménagement et de développement durable est donc orienté principalement sur :

- la valorisation de ses atouts paysagers,
- la pérennisation de l'agriculture,
- le développement des équilibres environnementaux,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la mise en valeur de la trame patrimoniale.

Le développement prévu en respect du PLH prévoit l'accueil de 35 logements d'ici 2030. Comme pour toutes les communes révisant leur PLU, un effort important est consenti sur la consommation d'espaces : 5 ha ont été consommés entre 2003 et 2013 pour l'habitat, et 1,5 ha sera consommé éventuellement dans les 12 prochaines années. De plus, trois réunions publiques, dont une dernièrement avec la mission PLUi, ont eu lieu avec une large participation et peu de remarques. La commune a émis un avis favorable. Je vous propose donc d'en faire de même, d'arrêter ce soir le projet de PLU de la commune d'Audeux et de tirer le bilan de cette concertation.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des remarques ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est donc adopté, merci.

Rapport n°6.4 - Commune de Champagney - Plan Local d'Urbanisme – Modification simplifiée n°1 -
Approbation après mise à disposition

M. LE PRÉSIDENT.- Aucune présentation n'est prévue concernant la commune de Champagney. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.5 - Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable de Besançon -
Approbation de la nouvelle composition

M. LE PRÉSIDENT.- La nouvelle composition est décrite en page 198. Y a-t-il des remarques ou des questions, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.6 - Convention avec l'Office fédéral de la culture de la Confédération suisse -
Participation financière au film documentaire dans le cadre de
la candidature des savoir-faire en mécanique horlogère et mécanique d'art
au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO

M. LE PRÉSIDENT.- Pascal CURIE suit ce dossier. Cela avance bien. Nous devrions peut-être rapidement avoir de bonnes nouvelles. Nous faisons cela avec nos amis suisses et c'est une très bonne chose. Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.7 - Convention avec l'Université de Franche-Comté relative au
soutien financier du Grand Besançon
au projet Interreg France Suisse AMBITION, porté par FEMTO-ST et l'EPFL

M. CURIE.- Je vais dire quelques mots sur ce dossier. Il s'agit d'un nouveau dossier Interreg présenté par l'Université de Franche-Comté au travers de l'institut FEMTO (Franche-Comté, Électronique, Thermique et Optique). Ce projet a été déposé en janvier 2019. C'est un projet Interreg France Suisse, bien entendu, avec l'EPFL (École Polytechnique Fédérale de Lausanne) dans le cadre du Colégium SMYLE. Ce Colégium existe depuis 2013. C'est donc le renouvellement d'un projet Interreg. Ce projet, qui s'appelle AMBITION, visera :

- à mieux impliquer les entreprises dans l'écosystème de formation,
- à favoriser les relations entre étudiants, chercheurs et industriels,
- à soutenir le démarrage de projets de recherches communs (entre laboratoires et entreprises et de laboratoire à laboratoire).

L'objectif est de booster l'innovation technologique des grands domaines d'intérêt franco-suisse (énergies renouvelables, micromanufacturing, temps-fréquence).

Les partenaires de ce projet côté français sont FEMTO-ST et l'ENSMM, et du côté suisse, l'EPFL, le Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique (CSEM) et la Fondation Suisse pour la Recherche en Microtechnique (FSRM). Ce projet est relativement important financièrement (937 364 €). Nous voyons un investissement important aussi du côté suisse. On a souvent des remarques comme quoi la France s'investit alors que les Suisses ne s'investissent pas trop. Nous nous apercevons que globalement, du côté suisse, il y a un montant de 514 864 €, contre 422 500 € du côté français. Il est important de bien noter les fonds FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) franco-suisse pour 252 000 €, et du côté Interreg fédéral suisse, nous avons 175 651 €.

Vous êtes invités à :

- vous prononcer sur une dépense de 15 000 € pour le Grand Besançon sur ce projet, à réaliser sur trois années, soit 5 000 €/an,
- vous prononcer sur la convention avec l'Université de Franche-Comté portant sur les modalités relatives à la contribution financière de la CAGB au projet AMBITION.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°6.8 - Commune de Nancray -
Additif à la délibération du 27 septembre 2018 -
Arrêt du PLU et bilan de la concertation préalable

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Partenariat Atout France et Ville d'Art et d'Histoire

M. PRALON.- Très brièvement, ce rapport porte sur la participation du Grand Besançon à la campagne de promotion proposée par l'association Sites et Cités Remarquables et Atout France, dont voici les éléments essentiels. Il s'agit d'une campagne de promotion et de communication pendant un an, de septembre 2019 à septembre 2020, pour un coût forfaitaire pour les collectivités, donc le Grand Besançon, de 10 000 € par collectivité participant au projet. Atout France ajoutera 1 € pour 2 € apportés par les collectivités.

Un plan d'actions complet est proposé et mis en place par Atout France, agence nationale de promotion de la destination France, en convention avec l'association Sites et Cités Remarquables à laquelle appartient la Ville de Besançon. Par ailleurs, deux marchés sont visés, les marchés francophones en Europe avec la France, la Belgique, le Luxembourg et la Suisse et un marché britannique, ce qui correspond bien à une grande partie de nos marchés prioritaires. Un peu plus de 20 territoires participent avec une vraie visibilité garantie pour chacun dans les visuels et les actions.

Une identité visuelle et digitale sera créée autour d'un positionnement bien en phase avec notre offre, des destinations de qualité qui doivent allier le patrimoine historique et naturel, les paysages et les environnements préservés, la qualité de vie à la française. Il y aura des actions surtout sur le web, comme des partenariats avec de grandes marques du marché du tourisme comme Via Michelin, Trip Advisor, le Routard. Il y aura également la création d'un site Internet, des sponsorings sur Internet et des achats d'espaces sur le web. Des vidéos pourraient être tournées dans les territoires des participants que nous pourrions aussi utiliser pour nos promotions (par exemple sur nos pages Facebook, à l'Office de Tourisme) et dans nos actions. Il y aura aussi des relations presse avec l'accueil de journalistes et d'influenceurs sur nos territoires.

Pour conclure, pour 10 000 €, la garantie d'être accompagné par de grands professionnels du tourisme pour une campagne de promotion sur un an, capitalisant sur nos atouts, avec la possibilité de réutiliser certains outils et de rebondir sur des actions qui seront mises en œuvre est pour nous une très bonne opération pour la destination de Besançon.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. Y a-t-il des remarques, des questions, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté. Voilà un dossier qui est bien passé.

M. PRALON.- Il avait été validé en Bureau.

Rapport n°7.2 - Rapport renouvellement de licences d'entrepreneurs de spectacles CAGB

M. LE PRÉSIDENT.- S'il y a des soucis, tu seras concerné. Es-tu d'accord ?

M. PRALON.- Oui, et tu peux même mettre quelqu'un d'autre. Cela ne me dérange pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, j'ai justement dit que c'était très bien que ce soit toi. Est-ce que c'est bon ? C'est adopté.

Rapport n°7.3 - Convention de création d'un service commun d'archéologie entre la Ville de Besançon et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

M. LE PRÉSIDENT.- Un service d'archéologie a été créé à la Ville. Il nous a rendu beaucoup service, entre autres pour le tram. Nous créons un service commun d'archéologie, mais il restera à la Ville, puisqu'il fonctionne avec le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°7.4 - Extension jauge Rodia - Attribution de subvention à la Ville de Besançon

M. PRALON.- Sur le dernier rapport, tout est dit dans le résumé. La Rodia, que vous connaissez bien maintenant, qui est une scène de musiques actuelles sur Besançon, a un objectif de rayonnement régional en matière d'attractivité et de positionnement. Elle se doit d'étendre un peu sa voilure. Il y aura donc une salle dont la capacité sera augmentée pour répondre à des publics plus nombreux, puisqu'il y a une grande richesse au niveau du potentiel de ces publics et des concerts qui y sont donnés. Le projet prévoit l'extension notamment d'un balcon. Les problèmes d'acoustique seront résolus par cette subvention qui sera mise en place par l'Agglomération dans le cadre des travaux qui doivent se chiffrer à 780 000 € hors taxes. C'est une subvention attendue du Grand Besançon pour cette opération qui s'élève à 73 000 €. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°08 : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Rapport n°8.1 - Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint-Vit

M. LE PRÉSIDENT.- Christophe, y a-t-il des choses à dire ?

M. LIME.- Non.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser, des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°8.2 - Coopération au Burkina Faso pour l'année 2018 et 2019 - Convention-cadre pour le versement d'une subvention à CORADE

M. LIME.- Je n'ai rien à dire non plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions ou des remarques ?

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Ce qui me questionne dans le dossier est que cette somme de 20 000 € soit prise sur le budget annexe Eau et non sur le budget général. Que dans le cadre d'une politique de coopération et de jumelage, l'Agglomération décide de financer un programme comme celui-là, je n'ai pas grand-chose à dire. Mais j'estime que ce ne sont pas aux quittances d'eau des Grands-Bisontins de financer ce type de projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait des années que c'est comme cela avec le Burkina Faso.

M. CROIZIER.- Oui, mais ce n'est pas parce que cela fait des années que l'on est obligé de reproduire. En tout cas, je demande à ce que cette somme soit prélevée sur le budget général, ou alors que par transparence vis-à-vis des Bisontins, la somme prélevée sur chaque quittance soit mentionnée sur les factures.

M. LE PRÉSIDENT.- Je crois que c'est 0,01 €/m³.

M. LIME.- Cela fera quelque chose comme 000 centime. Nous touchons à une grande information aux Bisontins.

M. LE PRÉSIDENT.- Attends, réponds à la question.

M. LIME.- Nous sommes tout de même dans la transparence. Premièrement, nous avons un budget de 30 M€. Nous allons donner pour 20 000 € la disposition au niveau de la population. Je pense que c'est important. Dans le cadre de la transparence, c'est sûrement la plus grande déclaration de ce soir. Deuxièmement, c'est sur l'Eau et l'Assainissement, et c'est bien spécifique. Si vous aviez un peu regardé le rapport, vous auriez vu qu'il y a des participations de la collectivité sur d'autres actions ne relevant pas de l'eau ni de l'assainissement. Troisièmement, par de nombreux décrets, la loi Oudin-Santini prévoit que pour 1 % des budgets de l'Eau et de l'Assainissement, nous avons la possibilité de faire de la coopération décentralisée. Voilà, c'est bien de réviser un peu ses dossiers.

M. LE PRÉSIDENT.- Robert SCHWINT a institué cela il y a « des lustres ». Y a-t-il d'autres remarques ?

M. MOUGIN.- Comme j'ai déjà pu m'exprimer au Conseil Municipal et à la Régie Eau et Assainissement, je voterai contre ce rapport. J'ai plusieurs interrogations que je vais répéter ici. Je les avais exprimées en Conseil Municipal, mais cet appui institutionnel de 10 000 € me gêne beaucoup.

Nous avons pu en discuter. On m'a dit qu'un salaire mensuel burkinabé était de 300 €. Comment peut-on créer un poste là-bas à 300 € ? Si nous faisons le calcul, cela ne fait pas 10 000 €. On m'a dit que l'on allait acheter une imprimante, peut-être réparer un ordinateur, d'accord, mais cela ne fait pas tout. Le montant de 10 000 € me paraît excessif. Vous savez, comme j'ai déjà pu le dire, que j'ai passé un peu de temps en Afrique. Je ne doute pas de la mission, mais il y a un État pour le faire. Un ministère des Affaires Étrangères participe, j'ai bien lu avec attention. J'ai lu le rapport qui m'a été transmis il y a trois jours. J'ai lu des articles sur le Burkina Faso. Évidemment, je trouve que c'est une bonne initiative. Pourquoi pas ? Mais je ne pense pas que ce soit à faire avec l'argent du contribuable. Il y a un État pour le faire, des coopérations qui sont certainement plus...

Réactions de la salle.

M. MOUGIN.- Je ne m'exprime pas beaucoup, mais j'espère que vous allez pouvoir me laisser le faire.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOUGIN, l'État, c'est aussi les contribuables quelque part.

M. MOUGIN.- Oui, c'est le contribuable, mais l'État organise bien les choses. J'en ai fait partie, puisque j'ai fait partie d'une ambassade. Je sais un peu comment cela se passe. J'ai tout de même beaucoup de questions sur ce fait. Évidemment, je suis allé voir combien gagnait un Burkinabé en francs CFA. Là, je suis vraiment très étonné de ces 10 000 €. Pour le reste, on peut en penser ce que l'on veut. À titre personnel, je vous l'ai dit. Cela peut m'arriver de donner à droite, à gauche, à l'UNICEF ou à d'autres. Mais l'argent du contribuable n'est pas le nôtre, et je ne pense pas que ce soit la destination de l'argent du contribuable, surtout grand-Bisontin ou bisontin.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur MOUGIN, je crois que les sommes sont infinitésimales.

M. MOUGIN.- Peut-être.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est une action que nous menons avec les Suisses, avec la Ville de Neuchâtel pour le Burkina Faso. Après, on peut poser ce genre de questions, mais je pense que quelque part, les personnes là-bas souffrent beaucoup de la soif, du manque d'eau, de l'assainissement. J'ai envie de dire que c'est une petite goutte d'eau, mais cela fera un grand ruisseau et cela peut aider.

M MOUGIN.- Peut-être, mais il faut que l'argent soit bien employé. Or j'ai des doutes sur la question.

M. LE PRÉSIDENT.- Bon, vous avez des doutes. Je mets ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Une opposition. Qui s'abstient ? Je compte 2 abstentions. Ce rapport est donc adopté.

Rapport n°8.3 - Convention de désignation de maîtrise d'ouvrage et de prise en charge des travaux de déplacement des réseaux humides à réaliser dans le cadre de la 2x2 voies de la RN 57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey

M. LIME.- Il s'agit d'un accord entre la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) et nous. Il est validé, il est très bon, et nous avons de très bonnes relations avec la DREAL sur cette déviation et sur les travaux que nous y réalisons.

M. LE PRÉSIDENT.- J'imagine qu'il n'y a pas d'opposition.

Mme VIGNOT.- Je voudrais signaler que nous sommes bien dans des travaux extrêmement importants pour la Ville de Besançon. Mais dans ce que ce dossier représente, on voit aussi que les équipements que l'on crée sur la RN 57, entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey, impactent également des secteurs sur lesquels il faudra s'interroger. Je repense par exemple au prolongement de la RN 57 quand on décide de continuer d'aller sur ce dossier, parce que nous ne pourrions pas continuer à dire que nous sommes en cohérence avec une demande de l'État, à savoir de réduire l'artificialisation des sols et la question des corridors écologiques. Nous savons aujourd'hui que plus on fait des routes très roulantes, plus on accélère les flux et plus on incite les personnes à prendre la voiture.

Je pense qu'il est temps que l'on discute ici de façon importante, dans cette assemblée, du territoire que l'on souhaite développer, et en particulier, la question des transports en commun sur laquelle nous reviendrons très souvent.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Commission n°02 : Mobilités

Rapport n°2.1 - Tarifs 2019 - stationnement les samedis spéciaux
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. CROIZIER.- Merci, Monsieur le Président. Je voudrais profiter de ce dossier pour évoquer la situation des commerces dans le centre-ville de Besançon et vous faire des propositions en matière de tarifs de stationnement. Au cours des dix derniers jours, j'ai visité plus de 40 commerces du centre-ville pour essayer de mesurer concrètement l'impact économique des manifestations à répétition du samedi. J'en retire que l'ambiance est morose, et je suis particulièrement inquiet de la situation des deux tiers des boutiques que j'ai visitées. Les manifestations ont entraîné une baisse de fréquentation du centre-ville qui se mesure concrètement par les compteurs à l'entrée des boutiques. On me rapporte que nos clients ont peur de venir au centre-ville de Besançon le samedi. Quand certaines boutiques m'indiquent rattraper des pertes sur le reste de la semaine, d'autres m'annoncent des pertes d'exploitation alarmantes. Ce sont des -10 %, -15 %, -20 %, -50 % sur des mois de décembre ou de janvier qui sont habituellement de gros mois. Nous en arrivons à des situations dramatiques, des emplois supprimés ou en passe de l'être, et des boutiques m'ont déjà indiqué leur fermeture prochaine.

Ginko m'a indiqué il y a deux semaines que c'était à minima 8 à 10 000 voyageurs impactés lors de la manifestation du samedi. Je ne vais pas y aller par quatre chemins. Quand une manifestation entrave chaque samedi la liberté de circuler de milliers de citoyens, quand elle pénalise lourdement l'activité économique, quand elle provoque de façon systématique des affrontements avec des forces de l'ordre, des dégradations, j'estime qu'il est de mon devoir d'élu de dire « stop ».

Suite à la description que j'ai pu faire précédemment, vous comprendrez qu'il devient, à mon sens, urgent, non seulement que les manifestations s'arrêtent, mais aussi que des mesures exceptionnelles de soutien soient prises en faveur des commerces du centre-ville. La vitalité de notre centre-ville et celle de notre Agglomération sont en question.

J'aimerais donc vous faire trois propositions :

- étendre les tarifications proposées dans ce dossier de -50 % sur les parkings,
- étendre les samedis piétons à l'ensemble des samedis jusqu'à cet été,
- revenir à la gratuité entre 12h et 14h au moins sur les parkings d'ouvrage.

D'après les discussions que j'ai pu avoir avec les commerçants, il faut absolument que nous cassions cette idée reçue que de se rendre au centre-ville est compliqué. Il y a une campagne de communication indiquant aux Bisontins et aux Grands-Bisontins que se rendre au centre-ville, c'est facile et ce n'est pas cher, parce que des tarifs spéciaux seront mis en place, et listant tous les dispositifs de parkings et de transports en commun. La situation est grave. Je tenais à vous en alerter. Je crois qu'elle mérite que des décisions exceptionnelles soient prises. Je vous remercie de votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT.- J'en suis persuadé. J'ai moi-même rencontré la Présidente de l'UCB (Union des Commerçants de Besançon), elle a dû vous le dire. Nous avons aussi parlé avec Marie ZEHAF qui peut-être dire où nous en sommes. Nous sommes en train de réfléchir. Les commerçants m'ont expliqué que c'est jusqu'à 17h. Après 17h, les gens redescendent au centre-ville. Il y a effectivement des possibilités à étudier dans le détail. Je n'ai pas le détail, mais nous ferons certainement des propositions, peut-être en mettant le parking gratuit à partir de 17h ou 18h pour inciter les gens à venir en ville, en étendant les samedis piétons. C'est à l'étude pour l'instant, mais je pense qu'il faut aider les commerçants actuellement en centre-ville. Nous avons également évoqué cela avec Marie ZEHAF assez fortement.

Nous pensons que la communication en matière de parking est trop compliquée. Il y a trop de cas particuliers. Il faut vraiment unifier tout cela et refaire une politique de stationnement peut-être un peu plus lisible.

Marie, souhaitez-tu ajouter certains éléments ?

Mme ZEHAF.- Je confirme ce que Monsieur le Président a dit. Un travail est mené, mais pas uniquement par moi. Il est mené avec Jean-Paul MICHAUD, Michel LOYAT, Thierry MORTON pour travailler sur cette problématique des tarifs en parking et pour avoir une vraie cohérence, avec un vrai calcul des coûts, sur ce que cela peut apporter. Il s'agit d'avoir une vraie lisibilité, une communication dans cette direction.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a donc toi, Michel (qui va intervenir), Jean-Paul MICHAUD et Thierry MORTON.

M. LOYAT.- Je voudrais simplement dire que la question de la lisibilité doit être vue de manière globale entre le transport en commun et le stationnement, et c'est ce que nous faisons. Je dis cela, car du côté d'un certain nombre de commerçants, il y a tout de même une tendance à focaliser sur le stationnement et sur l'accès en voiture. Il ne s'agit pas de balayer cela d'un revers de la main, mais il y a aussi les transports en commun. Je rappelle que l'offre de transport en commun a été augmentée de manière très significative les samedis à partir de septembre. La fréquentation avait augmenté de plus de 20 % les samedis, et particulièrement les samedis après-midi. Effectivement, cela a été cassé par les manifestations du samedi qui pénalisaient à la fois des lignes urbaines, mais aussi des lignes périphériques. Je pense par exemple à la ligne 8 entre École-Valentin et le centre-ville qui a été très pénalisée. Depuis le mois de janvier, cela pénalise toutes les lignes en provenance du Plateau.

J'en profite pour dire que la difficulté pour les transports en commun est le caractère assez imprévisible. Par rapport à d'autres manifestations organisées, il y a une partie plus ou moins prévue notamment depuis le 19 janvier dernier par rapport à Châtenois. Mais après, une semaine, c'est rue de Belfort, certains ayant dû remonter à pied. La semaine suivante, c'est rue de Vesoul, sans que cela soit déclaré. Cela se détermine peut-être un peu au dernier moment.

C'est donc pénalisant. Je parle des manifestations, mais au-delà de celles-ci, je rejoins l'idée qu'il faut vraiment un plan de communication quand les choses seront stabilisées sur tous les modes d'accessibilité au centre-ville. Nous sommes tout à fait en phase sur le fait à la fois qu'il ne faut pas complètement aller dans le sens de certaines demandes qui se focalisent exagérément sur le stationnement sans balayer certaines autres demandes. Cela étant, nous travaillons bien avec l'Union des Commerçants. Je crois qu'ils font bien la part des choses.

M. LE PRÉSIDENT.- Il faut dire qu'il y a des difficultés. La fréquentation avait augmenté, mais maintenant, c'est compliqué. Nous pourrions, certes, mettre des transports gratuits, mais si le tram ne fonctionne pas, parce qu'il ne peut pas fonctionner, on ne règle pas le problème. Je pense que nous devrions bientôt aboutir à des propositions. Quand il y a un vrai souci, nous devons aider les commerçants en centre-ville. Pour l'instant, je n'ai pas les chiffres. Je les donnerai peut-être ici et en Conseil Municipal. J'ai fait demander à Kéolis qu'il chiffre les pertes de recettes en matière de titres de transport par rapport aux mois identiques les années précédentes. J'ai également fait chiffrer le montant de la casse. Ce sera essentiellement payé par la Ville et certainement aussi un peu par l'Agglo, mais pour l'instant, ce sont approximativement 100 000 €. Quant au transport, nous n'avons pas encore le chiffre exact. Nous l'aurons la semaine prochaine, et je vous le communiquerai.

M. CROIZIER.- Pour un certain nombre de commerces, le message était : « nous avons besoin de votre aide ». Je suis ravi d'entendre que c'est en cours. Je vous demande de le faire rapidement, de ne pas attendre que ce soit trop tard.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis d'accord. Ils ont besoin d'aide. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. MORTON.- Je voudrais relativiser. Le travail avec les commerçants est réalisé avec le manager de centre-ville. Tous les vendredis, nous sommes au cœur de ville, avec toutes les possibilités de réponse que nous pouvons apporter en matière de soutien.

Je ne vais pas revenir sur ce qui a été abordé, tant sur les parkings que sur l'accessibilité. Cela a été largement développé, et c'est au cœur de notre engagement et de notre travail en ce moment. Il n'y a pas que le centre-ville qui est impacté. Il y a aussi les quartiers, la rue de Belfort, les zones commerciales. Il ne faudrait pas résumer le problème uniquement au cœur de ville. Nous avons un problème global de gestion sur ces manifestations prévues, mais imprévisibles dans leurs formes et leurs parcours. Je ne crois pas que la réponse unique soit une question de gratuité de parking, car cela se saurait. Les commerçants que nous visitons ne demandent d'ailleurs pas forcément cela, mais effectivement, la situation est assez critique, et vous avez raison de le préciser.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PARIS.- Monsieur le Président, il y a environ deux ans, vous aviez eu l'excellente initiative de mettre le parking des Glacis à 2 €/jour. Quelle n'a pas été ma surprise à partir du 1^{er} janvier 2019 de voir que le tarif était passé de 2 € à 5 €. Je vous laisse le soin de calculer le pourcentage d'augmentation qui, à mon sens, est totalement inadapté, d'autant plus que ce parking rend service. Nous voyons que cela tourne sur ce parking. Cela remplit pratiquement toutes les conditions que nous attendons toute l'année. Mais passer de 2 € à 5 €/jour, je trouve cela un peu trop élevé.

M. ZEHAF.- Je vais expliquer pourquoi. Nous avons dû l'augmenter autant, car des abonnements seront souscrits par l'État par rapport au pôle Viotte. Nous ne pouvions pas faire des tarifs à 2 € la journée alors que nous allons avoir des abonnements à 30 €/mois. C'est donc pour s'aligner avec les tarifs des abonnements.

M. LE PRÉSIDENT.- Daniel, je voudrais dire que certes, c'est une forte augmentation, mais cela étant, le tarif de 5 €/jour est à relativiser. Je suis d'accord pour dire que l'augmentation est importante, mais en valeur absolue, cela fait peu. Quand tu vas à Paris et que tu paies 26 ou 30 € pour ½ journée, tu trouves que le tarif de 5 € n'est pas cher. Cela dit, ce n'est pas pour autant que c'est bien. Je te l'accorde. Y a-t-il d'autres remarques ?

M. MOUGIN.- Merci, Monsieur le Président. On ne pourra pas me taxer d'avoir des affinités politiques avec Monsieur CROIZIER, mais je vais abonder dans son sens pour sa deuxième proposition que j'ai déjà demandée à multiples reprises au Conseil Municipal, proposition à laquelle vous m'avez répondu que l'on ne pouvait pas raser gratis. Mais je pense qu'en ces temps difficiles, les « gilets jaunes » sont récents, mais depuis plusieurs années, je demande s'il est possible de faire une gratuité entre 12h et 14h.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sujet est à l'étude. Je vous demande une chose : que l'on ne fasse pas le débat du Conseil Municipal ici ce soir.

M. MOUGIN.- Non, comme c'est parti, il me semble que c'est important pour le commerce local.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est important, mais je voudrais ajouter une chose. Dominique ROY était là tout à l'heure, mais il a dû partir. Il aurait pu vous dire que le stationnement payant entre 12h et 14h avait été à la demande des commerçants pour éviter que des voitures « embolissent » le stationnement toute la journée sans bouger. C'était donc à la demande des commerçants.

M. MOUGIN.- Je n'ai pas eu cette même version.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose que nous en reparlions si vous le souhaitez. Mais tous ces sujets sont en train d'être étudiés par les collègues dont j'ai parlé précédemment.

M. MOUGIN.- J'espère qu'il y aura du changement.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un sujet parmi d'autres. Par rapport à ce sujet, y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté à l'unanimité.

Commission n°03 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche
--

Rapport n°3.1 - Convention entre la Mission Locale et la CAGB - Soutien financier 2019
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Bernard GAVIGNET ? S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°3.2 - Actions recherche et innovation - Fonds Régional pour l'Innovation - Soutien au projet EssenTiAl
--

M. SCHAUSS.- Je pense que vous attendiez tous ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT.- Effectivement, c'est un dossier très important.

M. SCHAUSS.- C'est un projet dans le cadre du Fonds Régional pour l'Innovation (FRI) que vous connaissez. Il s'agit d'un projet qui utilise une nouvelle technologie pour remplacer des pièces en alliage base nickel par un alliage d'aluminure de titane en utilisant la technologie de frittage. Il s'agit de réduire les contraintes avec une technique par poudre. Les ingénieurs connaissent cela beaucoup mieux que moi. Ce projet concerne le marché automobile, l'aéronautique, et plus particulièrement, cela s'intègre dans la recherche de réduction de gaz à émission de CO₂ dans la fabrication et en particulier dans l'utilisation. Il y a trois entreprises concernées en Bourgogne-Franche-Comté :

- Aeris à Besançon,
- Streit Groupe à Clerval,
- Sintemat à Dijon.

Sont également concernées trois unités de recherches :

- MetaFensch (57),
- l'ONERA (92),
- le CEMES (31).

Il n'y a pas d'unité de recherches bourguignonne ou franc-comtoise. C'est co-labelisé par le pôle Véhicules du Futur, ASTech, Materialia et Nuclear Valley. Aeris est une jeune entreprise innovante de 7 personnes, qui envisage de recruter 5 personnes. C'est un budget de 1,8 M€. Le budget pour la société Aeris s'élève à 160 900 €. Le montant de l'aide proposée de la CAGB s'élève à 30 000 euros (subvention).

M. LE PRÉSIDENT.- À qui va-t-elle ? Va-t-elle à EssenTiAl ?

M. SCHAUSS.- Bien sûr. Elle va à l'entreprise Aeris pour le projet EssenTiAl.

M. LE PRÉSIDENT.- Elle va donc à l'entreprise Aeris.

M. SCHAUSS.- Absolument.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, c'est adopté.

Rapport n°3.3 - Schéma de priorisation des ZAE
--

Rapport n°3.4 - Exercice de la compétence en matière de ZAE suite à la loi NOTRe - Ajout de deux nouvelles zones

Les rapports n°3.3 et 3.4 sont présentés conjointement.

M. GAVIGNET.- Suite à la mise en application de la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2017, 43 zones d'activités économiques ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, et sont venues s'ajouter aux 13 zones qui étaient déjà d'intérêt communautaire. Suite à ces transferts, le Grand Besançon a souhaité définir une stratégie de développement de ces zones. Les objectifs étaient :

- de répondre aux besoins des entreprises endogènes,
- d'anticiper leurs besoins fonciers futurs tout en veillant au risque de rétention foncière,
- de créer des emplois,
- d'enrichir l'écosystème économique,
- de générer de la fiscalité pour les collectivités,
- de créer de la valeur au niveau des emplois directs, indirects et des emplois induits.

Il a donc été décidé de réaliser un diagnostic qui s'est fait en plusieurs étapes :

- un diagnostic de la consommation foncière à vocation économique entre 2010 et 2015,
- l'identification des disponibilités foncières sur les 56 zones, par secteur et par vocation,
- la confrontation des disponibilités foncières et des besoins théoriques par secteur et par type d'activités,
- l'élaboration de scénarii.

Lors du Comité de Pilotage du 15 octobre dernier, différents scénarii ont été présentés. Sur la période 2010-2015, il en ressort qu'il y a une consommation annuelle de 10 ha de terrain l'an. Les implantations se font majoritairement en zones d'activités économiques (90 %), et 60 d'entre elles sont dédiées à des activités industrielles, artisanales et logistiques. Certains secteurs apparaissent comme beaucoup plus dynamiques. Il s'agit principalement de Besançon et du secteur Ouest (ex SMAIBO), plus le secteur saint-vitois, et dans une moindre mesure, le secteur Est.

S'agissant des disponibilités foncières, sur l'ensemble des 56 zones, on compte au total plus de 730 000 m² de foncier aménagé, maîtrisé, donc cessible, y compris les phases 4 et 5 de la zone de l'Échange sur les communes de Chemaudin et Vaux. Ce à quoi il convient d'ajouter plus de 110 000 m² de foncier aménagé, mais non maîtrisé sur les zones BTC et de Champs Pusy (Pelousey). Si nous comparons ces chiffres de consommation foncière à vocation économique, il s'avère que nous avons une réserve foncière sur plus de huit ans, soit jusqu'en 2025. Toutefois, la plus grande partie du foncier maîtrisé et aménagé est à vocation industrielle et artisanale. La part du foncier spécifique en technopôle est également importante (240 000 m²).

La surface foncière disponible aménagée à vocation de bureaux est aujourd'hui importante (55 000 m²). Il convient d'ajouter le diffus en mutation et en requalification.

Les enjeux de cette stratégie sont :

- de développer une offre foncière de qualité,
- d'anticiper dès 2018 la pénurie potentielle à horizon 2025,
- de maintenir l'attractivité.

Les propositions d'interventions par vocation sont les suivantes. Au niveau de l'offre foncière à vocation technopôle, même si de nombreux projets sont en cours, sur Témis et Témis Santé, l'offre est considérée comme suffisante à moyen terme. Il est donc proposé de ne rien prévoir au niveau du développement dans l'immédiat. Par contre, il est proposé de garder la possibilité d'étendre ce technopôle sur les secteurs des Portes de Vesoul et de Besançon Franois, notamment par la mise en œuvre des politiques foncières adaptées. Au niveau tertiaire, compte tenu de l'abondance de l'offre actuelle, notamment à partir de 2020, suite au déménagement des services de l'État vers le pôle Viotte, il est proposé de ne pas développer de nouvelle zone dédiée ni de secteur dédié aux activités tertiaires sur les zones généralistes.

Concernant le développement de l'offre commerciale, il convient de souligner que l'offre existante est importante, et les projets en cours sont nombreux. En effet, ces projets représentent environ 35 000 m² de surface de vente, alors que l'étude de stratégie commerciale menée par le Grand Besançon a fait état d'un marché quasi saturé. Face à ce constat, tous les nouveaux projets ne pourront être acceptés. À moyen terme, c'est dans le cadre de la révision du SCoT et du PLUi que les orientations spatiales seront définies. Mais à court terme, et compte tenu des échéances de validation de ces documents (horizon 2025), il est proposé d'étudier au cas par cas tous les projets de développement commercial.

Il est donc décidé de confier l'analyse de ces dossiers à un groupe de travail spécifique piloté par le Conseil Communautaire délégué au commerce. Ce groupe devra également s'appuyer dans ses études sur les outils opérationnels existants au niveau du SCoT et du PLUi. Il est également rappelé que le maillage du territoire avec des commerces de proximité devra être assuré et pris en compte dans les analyses du groupe « commerce ». Au niveau de l'offre logistique, le Grand Besançon a diligenté en 2018 une étude pour analyser le potentiel logistique du territoire, et plus particulièrement la ZAE de Marchaux-Chaudefontaine. Cette étude laisse apparaître que le développement d'une zone uniquement dédiée à la logistique n'est pas pertinent.

En effet, le territoire du Grand Besançon :

- n'est pas situé sur les grands axes logistiques aux échelles nationales et européennes,
- ne dispose pas d'un tissu industriel générant des besoins logistiques importants,
- et la plupart des entreprises locales de logistique et de transport sont déjà installées sur des sites performants et n'ont pas de perspective de déménagement.

Aussi, il est proposé de ne pas engager le développement d'une zone dédiée à la logistique, mais de préserver la possibilité d'implanter des activités logistiques ou de transport sur des ZAE à vocation mixte.

S'agissant du foncier, nous avons trois axes :

- axe 1 : développer deux sites majeurs de l'Agglomération qui prendront le relais de la fin de la commercialisation du parc de l'Échange,
- axe 2 : développer des sites stratégiques pour assurer un bon maillage du territoire,
- axe 3 : engager la réflexion sur la requalification et la densification des ZAE existantes.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous n'allons peut-être pas développer les axes, parce que tu as dit l'essentiel.

M. GAVIGNET.- Pour conclure, si nous ne voulons pas développer tout cela, les deux propositions majeures retenues aujourd'hui sont de lancer les études assez rapidement sur la zone à l'Est, sur Marchaux-Chaudefontaine et sur la zone des Champs Chevaux à Saint-Vit. Voilà ce qu'il est proposé comme priorités. Ensuite, bien entendu, il y aura un travail à faire au niveau de la requalification. Mais je crois que chacun sait très bien que les budgets ne seront pas les mêmes.

Une étude un peu plus approfondie sera donc menée sur la requalification. Ce dossier vous sera ainsi reposé ultérieurement.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup. Je suis très heureux de voir que la ZAE de Marchaux-Chaufontaine va se développer. Merci, Messieurs les Élus. C'est une bonne nouvelle. Par rapport à tout cela, je crois qu'il était important que nous fassions le bilan. Cette zone se développe bien là-bas, elle avance bien. Nous sommes maintenant passés de l'autre côté de l'autoroute. Vous travaillez bien là-bas. C'est parfait. Quant au tertiaire, je pense qu'il faut effectivement être attentif. Nous en avons déjà beaucoup. Quant aux surfaces alimentaires de plus de 1 000 m², nous avons déjà eu l'occasion d'en discuter. Cela devient compliquer. Avez-vous des remarques ou des questions sur le sujet ?

M. LOUISON.- Pour l'instant, cette zone est occupée. Vous allez bientôt arriver au terme des trois ans. Pour la suite de ces personnes, où vont-elles aller ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je vais passer la parole à Robert STEPOURJINE. *Rires.*

M. LOUISON.- On va donc pouvoir se coucher sur le terrain pour les empêcher de rentrer sur la zone.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y a simplement un problème là-bas. Ce que tu dis est juste, puisque nous avons dit que ce serait fait. Le terrain a été identifié. Justement, c'est près de cette zone de l'Échange que des terrains sont identifiés. Nous avons déjà parlé plusieurs fois de ce sujet. Il y a encore quelques difficultés en matière d'urbanisme. Robert STEPOURJINE suit cela avec Alain LORIGUET.

M. STEPOURJINE.- Ce sont surtout des problèmes environnementaux. Nous sommes obligés de faire une étude environnementale « 4 saisons ». Comme je le dis, elles ne sont pas de VIVALDI. Nous avons déjà fait 2 saisons, il reste encore l'hiver et le printemps. Nous savons aussi qu'il y a une zone humide où nous avons trouvé un petit triton à pattes jaunes.

Nous avons donc quelques difficultés sur ce secteur. Mais j'ai bon espoir que nous arrivions un jour à trouver une solution. Cela étant, c'est sûr que ce ne sera pas fait en 2019 ni en 2020. Toutefois, avec ton collègue, nous avons prévu de rencontrer ton Conseil Municipal pour vous expliquer un peu les difficultés que nous avons aujourd'hui. Mais nous continuons notre étude.

M. LE PRÉSIDENT.- Je voudrais redire que la volonté de l'Agglomération est intacte. Elle n'a pas changé. Le budget est très important, il a été voté. Cette zone doit aussi servir aux habitants du secteur pour loger un certain nombre de caravanes du secteur, entre autres à Chemaudin et Vaux-les-Prés, par exemple. Tout cela avance. Nous avons les crédits. Maintenant, la vraie difficulté est d'avancer.

Nous avons aussi des négociations avec le Conseil Général pour l'accès, pour faire en sorte qu'il y ait un rond-point. Ce projet n'est pas abandonné. Nous poussons au maximum, mais il y a ce problème. Des études d'impacts sont à réaliser. Nous ne ferons pas autrement que de les respecter. Cela ralentit, mais c'est nécessaire. Premièrement, nous n'avons pas le choix, et deuxièmement, c'est nécessaire.

M. LOUISON.- Si c'est une question de triton, je veux bien lui trouver une autre place. *Rires.*

M. LE PRÉSIDENT.- Cela ne se résout pas exactement comme cela. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme VIGNOT.- Sur notre territoire, nous avons le bonheur d'avoir encore un certain nombre de zones humides, alors que nous savons qu'elles sont en train de disparaître de façon importante. De plus, pour le répéter, avec la situation de sécheresse, ces milieux vont devenir extrêmement rares. Du coup, je pense que vous avez ici quelque chose qui montre que dans les choix et les priorisations que nous ferons sur les zones d'activités économiques, nous devons aussi intégrer le fait qu'elles ne doivent pas se développer dans les endroits où les milieux naturels sont particulièrement intéressants.

Nous ne pouvons pas tous écouter la télévision en boucle sur l'effondrement des espèces animales et végétales et la fois d'après, considérer que c'est une difficulté.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas ce qui a été dit ce soir ici.

Mme VIGNOT.- Si, cela a été dit tout à l'heure. Ce n'est pas une difficulté, mais c'est du vivant et cela nous apporte énormément de bienfaits sur notre territoire.

M. STEPOURJINE.- Je suis déçu, Anne. J'ai cru que tu m'avais trouvé un autre site pour les gens du voyage.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques sur ces rapports ? Je n'en vois pas, ils sont adoptés. Nous passons au rapport suivant.

Rapport n°3.5 - ZAE Marchaux-Chaudefontaine - Engagement des études préalables
--

M. LE PRÉSIDENT.- On peut éventuellement lire le résumé qui est encadré.

M. GAVIGNET.- Le résumé va être vite fait. Nous vous demandons aujourd'hui d'engager dès 2019 les études préalables à la réalisation de la zone de Marchaux-Chaudefontaine. Cela apporte la preuve que le dossier reste intègre.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as été parfait ce soir.

M. GAVIGNET.- Ce n'était pas possible d'expliquer le rapport précédent si rapidement.

M. LE PRÉSIDENT.- Non, et c'est bien que tu aies pu le faire. Sur ce rapport n°3.5, y a-t-il des remarques, des oppositions ou des abstentions ? Je n'en vois pas. Il est adopté.

Commission n°04 : Développement durable
--

Rapport n°4.1 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Serre-les-Sapins
--

M. LE PRÉSIDENT.- S'il n'y a ni remarque ni oppositions, ce rapport est adopté.

Rapport n°4.2 - GeMAPI - Avis sur les nouveaux statuts du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'Ognon (SMAMBVO) - Désignation des représentants du Grand Besançon au SMAMBVO
--

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions à poser à Daniel HUOT ? Il n'y en a pas. Y a-t-il des abstentions ou des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n°4.3 - Réseau de chaleur de Novillars - Choix du mode de gestion

M. LE PRÉSIDENT.- Ce sujet a déjà été discuté. Une visite a eu lieu il y a peu de temps. Gaby, tu y étais et tu m'as dit que c'était impressionnant de voir ce site maintenant par rapport à ce que nous avons connu avec des employés en grève, un site qui se délabrait. C'est maintenant quelque chose d'exemplaire. Nous pouvons être fiers de ce que les collectivités ont réalisé. Ce qui a été fait là est remarquable, les emplois ont été sauvés et il y a un bel outil industriel tout à fait aux normes du développement durable. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des questions, des oppositions ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

* * *

M. LE PRÉSIDENT.- Une motion doit nous être présentée.

M. POULIN.- Je me fais le porte-voix des sept collègues qui déposent, à mes côtés, cette motion relative à l'augmentation des frais d'inscription des étudiants étrangers extracommunautaires et au soutien du Grand Besançon aux établissements d'enseignement supérieur du territoire. Je ne vais pas la lire, parce que tout le monde l'a eue. Il y a eu une forte augmentation des frais d'inscription pour les étudiants en licence et en master. L'objectif de cette motion est d'apporter notre solidarité aux étudiants étrangers présents à Besançon, de dénoncer un choix dangereux pour nos établissements d'enseignement supérieur de notre territoire et d'appeler à l'ouverture d'un dialogue avec les présidents d'université concernée en demandant le retrait de cette mesure discriminatoire.

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai regardé le règlement intérieur. Nous pouvons intervenir si nous le souhaitons à hauteur de deux minutes maximum par intervenant. Monsieur CROIZIER voulait intervenir.

M. CROIZIER.- Merci. J'aimerais compléter cette motion. En effet, elle omet quelques éléments qui me semblent importants. Jusqu'à présent, les étudiants étrangers payaient les mêmes droits d'inscription que les étudiants français. Est-ce si choquant si les étudiants internationaux, dont les parents ne paient pas d'impôt en France, s'acquittent de frais de scolarité plus élevés ? C'est d'ailleurs la règle quasi partout dans le monde. Peut-être est-ce utile de rappeler que même avec cette hausse, nous sommes encore très loin du coût réel, et qu'en moyenne, la France continuera à accorder à chaque étudiant extracommunautaire un « coup de pouce » d'environ 7 000 € par an.

Par ailleurs, cette motion laisse penser habilement qu'une hausse des frais d'inscription pour les étudiants étrangers va entraîner un renforcement de la précarité sociale. En réalité, c'est tout le contraire. Pourquoi n'avez-vous pas précisé dans cette motion que cette décision s'accompagnait d'un vaste programme d'aides et que le nombre de bourses ou d'exonérations des droits d'inscription allait passer de 7 000 € à 15 000 € ? N'était-ce pas suffisamment important de le préciser ? On peut ajouter qu'une bonne part des étudiants internationaux sont, au contraire, issus de familles aisées qui ont largement les moyens de payer leur cursus. De plus, bon nombre de jeunes choisissent la France non pas pour notre pays, mais simplement parce que les études y sont gratuites (ce n'est pas moi qui le dis, mais c'est dans un article du Monde). Dans un contexte de compétition internationale, cela peut être particulièrement contreproductif, puisque gratuité s'apparente aussi à mauvaise qualité d'enseignement. Je tiens à votre disposition l'article du Monde.

Je ne parlerai pas de la simplification de la procédure d'obtention du visa pour les étudiants, ni de la création du statut de référent pour chaque étudiant, ni de la mise en place des cours de français intensifs, puisque comme ce n'était pas mentionné, cela ne devait pas être très important. Il n'y a pas d'un côté les irresponsables du Gouvernement qui n'ont rien compris aux enjeux de l'accueil des étudiants étrangers et de l'autre, les grands défenseurs de l'accueil des étudiants étrangers. J'ai bien une petite idée des motivations des auteurs de cette motion. Prendre les citoyens et les élus que nous sommes par les bons sentiments, c'est bien, mais être honnête intellectuellement, ce n'est pas mal non plus. Je voterai donc contre cette motion et j'invite les collègues à en faire de même.

M. LE PRÉSIDENT.- 2 minutes et 9 secondes.

M. BODIN.- Il ne s'agit pas d'être polémique, parce que ce problème va au-delà des simples clivages politiques. Pour un territoire comme le nôtre, l'enseignement supérieur est extrêmement important. Je rappelle tout de même que sur un laboratoire comme FEMTO-ST, 60 % des doctorants sont des doctorants étrangers.

Cela veut dire que si globalement, la France voit partir ou n'accueille plus de doctorant étranger, pour résumer, une bonne partie de la recherche française tombera. Si nous regardons les chiffres, suite à cette décision, il y a une modulation de la part de l'administration, les frais n'augmentant pas pour les docteurs. En revanche, ils augmentent pour les licences et les masters, futurs étudiants des doctorats.

À mon avis, le problème n'est pas totalement réglé. Nous constatons dès à présent qu'il y a déjà 10 % de candidats en moins, ce qui ne veut pas dire que les établissements ne feront pas le plein au final, mais pour l'instant, il y a déjà 10 % de candidats en moins. Il peut arriver que certains établissements les plus prestigieux dans les villes les plus importantes fassent effectivement le plein, mais cela veut dire que cela peut poser un vrai problème pour les villes comme Besançon. Peut-être y aura-t-il 10 % d'étudiants en moins à la fin, mais le seul problème est que les 10 % ne seront pas répartis de manière égale sur l'ensemble des universités françaises. Cela veut dire que pour une université comme celle de Besançon, nous pourrions très bien avoir à la fin 30 % d'étudiants étrangers en moins.

Je pense au devenir de la recherche en France, et cela ne concerne pas que FEMTO ni l'ensemble des laboratoires. Mais cela peut être une décision dramatique, sachant qu'au niveau international, depuis deux ou trois ans, la France est en train d'être déclassée en étant beaucoup moins attirante par rapport à des pays comme la Russie ou l'Allemagne. Il faut donc constater que nous sommes dans une compétition mondiale pour le savoir et la culture. Nous posons ce débat ce soir. Ce n'est pas un problème de clivage politique.

M. LE PRÉSIDENT.- Qui souhaite intervenir ?

M. SCHAUSS.- Les élus LREM et de la société civile ne prendront pas part au vote, et ce pour plusieurs raisons. Nous avons voté la motion en Conseil Municipal. J'ai moi-même voté aussi une motion à l'Université. Mais, comme cela a été évoqué, depuis cette date, les choses ont bougé. Cette motion passe sous silence un certain nombre de points et nous le regrettons. Comme cela a été évoqué, les doctorants ne font pas l'objet d'augmentation de droits. La ministre l'a déclaré ce week-end. Par ailleurs, il est faux de dire qu'il y a une baisse de 10 % d'inscriptions. Ce sont 2,4 % et c'est confirmé par la ministre. Ce même pourcentage s'applique à l'Université de Franche-Comté (j'ai vérifié auprès de l'Université).

Par ailleurs, cinq sages ont été nommés par la ministre pour organiser une concertation. La ministre a promis un décret fin mars garantissant qu'il n'y aurait pas de généralisation de hausse des droits pour les étudiants français et communautaires, ce qui était une crainte d'un certain nombre de personnes. De plus, un bureau d'accueil sera implanté dans chaque université pour les étudiants étrangers hors communautaires, mobilisant une partie du fonds d'amorçage de Bienvenue en France. Anthony a évoqué le CLA (Centre de Linguistique Appliquée) dans la motion. Rappelons que le CLA recrute des stagiaires avec un régime de facturation des stages, donc indépendamment des droits d'inscription.

Par ailleurs, notre Communauté d'Agglomération fait partie de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF). Cette association doit rencontrer la ministre. Elle lui a écrit en lui faisant quatre propositions :

- « lancer dès à présent une étude d'impacts »,
- « dresser un comparatif entre les pays voisins »,
- « convenir d'un moratoire »,
- « favoriser l'idée d'un coût différencié selon les étudiants ».

Nous estimons être représentés par cette association et nous ne sommes pas loin de ces propositions. Enfin, je ne suis pas son porte-parole, mais je peux dire ce soir que l'Université de Franche-Comté va prendre part au dispositif « Bienvenue en France ». Je pense que des annonces seront faites dans les jours prochains. Je vous remercie.

M. STEPOURJINE.- Je ne vais rien dire sur la motion. Mais Dominique, tu ne peux pas te prévaloir d'un groupe au sein de cette assemblée. Je rappelle avec force qu'il n'y a jamais eu de groupe au sein de cette assemblée, et je ne veux pas qu'il y en ait. C'est tout. Il faut arrêter maintenant de dire « au nom de tel groupe », « au nom de tel groupe, je vote contre (ou je vote pour) ». Vous votez en fonction de vos convictions, mais il n'y a pas de vote de groupe.

Il n'y a pas de groupe ici dans cette assemblée ! Je veux le répéter avec force ! Nous ne l'avons jamais voulu, cela n'a jamais été fait ! Après, en 2020, vous ferez ce que vous voudrez !

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai toujours dit qu'il n'y avait pas de groupe. Là, ce n'est pas exactement ce que veut dire Dominique SCHAUSS. Je ne le lui reproche donc pas. Quand Anthony POULIN ou Anne VIGNOT dit « au nom des écologistes », on le dit, et c'est ce qu'il a voulu dire. Mais il n'y a pas de groupe ici.

M. SCHAUSS.- Je n'ai pas parlé de groupe.

M. LE PRÉSIDENT.- Si, tu l'as dit.

M. SCHAUSS.- Non, j'ai dit « les élus » !

M. LE PRÉSIDENT.- Tu as dit « les élus ». Je pense que l'on ne peut pas accepter que certains le disent et d'autres non. Mais tu as raison, Robert, il n'y a pas de groupe. J'ai toujours refusé à ce qu'il y en ait et tant que je serai là, il n'y en aura pas ici, dans cette assemblée. C'est d'accord. Ensuite, les élus peuvent dire ce qu'ils veulent.

Mme VIGNOT.- Je voulais simplement rebondir sur ce que disait Nicolas BODIN. Je crois qu'il y a une incompréhension sur le fonctionnement des universités. La recherche fonctionne par cette vitalité que représentent les échanges d'étudiants. Plus nous mettrons des freins dans ces échanges, plus nous serons déclassés, et je pense que c'est une responsabilité énorme que nous sommes en train de prendre aujourd'hui. Je trouve cela assez représentatif d'une incompréhension de ce qu'est l'univers de la recherche.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes représentés dans l'Association des Villes Universitaires de France. Ne pouvons-nous pas leur faire confiance ? À ce moment-là, nous ne leur verserons plus de subvention. Écoutez, je propose de mettre cette motion au vote. Que ceux qui sont pour lèvent la main. Je compte 33 votes pour. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Je compte 35 abstentions. Les autres ne prennent pas part au vote. La motion est donc votée. Je lève la séance.

La séance est levée.